

# *Revue de presse*

*éradication jungle Calais / charters Afghanistan*

*sept-oct 2009*

## **Fermeture de la "jungle de Calais" avant la fin de la semaine prochaine**

AFP 16.09.09 | 21h36

PARIS, 16 sept 2009 (AFP) - Le ministre de l'Immigration, Eric Besson, a annoncé mercredi soir à TF1, confirmé par la suite par un communiqué officiel, la fermeture "avant la fin de la semaine prochaine" de la zone proche du port de Calais où se trouvent des centaines de sans-papiers. Interrogé sur l'imminence d'une intervention policière pour fermer cette zone baptisée "jungle" en raison des conditions de vie très précaires de ces migrants depuis la fermeture de Sangatte, M. Besson a répondu: "Ce sera avec le préfet sur place que nous déciderons, en tout cas ce sera avant la fin de la semaine prochaine". Interrogé sur le sort des migrants, venant pour la plupart de pays déchirés par des conflits meurtriers comme l'Afghanistan ou l'Irak, après la fermeture de cette zone, M. Besson a assuré qu'une "solution individuelle" serait proposée à chacun, les choix proposés étant le "retour volontaire", la demande d'asile ou l'expulsion. "Si la situation en Afghanistan ne le permet pas, il n'y aura pas de retour forcé" dans ce pays, a-t-il toutefois affirmé. Dans un communiqué annonçant que Eric Besson "engagera avant la fin de la semaine prochaine le démantèlement complet de la +jungle+", le ministère de l'Immigration met en avant des "comptes-rendus" faisant selon lui "apparaître une remontée très forte de la délinquance dans le Calaisis, après plusieurs années d'accalmie due à la fermeture du centre de Sangatte en 2002". "Depuis deux ans, les filières clandestines ont reconstitué une nouvelle plaque tournante du trafic d'êtres humains, à proximité directe du port de Calais", affirment les services de M. Besson, parlant d'une "zone de non droit". Le ministère assure que "depuis six mois, un squat ou campement est fermé chaque semaine" et que "30 filières clandestines ont été démantelées" tandis que dans le cadre d'une "aide humanitaire aux migrants les plus fragiles" 170 demandes d'asile ont été enregistrées depuis le 1er janvier, "avec délivrance d'un titre de séjour provisoire et d'un hébergement". Selon la même source, 180 ont accepté une proposition de "retour volontaire" depuis le 1er janvier et "au total, il y avait environ 700 personnes dans ce village clandestin il y a trois mois, il en reste aujourd'hui environ 300". "Ce démantèlement de la jungle, ce n'est pas la fin de la lutte contre les filières clandestines à Calais", commente le ministre. "C'est une étape importante, parce que nous allons casser le principal outil de travail des filières clandestines dans la région. Mais d'autres opérations suivront, partout où les réseaux clandestins chercheront à se réinstaller". Le ministre avait annoncé en avril que la "jungle" serait démantelée "avant la fin de l'année", suscitant l'inquiétude des associations d'aide aux migrants sur les conditions de cette opération. "Il est ridicule, comme ça été fait jusqu'à présent (...) de démanteler un squat sans alternative", a déclaré à l'AFP mercredi soir l'abbé Jean-Pierre Boutoille, du collectif d'associations humanitaires C-Sur. "Sortis de la jungle, les Afghans partiront à 100 ou 200 m de là. Depuis la fermeture de Sangatte, les squats sont régulièrement vidés et fermés, ça ne change strictement rien", a-t-il réagi, estimant qu'il fallait au contraire prendre le temps d'informer les migrants sur leurs droits.

## **Fermeture de "la jungle": le maire du Xe craint un afflux d'exilés à Paris**

AFP 17.09.09 | 13h13

Le maire PS du Xe arrondissement de Paris, Rémi Féraud, a estimé jeudi que la fermeture annoncée de "la jungle de Calais" risquait d'entraîner "un afflux d'exilés dans d'autres lieux", en particulier dans la capitale. "Je crains que cette fermeture annoncée, si elle se réalisait, n'amène un afflux d'exilés dans d'autres lieux du territoire, en particulier dans la capitale à Paris", a affirmé M. Féraud sur i-télé. L'élus est concerné au premier chef puisque de nombreux réfugiés afghans y sont installés. "Chaque fois que la répression est plus forte, notamment dans le Calaisis, il n'y a aucune magie qui s'opère", a poursuivi M. Féraud. "Comme au moment de Sangatte" où un centre d'accueil avait été fermé, "on déplace le problème, et l'afflux d'exilés est de plus en plus important à Paris", a-t-il estimé. Pour M. Féraud, "il s'agit d'une responsabilité de l'Etat". "Quand il y a des gens comme eux sur notre territoire, même s'ils viennent d'Afghanistan, il faut prévoir leur hébergement, c'est quand même la moindre des choses pour un pays comme la France", a-t-il estimé. Le ministre de l'Immigration, Eric Besson, a annoncé mercredi la fermeture "avant la fin de la semaine prochaine" de la zone proche du port de Calais, surnommée "la jungle", où se trouvent des centaines de migrants prêts à tout pour gagner la Grande

Bretagne.

Metro 17-09-2009 18:47

## **"Déplacer le problème, ça me va très bien !"**

Natacha Bouchart, maire UMP de Calais, est satisfaite du démantèlement imminent de la jungle.

### **Etes-vous satisfaite de l'annonce du démantèlement de la jungle ?**

J'ai été très surprise de l'engagement du ministre à l'occasion de ses deux visites à Calais. A vrai dire, la fermeture, on n'y croyait pas trop. Dans le contexte calaisien qui a évolué de façon assez négative ces dernières semaines, et notamment ces derniers jours, je suis très satisfaite. Le démantèlement est annoncé la semaine prochaine. Je ne suis pas informée de la date ni des conditions dans lesquelles cela va se passer. La Ville n'est pas impliquée dans ce dispositif. Ce sont les services de l'Etat qui interviennent.

### **De quel contexte parlez-vous ?**

Du comportement de plus en plus agressif des migrants envers la population calaisienne. Ces huit derniers jours, on a volé son sac à main une maman et son portable à une jeune fille qui allait en cours. Ces agressions ont fait l'objet d'un dépôt de plainte et d'une main courante.

### **C'est un fait nouveau ?**

Ces quinze derniers jours, on a vu s'installer une nouvelle population migrante qui se considère dans une zone de non droit et commence à se croire tout permis que ce soit en direction des biens comme de la population. Je ne peux pas expliquer pourquoi, je n'en ai aucune idée. Mais il faut savoir dire stop. J'ai vu le ministre en début de semaine pour lui déposer l'ensemble des éléments, des plaintes et mains courantes recueillis ces trois derniers mois pour lui indiquer que la situation se dégrade de jour en jour. Je crains le jour de trop, soit en direction de la population, soit en direction des migrants.

### **Combien de plaintes lui avez-vous transmises ?**

Je ne sais. Mais ça représentait un volume de cinq centimètres.

### **Comment les services de l'Etat vont-ils empêcher que les migrants ne viennent se réinstaller sur la jungle ? Vont-ils ériger des murs tout autour ?**

Une fois le terrain récupéré, la ville peut l'encercler de barrières. Il ne s'agit pas simplement de déménager la jungle mais de mettre en place une stratégie pour démonter tous les squats de la ville, les uns après les autres.

### **Mais ce n'est pas parce que squats vont être démontés que les migrants ne vont pas continuer à affluer...**

Dans le dispositif mis en place par l'Etat, chaque migrant se verra proposer une demande d'asile ou un retour volontaire. Et pour ceux qui refusent, et qui sont expulsables, ils le seront. Les autres, on leur proposera des logements dans d'autres communes que celle de Calais.

### **N'est-ce pas déplacer le problème sans le régler ?**

Mais déplacer le problème, ça me va très bien ! Après tout ce qu'on subit depuis huit ans ! Aujourd'hui, parmi tous les maires et les parlementaires qui nous donnent des leçons, pas un n'accepte de partager la solidarité. C'est un peu facile. Au moins, déplacer les problèmes, ça nous soulagera pendant quelques mois ou quelques années. Ce ne sera plus chez nous. D'autres le subiront à leur tour. On n'est pas à vie parqués à Calais pour accueillir les migrants ! On a 15% de chômeurs, l'aide aux migrants nous coûte entre 400 000 et 500 000 euros par an, ça nous pénalise. S'il s'agit de déplacer le problème, eh bien qu'on déplace le problème. Ça nous soulagera pendant quelques mois.

### **Le démantèlement répond à une attente des Calaisiens ?**

Oui, c'est un soulagement. Psychologique d'abord, car ça veut dire que le ministre a compris la

problématique des Calaisiens comme celles des migrants. Il a annoncé qu'il ferait des propositions à chaque migrant. Dire que Calais n'est plus une zone de non droit : c'est un message important vis-à-vis des passeurs.

<http://www.metrofrance.com/info/deplacer-le-probleme-ca-me-va-tres-bien/piiq!wEYdh1fDp4TCw61@jDn9A/>

## **Si on ferme la « jungle », il faut rouvrir Sangatte**

Par Sophie Verney-Caillat | Rue89 | 17/09/2009 | 11H31

La « jungle » de Calais sera fermée « avant la fin de la semaine prochaine », a promis Eric Besson mercredi soir sur TF1. Une « solution individuelle » sera proposée à chaque migrant : « retour volontaire », demande d'asile ou expulsion, a-t-il précisé. Ça ne vous rappelle rien ? 2002. Nicolas Sarkozy, jeune ministre de l'Intérieur, annonce la fermeture de Sangatte.

Aujourd'hui comme hier, peu importe que les associations préviennent que rien ne changera et que les Afghans ne partiront « qu'à 100 ou 200 mètres de là ». Et si au lieu de la « zone de non-droit » qu'était devenue la jungle, on rouvrirait une « zone de droit », comme l'était le hangar tenu par la Croix-Rouge ? Oser prendre une telle position serait un tel désaveu de la politique de l'ex-ministre de l'Intérieur qu'elle est inenvisageable. N'empêche, tentons de voir pourquoi elle tiendrait debout pour des raisons humanitaires voire sécuritaires.

A l'époque, journaliste débutante, j'ai usé mes premiers cahiers dans ce surréaliste hangar posé au milieu d'une petite station balnéaire du Pas-de-Calais. Le nom de Sangatte était plus célèbre en Afghanistan que dans les environs de Lille. Jusqu'à l'ouverture de son centre d'hébergement pour clandestins fin 1998, la ville d'où avait décollé Louis Blériot pour le premier survol de la Manche en 1909, avait pour seule caractéristique d'être située à quelques kilomètres du Tunnel sous la Manche.

Les hangars où avait été entreposé le matériel de forage du tunnel avaient trouvé une seconde vie dans un centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire (CHAUH). Cette halle, grande comme plusieurs terrains de foot, a vu défiler pendant quatre ans le monde entier : des réfugiés Kosovars, des Afghans fuyant les talibans, des Irakiens menacés par le régime de Saddam Hussein, des Kurdes victimes de la guerre... professeurs d'université, médecins, poètes, ils avaient souvent un haut niveau d'éducation et les moyens d'amasser les milliers de dollars nécessaires au périple vers l'eldorado européen.

Tous se remettaient là d'un très long voyage à travers les frontières et aucun n'avait l'intention d'y rester. Le but de tous ces migrants était le même qu'aujourd'hui : rejoindre l'Angleterre en montant clandestinement sur un camion qui embarquerait sur un ferry. Là-bas pensaient-ils, et pensent-ils toujours, tout serait plus facile, l'obtention de papiers, le travail, l'intégration...

Je me souviens des conditions de vie pas honteuses qui étaient les leurs dans les Algeco, ces barraques de chantier qui avaient été disposées par dizaines dans les allées et où avaient été jetés des matelas. Regroupés par nationalités, des hommes dans la force de l'âge (très peu de femmes et presque pas d'enfants), sans bagage, dignes et déterminés, attendaient. Ils faisaient la queue pour la cabine téléphonique, la cantine, la douche, le coiffeur. Je me souviens du personnel de la Croix-Rouge, très neutre et professionnel, enregistrant les arrivées incessantes, jamais dépassé, comptabilisant les départs (au compte-goutte). Des traducteurs tentaient de les convaincre de monter des dossiers de demande d'asile, de ne pas risquer leur vie à passer coûte que coûte en Angleterre.

Je me souviens de la polémique qui a mené à sa fermeture. Il y avait ceux qui parlaient de « camp » le comparant abusivement à ceux de la Seconde Guerre mondiale. Il y avait les habitants et commerçants du coin qui ne goûtaient que très peu la cohabitation avec ces migrants. Les

journalistes du monde entier qui venaient raconter cette curiosité dont la France a le secret. Les Anglais qui accusaient la France de faciliter l'immigration clandestine. Puis ce fut l'emballement. Une rixe entre clandestins avait dégénéré. Prévu pour héberger 600 personnes, le centre en accueillait plus de 1400 et les tensions montaient en même temps que le passage vers l'Angleterre devenait plus difficile. Nicolas Sarkozy, fringant ministre de l'Intérieur avait fait cette promesse, rapidement tenue, qu'il fermerait Sangatte.

Ce fut chose faite le 5 novembre 2002. Plus de six ans après, et comme c'était prévisible, rien n'est résolu, ni pour les migrants ni pour les habitants ni pour la police. On estime que 60 000 migrants sont passés par Sangatte en quatre ans.

**Communiqué de la Coordination française pour le droit d'asile**

## **Fermeture de la jungle : le droit des personnes ne doit pas rester à la porte**

Le 17 septembre 2009

En annonçant, hier 16 septembre, la « *fermeture* » des 'Jungles' pour la semaine prochaine, le ministre de l'Immigration Eric Besson ferme les yeux sur les violations des droits de l'homme massives dans les pays dont sont originaires les migrants et l'extrême précarité de leurs conditions de vie.

Le ministre ne doit pas se leurrer : annoncer la « *fermeture* » de la 'Jungle' signifie simplement tenter de rendre invisible un problème qui perdurera, se renouvellera et se déplacera. L'incapacité des autorités françaises et européennes à appréhender correctement et de façon coordonnée cette situation aura un coût : les conditions indignes dans lesquelles sont contraints de vivre les migrants et demandeurs d'asile malgré l'aide au quotidien de nombreux bénévoles.

Le ministre a d'ailleurs déjà marqué des points avec ses annonces des derniers mois : en effet, comme il l'affirme aujourd'hui « *il y avait environ 700 personnes il y a trois mois, il en reste environ 300* ». Des centaines de ces personnes, bien réelles, hommes, femmes, enfants, effrayés, ont poursuivi leur errance vers de nouveaux lieux, de nouveaux pays et font alors face à de nouveaux obstacles et de nouvelles violations de leurs droits.

Pour se justifier, le ministre met en avant la « *remontée très forte de la délinquance dans le Calais* », « *les agressions des habitants de Calais* » et « *les entreprises qui ne peuvent plus travailler normalement* ». Cela ne correspond pas aux observations des associations qui sont sur le terrain. Plutôt que d'apporter des solutions aux causes mêmes de cette situation, le ministre opte pour la facilité de la stigmatisation du « *migrant-demandeur d'asile* », présenté comme une personne délinquante et dangereuse, cela sous couvert de s'attaquer aux passeurs.

Aujourd'hui, comme à chaque annonce, le ministre cache que ces migrants qu'il veut déloger viennent de pays où les violations des droits de l'homme sont massives, ce qui explique leur fuite désespérée et leur acceptation de conditions de vie aussi précaires.

Alors qu'en juillet le ministre parlait de 36 demandeurs d'asile « *admis au séjour* », il affirme aujourd'hui que 170 demandes ont été enregistrées depuis le 1er janvier « *avec titres de séjour et hébergement* ». Ce ne sont pas les chiffres des associations : beaucoup de ces personnes, passées par la Grèce ou l'Italie et contraintes de brûler leurs empreintes pour éviter d'y être renvoyées, ne reçoivent ni l'un, ni l'autre.

Comment des Erythréens peuvent-ils accepter un retour « *volontaire* » dans leur pays ? Pourquoi des Soudanais ou des Afghans accepteraient-ils, en application d'un texte européen, Dublin II, leur transfert vers la Grèce, régulièrement condamnée et dénoncée pour les mauvais traitements caractérisés et répétés à l'encontre des demandeurs d'asile et des migrants en général ?

Demain, Eric Besson va en Grèce, mais ce n'est malheureusement pas pour se mettre d'accord sur la suspension des transferts vers ce pays où la situation de l'asile est régulièrement dénoncée par le

HCR et le Conseil de l'Europe. En fait, ce déplacement est annoncé « *dans le cadre des efforts de la France pour renforcer la politique de lutte contre l'immigration irrégulière* ».

Une politique respectueuse des droits doit avoir le courage de constater que la politique européenne est défaillante. Les autorités françaises perdent une occasion d'ouvrir et de faire ouvrir les yeux sur les drames humains qui se cachent derrière ces situations. Nos associations demandent à nouveau le retrait ou à défaut la révision du règlement Dublin II qui cause plus de victimes qu'il n'apporte de solutions.

Pour sortir de la loi de la 'jungle', il faut remettre le système d'asile européen sur ses pieds en arrétant de dénier les besoins de protection des personnes et en prévoyant un mécanisme leur permettant de demander asile dans le pays de leur choix ou là où elles ont des liens familiaux, linguistiques ou culturels. Quelque soit leur choix, il faut également leur assurer des conditions d'accueil conformes à la dignité des personnes en prévoyant des structures d'hébergement ouvertes à tous.

**La Coordination française pour le droit d'asile rassemble les organisations suivantes :** ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Act-Up Paris, Amnesty International - section française, APSR (Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France), Association Primo Levi (soins et soutien aux personnes victimes de la torture et de la violence politique), CAAR (Comité d'Aide aux Réfugiés), CAEIR (Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés), CASP (Centre d'action sociale protestant), CIMADE (Service œcuménique d'entraide), COMEDE (Comité médical pour les exilés), Dom'Asile, ELENA, FASTI (Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés), France Libertés, Forum Réfugiés, FTDA (France Terre d'Asile), GAS (Groupe accueil solidarité), GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés), LDH (Ligue des droits de l'homme), Médecins du Monde, MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), Secours Catholique (Caritas France), SNPM (Service National de la Pastorale des Migrants), SSAE (Soutien, solidarité et action envers les émigrants). La représentation du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) en France et la Croix Rouge Française sont associés aux travaux de la CFDA

*Paris, le 18 septembre 2009*

## COMMUNIQUÉ du ministère de l'immigration

### Démantèlement de la « jungle » à Calais

#### Point de situation au 28 septembre 2009

L'opération de démantèlement de la « jungle », réalisée le 22 septembre 2009, fut un succès : **L'objectif, qui était de détruire un campement insalubre et une plaque tournante des filières clandestines à destination de l'Angleterre, est atteint.** La zone a été rendue à son état naturel, et deviendra une zone de développement économique.

**Cette opération est une étape importante dans un plan plus global de démantèlement de l'ensemble des squats et campements utilisés par les filières d'immigration clandestine dans la région de Calais. Deux nouvelles opérations seront organisées avant la fin de la semaine.** Car ces filières cherchent systématiquement à reconstruire de nouvelles plateformes de transit. La lutte contre le trafic d'êtres humains ne s'arrête pas au démantèlement de la jungle. Elle est permanente.

**Cette opération n'avait pas pour objectif d'interpeller le maximum de migrants.** Sur les 276 ressortissants étrangers en situation irrégulière qui se sont maintenus sur les lieux et qui ont été interpellés :

- **125 se sont déclarés mineurs étrangers isolés.** Ils ont été placés, sous la protection de la Justice, dans 4 centres d'hébergement spécialisés. **Les mineurs étrangers font l'objet de la même**

**protection que celle due aux mineurs français**, sur le fondement de l'ordonnance de 1945. La France respecte pleinement la convention internationale des droits de l'enfant, en privilégiant l'intérêt supérieur de l'enfant. Une comparaison européenne et internationale démontre que **la France est l'un des pays faisant preuve du plus d'humanité à l'égard des mineurs étrangers isolés présents sur son sol**. Le droit français se singularise en particulier par **l'interdiction de toute mesure de reconduite forcée** des mineurs étrangers isolés dans leurs pays d'origine, alors que le Haut-Commissariat aux Réfugiés ne préconise pas, lui-même, une telle interdiction. De même, la France s'interdit, alors qu'elle n'y est pas tenue par la législation communautaire, de remettre aux autres États membres de l'Union les mineurs demandeurs d'asile y ayant enregistré leur demande avant leur entrée en France. Ces mineurs étrangers isolés jouissent de la liberté d'aller et venir. **Au 28 septembre 2009, 97 d'entre eux avaient choisi de rester dans leur centre d'hébergement, ce qui représente un taux de présence nettement supérieur à la moyenne des mineurs étrangers isolés placés dans ces structures.**

• **151 se sont déclarés majeurs et se sont vu proposer, une nouvelle fois, le dépôt d'une demande d'asile, et une aide au retour volontaire.** Parmi eux :

o **22 ont été remis en liberté par les services interpellateurs** : 3 se sont révélés mineurs, 5 ont été diagnostiqués porteurs de la gale et conduits à la permanence d'accès aux soins, 7 n'ont pu bénéficier d'une procédure respectant l'ensemble des garanties prévues par la loi (délais de notification, non transmission de certains éléments au parquet,...), 2 disposaient d'une autorisation provisoire de séjour, 4 étaient déjà déposés une demande d'asile, 1 était demandeur d'asile en Grèce.

o **Aucun n'a accepté les propositions d'hébergement qui ont été faites**, et pour lesquelles 120 places avaient été réservées dans des centres situés dans le Pas-de-Calais et d'autres départements français, en plus des 125 places destinées aux mineurs étrangers isolés.

o **129 ont été placés en centre de rétention.** Parmi eux, à ce jour :

• 60 ont demandé l'asile,

• **40 rétentions ont été prorogées, en vue d'une mesure d'éloignement forcé vers le pays d'origine,**

• 89 ont été remis en liberté. Ce taux de remise en liberté (68%) est proche du taux moyen annuel (67%). **Et la forte disparité entre les taux de remise en liberté (0% pour le JLD de Meaux, 100% pour les JLD de Marseille, Toulouse, Nice et Lyon), alors qu'il s'agit de la même procédure d'interpellation et de placement en rétention, peut sembler surprenante, mais se révèle conforme aux résultats obtenus habituellement devant ces juridictions. Tout en restant parfaitement respectueux de l'indépendance des juridictions, il n'est pas interdit de constater que certaines d'entre elles libèrent quasi systématiquement les étrangers en situation irrégulière qui leur sont présentés.**

**Cette opération s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le Gouvernement depuis plusieurs mois. Cette action conjugue fermeté et humanité. Elle repose sur trois objectifs :**

o **Restaurer l'Etat de droit** : le Préfet du Pas-de-Calais a été chargé de démanteler l'ensemble des squats et des campements clandestins présents autour de Calais, et de s'attaquer aux filières clandestines qui les exploitent. Depuis 6 mois, un squat ou campement est fermé chaque semaine. Et 30 filières clandestines ont été démantelées.

o **Renforcer l'étanchéité de la frontière** : Eric BESSON a signé le 6 juillet dernier un accord avec son homologue britannique, qui permettra d'améliorer significativement l'efficacité des contrôles à la frontière.

o **Apporter une aide humanitaire aux migrants les plus fragiles** : Eric BESSON a décidé l'ouverture à Calais d'une permanence de recueil des demandes d'asile, opérationnelle depuis le 5 mai. Le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) des Nations Unies et l'association France Terre

d'Asile ont accepté de participer à cette campagne d'information des migrants sur leurs droits. 170 demandes d'asile ont pu être enregistrées. Par ailleurs, Il a été proposé à chacun des étrangers en situation irrégulière présents dans la jungle un retour volontaire dans son pays d'origine, avec un petit pécule, lui permettant de se réinstaller. Cette proposition de retour volontaire a été mise en place en partenariat avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). 180 ont accepté cette proposition depuis le 1er janvier. Ce chiffre est à comparer aux 60 aides au retour volontaire délivrées à des ressortissants afghans pour toute l'année 2008, sur l'ensemble du territoire national. Des hébergements ont enfin été proposés à intervalles réguliers, mais ils ont presque tous été refusés parce que la plupart de ces personnes souhaitent rester à proximité du port de Calais, dans l'espoir de passer en Angleterre.

**Eric BESSON a exclu toute implantation à proximité de Calais d'un centre d'hébergement destiné aux étrangers en situation irrégulière, sur le modèle de celui de Sangatte, tant il serait absurde de vouloir à la fois héberger ces personnes dans l'attente de leur passage en Angleterre, et dans le même temps déployer des moyens considérables pour les empêcher de passer.**

[http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=comm&id\\_rubrique=306&id\\_article=1812](http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=comm&id_rubrique=306&id_article=1812)

## **Le HCR en discussion avec la France sur la fermeture de la 'jungle' de Calais**

18 septembre 2009 – Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Antonio Guterres, a souhaité que des mesures adaptées soient prises pour garantir la protection des demandeurs d'asile et des mineurs non accompagnés lors de la fermeture annoncée de la 'jungle' migratoire la semaine prochaine dans la ville de Calais, dans le nord de la France.

António Guterres s'exprimait lors d'un entretien avec Eric Besson, ministre français de l'Immigration, vendredi à Genève, à la suite de la déclaration de M. Besson en début de semaine selon laquelle les autorités françaises allaient fermer les différents abris de fortune – appelés la « jungle » – situés à Calais et dans ses environs et dans lesquels plusieurs centaines d'étrangers sans papiers attendent dans l'espoir de faire la traversée vers le Royaume-Uni, a dit la porte-parole du HCR, Melissa Fleming.

« Le Haut Commissaire a reconnu les défis posés par les migrations irrégulières et la pression exercée par les réseaux de passeurs et de trafiquants sur la région de Calais. Il a également reconnu le droit du gouvernement français de faire respecter la loi. Il a toutefois fait remarquer que parmi les migrants en situation irrégulière dans la région il y avait des personnes ayant besoin d'une protection internationale et il a insisté sur les besoins de protection de ces personnes, en particulier les nombreux mineurs non accompagnés », a ajouté la porte-parole.

Le HCR a été encouragé par l'engagement de la France à veiller à ce que chaque situation individuelle soit examinée avec soin et que des solutions adaptées soient trouvées. Cela devrait comprendre l'accès à des procédures d'asile complètes et équitables et la possibilité d'opter pour un retour volontaire assisté. Les interlocuteurs ont reconnu qu'un grand nombre de personnes présentes dans la région de Calais provenaient de pays affectés par la guerre et l'insécurité, comme l'Afghanistan, l'Iraq, l'Erythrée, le Soudan et la Somalie et que leurs besoins de protection devaient être examinés avec soin. Le Haut Commissaire a encouragé la France à fournir un hébergement à tous les demandeurs d'asile, ainsi qu'aux mineurs non accompagnés.

António Guterres a par ailleurs fait remarquer la nécessité d'un véritable espace européen de l'asile, doté de règles et de procédures cohérentes. Il a parlé du système actuel comme d'un 'asile à la carte'. Compte tenu des disparités actuelles, il a appelé à une application souple du règlement Dublin II, en vertu duquel les demandes d'asile devraient normalement être examinées par le premier pays de l'UE dans lequel le demandeur est entré. Il a rappelé la position du HCR selon laquelle les demandeurs d'asile ne devraient pas être renvoyés vers la Grèce, compte tenu des défaillances du système dans ce pays.

Le HCR est présent à Calais pour fournir des informations et des conseils aux étrangers sans papiers afin



qu'ils choisissent entre demander l'asile en France et d'autres options, comme le retour volontaire dans leur pays d'origine. En partenariat avec d'autres organisations, l'objectif du HCR est d'aider les migrants à prendre une décision pour leur avenir en toute connaissance de cause.

"Libé-Lille" 17/09/2009

### « Détruire la jungle renforce le pouvoir des passeurs »

CALAIS - Raser la « jungle » pour démanteler « l'outil de travail des filières clandestines »? Et si c'était l'inverse, le résultat ? L'argumentaire anti-passeurs d'Eric Besson, ministre de l'immigration, démonté par Jean-Pierre Alaux, du Gisti, le Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés. Interview.

*Eric Besson explique qu'en rasant la «jungle», il lutte contre les passeurs.*

C'est exactement le contraire. Chaque fois qu'on rend plus difficile la poursuite du voyage, qu'on offre une liberté de circulation proche de zéro, outre qu'on porte atteinte à la Convention de Genève(1), on renvoie les exilés à des spécialistes du cheminement. Détruire la «jungle» renforce le pouvoir des passeurs. On les rend indispensables.

*Comment ça ?*

C'est la logique de Chicago, de la prohibition. Les gens ont absolument besoin de franchir les frontières, même si elles sont fermées. Du coup, il y a un marché. Les voyous essaient de s'en emparer. Les migrants, eux, essaient de voyager moins cher, de se rendre indépendants des mafias. Je reviens d'une mission pour Migreurop au Maroc. Les gens apprennent à nager, s'organisent entre compatriotes, pour des prix honnêtes, sans rançonner les familles, une forme d'artisanat. Mais plus les gens sont fragiles, plus on crée les conditions de la prospérité des mafias.

*A Angres, les bénévoles racontent que les migrants ont tenté cette émancipation.*

La semaine dernière, des migrants vietnamiens d'Angres, attaqués par des passeurs qui les rackettaient, se sont défendus sur l'aire d'autoroute et les ont livrés à la police. Je leur conseille de demander une carte de séjour pour dénonciation de trafic d'êtres humains.

Recueilli par Haydée Sabéran

## Détruire les jungles : une fausse solution

Calais, le 21 septembre 2009

*Communiqué interassociatif*

*Associations signataires : La Belle Étoile, Coordination Française pour le Droit d'Asile, GISTI, Secours Catholique, C'SUR, Salam, Collectif Fraternité Migrants (Angres), Terre d'Errance Norrent-Fontes, Terre d'Errance Steenvoorde, Calais Migrants Solidarity, Les Exilés du 10° (Paris), La Ligue des Droits de l'Homme (Pas-de-Calais et Fédération Régionale), Médecins du Monde, La Cimade, Les Verts, NPA Calais, Amnesty International*

Nous, associations engagées quotidiennement auprès des migrants, sommes convaincues que le plan gouvernemental de destruction des jungles est inefficace et aggrave la situation.

Détruire les abris, c'est provoquer l'éparpillement des camps, livrer les migrants aux réseaux maffieux et ne rien régler sur le fond. C'est persister dans l'erreur de 2002 (fermeture du camp de Sangatte).

Depuis le discours de M. Besson à Calais en avril, le nombre de migrants visibles à Calais a baissé. Certains sont passés en Angleterre. Rares sont ceux qui ont pu déposer une demande d'asile en France. La plupart ont fui les menaces policières vers la Belgique et la Hollande, les autres se sont disséminés dans la nature.

Contraints de se cacher, ils sont plus que jamais vulnérables, privés d'accès aux soins et à la nourriture et livrés, contre leur gré, à la seule loi des maffias.

Que deviendront ceux qui seront arrêtés dans les jours qui viennent ? Expulsés dans leur pays d'origine ? Relâchés dans la nature sans information, ni secours ? Renvoyés en Italie ou en Grèce où les conditions de vie des réfugiés sont dramatiques ?

Le gouvernement propose une aide au retour volontaire vers des pays en guerre et des dictatures. Combien accepteront de retourner en Afghanistan, Irak, Iran, Somalie, Soudan, Érythrée... Sachant qu'en outre, les retours volontaires ou forcés dans certains de ces pays s'avèrent diplomatiquement impossibles ?

Le gouvernement communique beaucoup sur la tradition d'asile de la France mais une infime partie des migrants ont eu la possibilité de demander l'asile. La plupart en est empêchée par le règlement européen Dublin II que la France applique avec zèle, sans utiliser le pouvoir qu'elle a d'en suspendre l'application. Depuis avril dernier, à peine 170 demandes d'asiles ont été déposées à la sous-préfecture de Calais. Seulement 50 d'entre elles seront traitées. Les autres demandeurs ont été renvoyés dans la jungle et peuvent être à tout moment arrêtés et expulsés par la force, principalement en Italie et en Grèce où les conditions de vie des réfugiés sont dramatiques. En Grèce, l'accès à l'asile est quasi impossible.

M. Barrot, commissaire européen chargé des droits de l'homme a récemment dénoncé les dysfonctionnements de la politique européenne en matière d'asile.

Il faut que les États européens cessent de se défausser sur leurs voisins. La solidarité européenne doit devenir une réalité. Le règlement Dublin II doit changer, il piège les réfugiés dans des impasses et les laisse sans protection.

Pour sortir de la loi de la « jungle », il faut remettre le système d'asile européen sur ses pieds en arrêtant de dénier les besoins de protection des personnes et en prévoyant un mécanisme leur permettant de demander asile dans le pays de leur choix ou là où elles ont des liens familiaux, linguistiques ou culturels. Quel que soit leur choix, il faut également leur assurer des conditions d'accueil conformes à la dignité des personnes en prévoyant des structures d'hébergement ouvertes à tous.

NOUS APPELONS TOUS LES SYMPATHISANTS A LA CAUSE DES MIGRANTS À SE RÉUNIR DEVANT LE CENTRE COMMERCIAL LES 4B A 18 H 30 LE SOIR DE LA DESTRUCTION DES JUNGLES POUR UN CERCLE DE SILENCE.

## **France : Le HCR inquiet du sort de migrants après le démantèlement d'un camp à Calais**

22 septembre 2009 – Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ([UNHCR](#)) a appelé les autorités françaises à rechercher une solution adaptée pour les migrants installés dans un camp de fortune à Calais, dans le nord de la France, qui a été démantelé par le gouvernement mardi.

« Nous appelons en particulier les autorités françaises à assurer que les personnes souhaitant demander une protection internationale en tant que réfugiés puissent accéder à une procédure d'asile complète et équitable, avec le droit de faire effectivement appel », a dit le porte-parole du HCR, Andrej Mahecic, lors d'un point de presse à Genève.

« Ces personnes devraient également bénéficier d'un hébergement convenable durant la période de l'examen de leur demande d'asile. Des mesures spécifiques doivent être prises pour les mineurs non accompagnés », a-t-il ajouté.

Mardi matin, les autorités françaises ont commencé à démanteler le camp de fortune, où se trouvaient des migrants – majoritairement des Afghans – attendant de rejoindre le Royaume-Uni. Selon les informations obtenues par le HCR, seul un petit nombre d'entre eux se trouvaient encore

sur place ce matin, la plupart ayant déjà quitté les lieux.

Le HCR dit reconnaître le besoin de lutter contre le trafic et la traite d'êtres humains ainsi que le droit pour le gouvernement français de maintenir l'ordre public. « Nous sommes convaincus que cette opération sera menée dans des conditions correctes et humaines. Toutefois la fermeture de ce camp appelé la « jungle » ne mettra pas fin au phénomène de la migration mixte et irrégulière, et elle ne résoudra pas les problèmes des personnes concernées avec, parmi elles, un grand nombre qui pourraient avoir besoin d'une protection internationale », a dit le porte-parole de l'agence des Nations Unies.

Selon le HCR, la situation de Calais souligne à nouveau le besoin pour les gouvernements en Europe d'intensifier leurs efforts pour mettre en place un système d'asile européen commun, non seulement sur le papier mais aussi dans la pratique.

<http://www0.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=20110&Cr=HCR&Cr1=calais>

**MediaPart (Paris), 22 septembre 2009**

## **EXILÉS : LA DESTRUCTION DE LA « JUNGLE » OU LE FANTASME DE L'INVISIBILITÉ**

par Carine Fouteau

Annoncée la semaine dernière, l'évacuation de la principale « jungle » de Calais a eu lieu mardi 22 septembre au matin. Vers 7 heures 30, plusieurs dizaines de CRS ont encerclé le campement installé près du port, avant d'y pénétrer pour déloger un à un les migrants et les militants venus s'interposer. Moins d'une heure plus tard, les Afghans présents sur les lieux avaient tous été arrêtés laissant, sur place, les banderoles qu'ils avaient préparées : « Nous voulons l'asile en Europe », « Nous ne voulons pas retourner chez nous, même si nous mourrons ici », « Nous avons besoin d'abri et de protection », « Nous voulons la paix », « La jungle est notre maison, s'il vous plaît ne la détruisez pas. Si vous le faites, où irons-nous ? ».

Selon le ministre de l'immigration et de l'identité nationale, 276 migrants, dont 135 mineurs, ont été interpellés. Ils « ont été conduits dans six locaux de la région de Calais où ils vont être entendus pour des auditions individuelles », a-t-il indiqué, ajoutant que « les majeurs refusant toutes nos propositions seront ensuite placés en centres de rétention ». Quant aux mineurs, ils seraient « en cours de placement dans cinq centres d'hébergement spécialisés ». Les intervenants de la Cimade ont noté que des places ont été libérées dans les CRA de Rennes, de Toulouse, de Nîmes, de Metz et du Mesnil-Amelot. Les autres Afghans qui résidaient dans cette « jungle » (jusqu'à 800 à certains moments) l'ont quittée pour aller se réfugier ailleurs dès l'annonce du « démantèlement » par Éric Besson.

« Après le démontage des constructions illégales, a prévenu la préfecture du Pas-de-Calais, viendra l'intervention de trois bulldozers, d'une dizaine de camions et d'une société de bûcheronnage pour rendre le terrain à son état naturel et ne plus permettre d'éventuelles réinstallations ». Pour les associations d'aide aux migrants, le plan gouvernemental est « inefficace » car « détruire les abris, c'est provoquer l'éparpillement des camps, livrer les migrants aux réseaux mafieux et ne rien régler sur le fond ». Pire, il va « aggraver la situation » des exilés « plus que jamais vulnérables, privés d'accès aux soins et à la nourriture et livrés, contre leur gré, à la seule loi des mafias ».

### **Des « jungles », de Roscoff à Ostende**

Depuis le milieu des années 1980, les habitants du Calaisis côtoient des exilés venus de pays en crise ou en guerre. Des Kosovars, des Érythréens, des Soudanais, des Afghans et des Irakiens,

principalement. Depuis cette date, les gouvernements de gauche comme de droite n'ont eu de cesse d'essayer de cacher la présence de ces hôtes jugés indésirables. S'ils l'avaient pu, ils leur auraient facilité la traversée vers la Grande-Bretagne afin qu'ils ne restent pas en France. Manque d'informations, harcèlement des forces de l'ordre : la crainte de l'« appel d'air » a conduit l'État à leur limiter l'accès au droit d'asile. Les pouvoirs publics ont trouvé utile de croire au mythe de « l'Angleterre à tout prix » pour légitimer leur exclusion des dispositifs d'assistance, tandis que les associations, en centrant leur action sur l'humanitaire (distribution de repas, de vêtements, etc.), ont délaissé les conseils juridiques.

En ouvrant le camp de Sangatte en 1999, Jean-Pierre Chevènement cherche avant tout à circonscrire les réfugiés dans un lieu clos. Il les trouvait trop visibles dans le centre-ville. Après avoir détruit le hangar, fin 2002, Nicolas Sarkozy se targue d'avoir « résolu le problème ». Moins de sept ans plus tard, Éric Besson constate qu'entre 1.000 et 2.000 réfugiés continuent de transiter dans la région. Soit le même nombre qu'auparavant. N'ayant plus de toit pour les abriter, ils se sont reconstruits des lieux de vie, au milieu des fourrés, dans des parkings ou sur des terrains vagues.

Personne n'est dupe de la décision du ministre de l'immigration et de l'identité nationale de fermer la « jungle ». Cette opération de communication à l'adresse de l'opinion publique est justifiée, selon lui, par la « remontée très forte de la délinquance dans le Calais », par la constitution de « filières clandestines » et de « zones de non droit » devenues des « plaques tournantes du trafic d'êtres humains » et par le développement d'une épidémie de gale. Pourtant, tout porte à penser que la solution requise ne va faire que déplacer les problèmes ailleurs, en France ou en Europe. La « jungle » de Calais n'est en effet que l'un des nombreux campements désormais dispersés sur toute la côte de Roscoff à Ostende.

Les réfugiés auront tôt fait de se recréer de nouveaux espaces de circulation et d'attente, de même qu'avec le renforcement des contrôles maritimes en Méditerranée, les routes par Ceuta et Melilla, ces enclaves espagnoles au Maroc, ont été abandonnées au profit du passage plus risqué par les Canaries.

À Paris, l'annonce de l'opération de police a aussitôt fait sursauter le maire socialiste du Xe arrondissement, qui avait ordonné, au milieu de l'été, la fermeture la nuit du jardin Villemin, où se retrouvaient les Afghans avant de prendre le train. Cela va entraîner un « afflux d'exilés dans d'autres lieux du territoire, en particulier dans la capitale », s'est-il ému. En marge d'un déplacement à Varsovie, Éric Besson a lui-même admis, jeudi 17 septembre, un « transfert léger mais bien réel » vers les Pays-Bas et la Belgique.

## **Le piège du règlement de Dublin II**

L'alternative proposée aux migrants interpellés prend elle aussi des allures de piège. Le ministre de l'immigration prétend qu'ils pourront choisir entre un retour volontaire, « avec un petit pécule », et le dépôt d'une demande d'asile. On voit mal comment des hommes ayant dépensé entre 10 000 et 15 000 euros pour partir d'un pays où leurs droits fondamentaux ne sont pas respectés pourraient envisager d'y retourner de leur plein gré. Quant à la demande d'asile, elle risque de se transformer en retour forcé vers un autre pays de l'Union européenne où le statut de réfugié est accordé au compte-gouttes.

En vertu du règlement de Dublin II, en effet, la France est autorisée à renvoyer les demandeurs d'asile dans le premier pays de l'espace Schengen par lequel ils sont entrés, en général des États de la périphérie, comme Malte, la Grèce ou la Pologne, pour peu que leur passage y soit avéré. Sachant qu'ils ont peu de chance d'y obtenir une protection, les exilés ne souhaitent pas y retourner.

Pour éviter que leurs empreintes digitales ne soient identifiées, certains se brûlent le bout des doigts. Ceux qui n'ont pu échapper à la procédure de réadmission recommencent en général le parcours inverse. Malgré ce qu'avait laissé entendre Éric Besson, le préfet n'a pas exclu des mesures d'éloignement contraint « en examinant à la fois la situation de la personne concernée et celle de son pays d'origine ».

Mis en place pour éviter l'« asylum shopping », c'est-à-dire les demandes d'asile dans plusieurs pays, le système de Dublin II est si problématique que la Commission européenne elle-même en propose la refonte. Jacques Barrot répète que « selon l'État membre où est faite la demande d'asile, la chance d'obtenir une réponse varie de 1 à 100 », invitant les pays de l'UE à suspendre temporairement ce dispositif « pour éviter que les États dont les systèmes d'asile sont soumis à des pressions particulières ne soient davantage surchargés ».

« Il faut que les États européens cessent de se défausser sur leurs voisins. La solidarité européenne doit devenir une réalité », martèlent de leur côté les associations de défense des droits des étrangers dans un communiqué commun. « Pour sortir de la loi de la "jungle", ajoutent-elles, il faut remettre le système d'asile européen sur ses pieds en arrêtant de dénier les besoins de protection des personnes et en prévoyant un mécanisme leur permettant de demander asile dans le pays de leur choix ou là où elles ont des liens familiaux, linguistiques et culturels. Quel que soit leur choix, il faut également leur assurer des conditions d'accueil conformes à la dignité des personnes en prévoyant des structures d'hébergement ouvertes à tous ».

Lors du conseil des ministres réuni lundi 21 septembre à Bruxelles, Éric Besson n'a pas jugé urgent d'aborder cette question, signe que la France pourrait continuer à recourir à ce règlement contesté pour se débarrasser de migrants... qui ne tarderont pas à revenir.

<http://www.mediapart.fr/journal/france/220909/exiles-la-destruction-de-la-jungle-ou-le-fantasme-de-l-invisibilite>

"La Voix du Nord" (France), 23 septembre 2009

## **Fin de la « jungle » de Calais : évacuation et communication**

Comme Éric Besson l'avait annoncé la semaine dernière - sans en préciser la date -, une opération policière de grande envergure a permis hier matin, devant une nuée de journalistes, d'évacuer la « jungle » de Calais avant qu'elle ne commence à être rasée dans l'après-midi. Et 276 migrants (tous, sauf exception, afghans), dont 135 se présentant comme mineurs, ont été interpellés.

par Laurent Decotte

Les manteaux sont toujours accrochés, les sacs suspendus à un crochet. Tout est bien rangé, comme si les migrants entretenaient le maigre espoir de rentrer dans ce qui leur servait quelques heures plus tôt encore de maison.

Il est alors 14 heures. Le ministre Éric Besson vient de partir après avoir « constaté » sur place le résultat de son opération. Bulldozers et bûcherons sont en action. La « jungle » qui a tant fait parler est en train d'être rasée. Un « chantier » qui, sous quelques jours, devrait s'achever.

L'opération « démantèlement de la jungle », telle que le ministre l'a sobrement appelée, a

commencé quelques heures plus tôt. Il est passé 7 heures quand les quelque cinq cents membres des forces de l'ordre entrent en action. Leurs camions se déploient autour de la vaste lande. Le pseudo-mystère est levé, c'est bien le jour J.

### **Disparu dans la nuit**

Les migrants, les associations, les No Border et les journalistes n'en doutaient pas. Depuis le début de la nuit, la plupart veillent autour d'un feu de camp. La seule question qui se pose alors est : combien sont encore les migrants et pourquoi ceux-là n'ont-ils pas fui ? Certains espèrent l'asile en France, mais, plus surprenant, d'autres sont persuadés qu'ils iront en Angleterre, comme il avait été négocié pour l'après-Sangatte. Simple rumeur, confirmera Éric Besson en fin de matinée. Il ajoutera : « Vu la proportion importante de mineurs arrêtés (près de la moitié) , c'est qu'ils savent bien que la France n'expulse pas les mineurs isolés. » Et, tête haute : « Je tiens à rappeler que nous sommes d'ailleurs l'un des seuls pays d'Europe à agir ainsi. » Peu avant l'arrivée des forces de l'ordre, les derniers hésitants tranchent, comme Amarkhed, 21 ans. Devant son abri un peu perdu éclairé à la lumière d'une caméra, il nous confie son amour de la France, des Français, et son envie d'apprendre. Mais comme ses empreintes digitales ont été prises en Grèce, il a peur que la France l'y renvoie... À raison ?

Hier, Éric Besson a renouvelé son refus de bannir cette option.

Le jeune homme salue ses copains puis disparaît dans la nuit.

Le jour se lève. Les migrants se rassemblent derrière des banderoles en anglais : « La jungle est notre maison. Si vous la détruisez, où allons-nous aller ? » À côté : « Où est le champion des droits de l'homme ? Nous sommes aussi des humains. Nous avons besoin d'aide et de protection. » Les forces de l'ordre entrent par petits paquets, discrets. Les No Border - collectif essentiellement constitué d'anarchistes - forment une chaîne autour des migrants. La tension monte. Policiers et gendarmes ont du mal à délier cette chaîne virulente pour emmener les migrants.

### **Yeux rougis**

Aucun incident grave n'est constaté, mais des cris, des larmes. Les migrants défilent les yeux rougis, tête basse comme honteux, encadrés par les hommes en bleu qui font un « tri » - c'est leur mot - entre mineurs et majeurs avant de les conduire vers les bus au départ pour les commissariats de Lille et Calais et la gendarmerie de Calais. Les mineurs sont placés en foyer, les majeurs en garde à vue. On leur (re)proposera l'asile ou une reconduite volontaire. Les récalcitrants seraient menacés de retour au pays.

La suite de la journée ? Une conférence de presse du préfet, puis une du ministre avant une visite de ce qu'il reste de la « jungle ». « Pas de triomphalisme », mais « la loi de la jungle est terminée », se réjouit Éric Besson.

Quand Natacha Bouchart, maire de Calais, parle de « grand soulagement ».

Éric Besson assure néanmoins être « conscient que le démantèlement de la jungle ne signifie pas la fin de la lutte contre les filières clandestines ». Il ajoute que des opérations policières contre squats et « jungles » vont se multiplier. Et loue son action dans le sens de la construction d'une vraie politique européenne des migrations. Enfin, répondant aux critiques : « J'ai choisi l'action face à une situation qui me paraissait inacceptable, mais je suis bien conscient que certains préfèrent l'inaction. » Lesquelles critiques ne se sont pas tues pour autant, bien au contraire.

Vincent Lenoir, de l'association Salam, préfère se référer à une comparaison : « L'hiver qui a suivi la fermeture de Sangatte, il ne restait qu'une petite centaine de migrants dans le Calais. Une fois que la pression est retombée, ils sont revenus. » À l'époque, le ministre décideur en la matière était Nicolas Sarkozy. Le challenge d'Éric Besson : réussir là où le premier a échoué.

[http://www.lavoixdunord.fr/Region/actualite/Sec\\_teur\\_Regi on/2009/09/23/article\\_fin-de-la-jungle-de-calais-evacuation-et.shtml](http://www.lavoixdunord.fr/Region/actualite/Sec_teur_Regi on/2009/09/23/article_fin-de-la-jungle-de-calais-evacuation-et.shtml)

**"the Independent" (GB), 23 septembre 2009**

### **In hiding and dreaming of Britain: the displaced Calais migrants**

'Destroying the Jungle does not solve the problem, it simply moves it somewhere else'

from Jerome Taylor in Calais

As police cars tore through the streets of Calais this afternoon with their sirens wailing, Rustom Mahfouz and his friends were keeping a low profile. Hidden from view below a quiet underpass near the main canal circling the old town, the 23-year-old and his group of nine fellow Iranians spent most of the day smoking cigarettes and quietly biding their time.

At dawn hundreds of riot police had poured into what was once their home, a squalid collection of tarpaulin tents on the outskirts of the city known locally as "the jungle", carting off the predominantly Afghan inhabitants and bulldozing what remained. But knowing the raid was about to take place the Iranians had chosen to leave the night before and sleep rough. As they quietly watched the police roll by, Mr Mahfouz remained philosophical.

"We will wait and see what happens," he said, in neat and concise English. "If the police do destroy the jungle we will build another one somewhere else. But I am very scared of sleeping outside. Now we are sleeping under a bridge and it gets very cold. We must try to find a truck to England."

Like so many young men who ply the well-worn routes from the trouble spots of Asia or Africa to Western Europe, his friend Salim Marri said their ultimate goal would always be Britain. Wrapping a scarf tighter around his neck he repeated a commonly-held but false mantra given to them by the human traffickers that Britain would somehow welcome them with open arms - if only they could get across the Channel. "It's an open-minded country, they don't care if you are black or white, Muslim or Christian," he said. "Once we get to UK, everything will be good."

After months of claiming they would finally act to remove Calais' ever present network of migrants and traffickers, today the French government began a major crackdown on those who use the port town as a springboard to smuggle themselves onto lorries heading to Britain.

But while the jungle and its motley collection of unsanitary dwellings nestled in scrubland to the east of the town was bulldozed from the map, there were plenty places for migrants to wait for the current crackdown to blow over.

A short walk away from where the Iranians were hiding, Eritrean national Abram Senai was sunning himself outside a row of four dilapidated houses which the migrants refer to as "Africa House". Earlier this year it was not unusual to find upwards of 120 asylum seekers and economic migrants from Ethiopia and Eritrea crammed into the windowless, filthy rooms inside.

“Now there are maybe 30 to 40 people,” Mr Senai said. “We all want to try and get to Britain but it has become very difficult. I hear the police have cleared the jungle but we have not seen anyone here yet.”

On the walls inside the house the inhabitants had daubed the names “Sele” and “Afi” - two recent occupants, Mr Senai explained, who had recently made it to Britain by smuggling themselves onto lorries.

But while the east Africans remained relatively unmolested by the French authorities today, the same could not be said for the estimated 250 predominantly Afghan migrants living in the jungle.

The crackdown itself began at dawn as 600 riot police surrounded the camp. Most of the Afghans approached the police with FATAListic shrugs and quiet mutterings of “inshallah” (it is God's will). Few resisted the snatch squads and most had already packed the few belongings they had into bags in anticipation of being detained.

Only a small number of French pro-immigration campaigners appeared to put up any resistance and were quickly carted off amid brief but violent scuffles.

For some of the camp's younger occupants (half of whom it later emerged were minors) the site of hundreds of riot police was simply too much to bear. Many burst into tears as the police columns approached, others hid behind their older countrymen.

The last Afghan to be taken away was a terrified boy of 15 who was being comforted by two equally tearful volunteers from Salaam, one of two charities in Calais who feed the migrants each day. As police approached them the boy buried his head into the volunteers' chests and called out for his mother. One of the charity workers, who gave her first name Allie, cried out: “He is not a criminal, he is not an assassin. He has done nothing wrong. Please leave him be.”

Remaining an impassive observer ultimately proved too much for the volunteers, who eventually tried to spirit the boy away from the police and press. But he was later apprehended and placed in a police van along with everyone else.

Pierre de Bousquet de Florian, the Prefect of Pas-de-Calais and the police official in charge of the clearance, later said a total of 278 people had been detained from the camp, 132 of whom had declared themselves under the age of 18.

Before police ejected the media, officers could be seen taking the names and fingerprints of those they had rounded up. Tree surgeons and bulldozers later leveled the site, including a carefully tended makeshift mosque.

During a visit to the cap later that afternoon, immigration minister Eric Besson defended his decision to announce the raid last week, allowing the vast majority of the camp's 800 residents to slip away.

“My objective was not to round up the greatest possible number of migrants by surprising them at dawn, but to destroy the continuous flow of trafficked human beings,” he said.

But charity workers condemned the raid and said it would do little to stem the flow of migrants to the area.



Dan Hodges, Communication Director of Refugee Action, said: "It seems that decision of the French authorities to advertise the closure of the camp weeks in advance has led to many of the refugees dispersing to other areas. Only the most vulnerable, such as children, the elderly and the sick have been left behind."

Helene Vantorre, from the French charity Salaam, added: "Destroying the jungle does not solve the problem, it simply moves it somewhere else. People will continue to come to the area because it is so close to Britain. They will simply set up another jungle."

<http://www.independent.co.uk/news/world/europe/in-hiding-and-dreaming-of-britain-the-displaced-calais-migrants-17991493.html>

"Libé Lille", 24 septembre 2009

## Quand les migrants disent stop au racket des passeurs

SOCIÉTÉ - Longtemps avant le démantèlement de la « jungle » de Calais, les clandestins qui tentent de rallier l'Angleterre avaient commencé à se disperser, créant des « mini-jungles ». *Libération* est parti à leur rencontre

par Haydée Sabéran

### Les Vietnamiens

« L'aimant qui les attire, c'est ça ». A Angres, près de Liévin, Bruno montre l'aire d'autoroute voisine. Commercial dans la vie, il est bénévole pour le Collectif solidarité migrants du village. Le long de la route qui mène à la station-service, un bosquet. Depuis des années, la « logistique des passeurs », comme dit Eric Besson, ce n'est pas les jungles, mais une aire d'autoroute sur l'A26, comme une dizaine d'autres, des parkings, des ports, des voies ferrées. Au bout, l'Angleterre.

On entre dans la forêt en courbant la tête. Une vraie forêt, fraîche et sombre. Au bout d'un chemin, un camping vietnamien de tentes basses, palettes et bâches entourent une sorte de tonnelle, un coin cuisine. « On leur avait fait un plan de travail, puis on s'est aperçu qu'ils préféraient cuisiner accroupis. On s'adapte », sourit Bruno. Pas de détritus : les poubelles municipales sont ramassées. De temps en temps, un prêtre vietnamien de Tétèghem, près de Dunkerque, vient aider à la traduction. En hauteur, un autel de fruits et d'encens et la photo d'un Bouddha. Benoît, bénévole, prévient que c'est l'heure de la douche.

Les migrants, 32 hommes et 8 femmes, disent vouloir mieux gagner leur vie en Angleterre. Tony, seul anglophone du groupe, a dans sa poche les numéros de téléphone. Bruno insiste : « Night, day, tu appelles s'il faut ». Cela fait trois ans qu'il y a des Vietnamiens ici. Un matin, Sylvie, assistante sociale et femme de Bruno, découvre dans la Voix du Nord une histoire de coups de feu près de la station-service. Au début, les Vietnamiens, apeurés, ne racontaient rien aux bénévoles. Et puis ils ont dit : une expédition de la « mafia », des types qui parlaient russe réclamaient 500 euros par personne et par mois, se souvient Tony. Les migrants ont donné 40 chacun. Alors, les Vietnamiens organisent des tours de garde la nuit. Mais les racketteurs, des Tchétchènes ou des Russes, précise la procureure de Béthune, Brigitte Lamy, reviennent. Coups de crosse, fractures, un traumatisme crânien, et l'effroi.

Ils déposent plainte. En réponse, la police rase le camp, arrête et conduit les migrants en rétention, en attente d'expulsion vers le Vietnam ou un des pays d'Europe où ils ont laissé des empreintes

digitales. Ceux qui restent construisent un autre camp. Bruno : « Ils ont du mal à comprendre, on leur dit que la police peut les protéger, mais la police les déloge. On doit leur faire comprendre qu'il y a une police pour la frontière, et une autre ».

Dans la nuit du 12 au 13 septembre, cela recommence. Mais cette fois, les migrants courent les racketteurs et les enferment dans la station-service. Les bénévoles appellent les gendarmes, qui coffrent les malfrats. Pour la procureure Brigitte Lamy, les Vietnamiens sont des « victimes », et n'ont pas été inquiétés. Sept racketteurs sont mis en examen pour tentative d'extorsion de fonds en bande organisée. Les Vietnamiens n'ont pas cessé leurs tours de garde. Si on détruit les jungles, voilà ce qui risque de disparaître : la confiance, la visibilité, l'impression qu'on n'est pas seul pour se défendre et qu'on a des droits.

## Les Erythréens

Lundi dernier, à Norrent-Fontes, près de Béthune. Dans un chemin creux, parmi les champs de maïs et les labours, le « camp érythréen ». Invisible, à quarante minutes de marche, l'aire d'autoroute de Saint-Hilaire Cotte, un trou dans son grillage, et ses camions alignés. Devant les tentes, Monique Pouille, femme au foyer, célèbre pour avoir rechargé des téléphones portable, et avoir été placée en garde à vue pour cela, est assise avec les migrants. Elle explique : « Ils nous posent plein de questions, ils nous demandent où ils vont aller. Je leur dis "Passez, passez [en Angleterre, ndlr]" ».

Elle se souvient de la dernière fois que le campement a été détruit : « En décembre 2007, il était 8 heures du matin, ils dormaient. Les policiers nous ont donné une heure. Une gamine de 8 ans, pieds nus dans le champ, était affolée. Il faisait - 11 degrés ». Le lendemain, elle en avait retrouvé trois : « Ils étaient revenus, assis au milieu des centres, ils savaient pas où aller ».

Ici aussi, les migrants, soutenus par les bénévoles, ont résisté à leurs passeurs. Début 2008, l'aire « appartenait » à un réseau de passeurs kurdes, qui le « louait » à des Soudanais, d'après Lily Boillet, présidente de l'association Terre d'Errance. Selon des écoutes de la police, réalisées avant le procès de passeurs en décembre 2007 à Saint-Omer, le droit d'utiliser une aire d'autoroute se vend autour de 10 000 euros à un réseau, qui le rentabilise très vite puisque des têtes de réseau, basées à Anvers, auraient touché en moyenne 16 000 euros par semaine sur l'activité de « leurs » aires. (*Libération* du 7 décembre 2007). Les passeurs en profitaient aussi pour abuser des filles. Lily Boillet raconte : « Ils les appelaient les "cheap girls". L'idée était répandue que, si ça arrivait à une fille, c'est qu'elle le voulait bien. Mais elles nous livraient leurs secrets une fois passées en Angleterre. Elles disaient: "Méfie-toi d'Untel" ».

Les bénévoles parviennent à approcher les migrants quand ils les emmènent aux douches, et tentent de les convaincre de leurs droits. Quand les Erythréens ont voulu s'affranchir des passeurs, il y a eu des bagarres, des menaces. Trois passeurs sont arrivés pour reprendre le contrôle du « marché ». « Alors les Erythréens en ont chopé un et ont appelé la gendarmerie, se souvient Lily Boillet. On s'est retrouvé au centre du village à minuit : le passeur arrêté, les Erythréens, la gendarmerie et nous ».

En juillet 2008, d'autres passeurs, soudanais, sortent de prison. Les Erythréens leur refusent l'accès au camp. Une nuit, les passeurs arrivent à sept, armés de machettes et de couteaux. En face, à 25, hommes et femmes, ils ne font pas le poids. « On leur dit toujours de ne pas se battre. Et ils ne s'y attendaient pas ». Lily Boillet sait que les Erythréens, entre eux, deviennent leurs propres passeurs. Mais elle les appelle « les fermiers de porte », et fait la différence avec les filières. Cette nuit-là, un Erythréen est mort poignardé. Trois hommes, dont l'assassin présumé, ont été incarcérés.

## Les Afghans

Vendredi dernier à Calais, en baskets dans le sable, Delawar, Adjmal, Ali, les jeunes Afghans, étaient quelques centaines à se demander où aller quand la jungle serait détruite, dont un grand garçon triste de 13 ans, seul. « La nuit, on entend les plus jeunes pleurer. Leur mère leur manque ». Adjmal : « Qu'est-ce que le ministre a prévu pour nous ? ». Les Afghans ne sont pas expulsables. Ils craignent le retour vers l'Italie ou la Grèce, là où on a pris leurs empreintes et où ils sont censés faire leur demande d'asile. Ils ne veulent pas rentrer chez eux. Ni rester en France. « Depuis des mois, nos copains qui ont demandé l'asile vivent comme nous, dans la "jungle" ».

<http://www.libelille.fr/saberan/2009/09/quand-les-migrants-disent-stop-au-racket-des-passeurs.html>

## Le Monde diplomatique

vendredi 25 septembre 2009

### Les « doigts brûlés » de Calais

**Le ministre français de l'immigration, M. Eric Besson, a confirmé jeudi qu'il y aurait bien des expulsions de migrants arrêtés lors du démantèlement de la « jungle » de Calais, mardi 22 septembre. A cette annonce, les associations d'assistance aux réfugiés ont fait part de leur inquiétude, car la plupart d'entre eux sont originaires d'un pays en guerre, l'Afghanistan. Elles alertent aussi sur le fait que parmi ces dernières figurent des mineurs, déclarés majeurs au terme d'expertises médicales discutées. Quelque cent vingt-cinq mineurs officiellement reconnus comme tels ont également été interpellés et placés dans des foyers.**

**Un fait lié à la situation des migrants demeure cependant peu connu et peu commenté : les pratiques d'automutilation auxquelles pousse le fichage européen.**

Un tiers des demandeurs d'asile reçus aux permanences de la sous-préfecture de Calais se mutilent les doigts afin d'y « effacer » leurs empreintes digitales. L'information, passée inaperçue cet été, émane de Gérard Gavory, sous-préfet de Calais, interrogé en juillet dernier par LibéLille :

*« Depuis le 5 mai, cent soixante-dix personnes ont été reçues aux permanences de la sous-préfecture, à raison de deux jours par semaine. Cinquante et une ont été identifiées par leurs empreintes digitales comme étant passées par les bornes Eurodac en Grèce et en Italie.*

*Cinquante-sept ont des empreintes effacées. Trente et une ont reçu une autorisation provisoire de séjour, vingt-neuf sont déjà en Centre d'accueil pour demandeur d'asile (1). »*

Eurodac est un système automatisé de reconnaissance d'empreintes décadactylaires (les dix doigts plus la paume) répertoriant, au 31 décembre 2007, 1 005 323 demandeurs d'asile et immigrants clandestins âgés de 14 ans au moins. Objectif : identifier le pays par où ils sont entrés afin de pouvoir les y refouler, en vertu de la Convention de Dublin. Mis en application en 2007, le règlement Dublin II a comme objectif de limiter les demandes d'asile multiples dans l'Europe de Schengen.

Ainsi, les autorités françaises ou britanniques expulsent régulièrement vers l'Italie ou la Grèce des réfugiés qui y avaient préalablement été fichés, pour que leurs demandes d'asile soient étudiées dans ces pays, ou qu'ils soient « refoulés » dans leur pays d'origine. Depuis deux ans, un nombre croissant de migrants font ainsi le choix de se mutiler les doigts afin d'en effacer les empreintes, espérant ainsi échapper au fichage d'Eurodac et au système de « réadmission » de Dublin II.

Le fait est peu documenté. Et pourtant. En août 2008, Julie Rebouillat, du collectif de photo-reporters Contre-faits, publiait cette photographie :

*« Continuellement, précisait la légende, un feu est gardé allumé. Il permet de chauffer l'eau (pour le thé, la lessive ou la toilette), mais également d'y faire brûler des barres en fer avec lesquelles les migrants se mutilent le bout des doigts pour effacer leurs empreintes digitales. »*

Toujours en 2008, Nathalie Loubeyre et Joël Labat réalisaient un documentaire, *No comment* (Grand prix du documentaire au Festival international du film des droits de l'homme en 2009). Deux séquences montrent comment des migrants se mutilent les doigts, au fer rouge, et au papier de verre (2).

Aussi étonnant que cela puisse paraître, explique Nathalie Loubeyre, ce type de mutilations est largement connu de ceux qui aident ces migrants, non seulement parce qu'ils se mutilent devant eux, mais aussi parce qu'ils le font avant même d'entrer en Europe :

*« Tous les gens qui travaillent là-bas le savent depuis des années : ça se pratique depuis fort longtemps, et pas seulement à Calais... [Les migrants] veulent pouvoir demander l'asile dans le pays de leur choix, mais, à cause des accords de Dublin, leur but est d'être "vierges" aux frontières. Et donc, certains se coupent ou se brûlent les doigts avant même d'arriver dans l'espace Schengen, car ceux qui sont déjà fichés n'obtiendront pas l'asile. »*

Dans son rapport « [La loi des "jungles"](#) », consacré à l'après-Sangatte et publié en septembre 2008, la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA) évoquait elle aussi, en note de bas de page, les propos de Lili Boyer, militante à Norrent-Fontes (un village du Pas de Calais), qui parle de « mutilations », décrit l'odeur de « cochon grillé » dégagée par les doigts brûlés et évoque le fait qu'avec Dublin, « les exilés ont vu leur corps se transformer en un élément qui joue en leur défaveur ».

En juillet 2009, le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) de l'ONU constatait également qu'« afin d'éviter d'être renvoyés en Grèce ou ailleurs, des migrants et des demandeurs d'asile vont jusqu'à brûler le bout de leurs doigts avec des clous chauffés à blanc ou de l'acide sulfurique pour qu'ils ne puissent plus être identifiés via leurs empreintes digitales (3) ».

En mars, Matthieu Millecamps, journaliste à *Nord Eclair*, relevait que les militants de Terre d'Errance, l'association de Lili Boyer, en étaient arrivés à surnommer « doigts brûlés » ceux qui décident ainsi de se mutiler pour éviter d'être fichés. L'article comparait également les destins de trois jeunes Erythréens qui avaient réussi à traverser l'Italie, la France, puis la Manche, pour atteindre Londres, et les problèmes kafkaïens auxquels ils étaient confrontés.

Le premier avait été fiché en Italie ; il travaille avec un faux passeport, « parce que c'est la seule solution » ; ses doigts, brûlés, sont scarifiés, et ses empreintes le font « trembler à la vue d'un policier » : elles lui ont valu, par deux fois déjà, d'être renvoyé en Italie. Le second a vu ses empreintes fichées en Grande-Bretagne, il ne risque donc pas d'être refoulé dans un autre pays. Le troisième, lui, n'a même pas été fiché. Il a juste perdu un œil, d'un coup de barre de fer, lors d'une ratonnade à Calais...

Sylvie Copyans, de l'association Salam, qui œuvre aux côtés des migrants de Calais, confirme que « de nombreux migrants, principalement les Africains, se mutilent les doigts pour éviter d'être identifiés en se brûlant les doigts sur un bout de fer chauffé à rouge, avec de l'acide, avec du papier de toile émeri ». Un autre témoin de ces mutilations, qui préfère garder l'anonymat, précise que d'autres utilisent des rasoirs jetables pour se râper les empreintes — « peut-être moins douloureux que de se faire brûler les doigts, mais beaucoup plus long (il avait bien dû y passer l'après midi) ».

## Un fichage peu utile

Ces mutilations entraînent-elles des complications sanitaires ? Mansour, un jeune réfugié afghan qui travaille comme traducteur pour le service de santé des migrants de Calais (PASS), explique que certains ont effectivement des problèmes avec leurs mains, du fait des conditions d'hygiène difficiles, voire déplorables, qu'ils rencontrent dans les « jungles » où ils se réfugient. Sylvie Copyans relativise : « *Il m'est très rarement arrivé de devoir soigner des brûlures de ce type.* »

Triste ironie, ces mutilations ne serviraient pas à grand chose : « *les empreintes se reforment de toute façon. Cela ne fait qu'allonger des délais qui sont déjà importants dans la procédure de demande d'asile* ». Cela amène certains migrants à renouveler la mutilation « *environ une fois par mois* »... De plus, précise Mansour, non seulement la police arrive souvent à retrouver leurs empreintes digitales, mais la Grèce a également commencé à fichier les empreintes de leurs mains. Ce qui amène certains réfugiés à se brûler désormais les paumes...

Ce fichage est-il utile aux autorités ? Le rapport d'évaluation du système Dublin, publié en juin 2007 et portant sur les années 2003-2005 (4), permet d'en douter : non seulement le « *décalage important* » entre les informations transmises et reçues ne permettait pas de mesurer précisément l'efficacité du système, mais celles qui pouvaient être mesurées montrent que 42% des réfugiés fichés parviennent à échapper à la procédure de « *réadmission* » :

« *Plus de 55 300 requêtes ont été envoyées (soit 11,5% du nombre total de demandes d'asile - 589 499 - dans l'ensemble des Etats membres pour la même période). 72% de ces requêtes ont été acceptées, ce qui signifie que dans 40 180 cas, un autre Etat-membre a accepté d'assumer la responsabilité d'un demandeur d'asile. Toutefois, les Etats membres n'ont en réalité effectué que 16 842 transferts de demandeurs d'asile.* »

La faiblesse des taux de transferts de demandeurs d'asile effectués par rapport à celui des transferts acceptés nuit considérablement à l'efficacité du système. Les Etats membres expliquent ce phénomène par le fait que les demandeurs d'asile disparaissent souvent après la notification d'une décision de transfert.

Non contents de se mutiler les doigts pour ne pas être fichés, et ainsi espérer rester « invisibles » aux yeux des autorités, les réfugiés n'hésitent pas à disparaître, physiquement, dans la nature...

Dernier point, et non des moindres : « *Faute de données précises, il n'a pas été possible d'évaluer un élément important du système Dublin, à savoir son coût.* »

Jean-Marc Manach

(1) « [A Calais, les Afghans menacés de "retours forcés"](#) », LibéLille, 20 juillet 2009.

(2) Un extrait est visible sur le site [YouTube](#).

(3) « [France : Le HCR cherche une solution pour les migrants échoués à Calais](#) », Centre d'actualités de l'ONU, 20 juillet 2009.

(4) Disponible sur le site de [Forum Réfugiés](#).

<http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2009-09-25-Calais>

leexpress.fr 23 septembre 2009

## Le démantèlement de la "jungle" de Calais vu par la presse britannique

La presse britannique est unanime à considérer que le démantèlement de la "jungle" de Calais ne règlera pas le problème des clandestins, mais se contente de le déplacer ; elle s'accorde à considérer que la solution à ce problème ne peut être trouvée qu'à l'échelle du continent européen.

Passer la "jungle" au bulldozer n'empêchera pas les immigrés de venir en Grande Bretagne titre le "Daily Telegraph" (conservateur) qui rappelle que les sans-papiers sont attirés par la Grande-Bretagne parce qu'on y trouve plus facilement du travail.

Pour l'éditorialiste Philip Johnston, le pire reste à venir. La plupart des candidats à l'entrée en Grande Bretagne sont des émigrés économiques et non des réfugiés politiques, même quand ils viennent de pays notoirement instables comme l'Afghanistan ou l'Irak. L'étendue des frontières externes de l'Union, de la Finlande à la Grèce, et la conjugaison de raisons (les dérèglements climatiques, les guerres, la pression démographique) ne peut qu'encourager de nouveaux départs. Philip Johnston précise, que contrairement à ce que croient de nombreux britanniques, leur pays est moins touché par l'émigration que d'autres pays européens, grâce à son insularité. Pour lui, une des solutions pourrait être le rétablissement des frontières intérieures entre pays européens. Il faudrait aussi délocaliser à l'extérieur des frontières de l'Union le système de demande d'asile, et établir des quotas d'accueil pour chaque pays européen.

Le problème de l'immigration doit être traité à l'échelle européenne

Pour le "Guardian" (centre gauche), "agissons maintenant, réfléchissons plus tard" est devenu la règle chez nos dirigeants. Le quotidien rappelle que le centre de Sangatte, fermé en 2002, avait justement été créé parce que Calais ne savait plus que faire des sans-abris. Le "Guardian", qui précise que Londres a encouragé la France à fermer la "jungle" - et s'est félicité de l'opération - considère que le problème de l'immigration doit être traité à l'échelle européenne, afin de mieux répartir cette charge. Les hommes politiques doivent privilégier la diplomatie par rapport à l'action tapageuse. L'opération de mardi à Calais prouve que pour nos dirigeants, ce qui compte, c'est faire étalage de son action, quelques qu'en soient les conséquences.

En 2008, il y a eu plus de 10 millions de réfugiés dans le monde

L'éditorialiste Alan Travis remet en question l'idée que la Grande-Bretagne a ses portes grandes ouvertes et agit ainsi comme aimant de l'immigration ; si c'était le cas, c'est des centaines de milliers et non quelques centaines de malheureux qui patienteraient de l'autre côté de la Manche. Le journaliste remet également en perspective les chiffres de Calais : la France et l'Italie ont traité plus de demandes d'asile que la Grande-Bretagne : 31 200 contre 30 500 au Royaume Uni - loin du pic de demandeurs en 2002, 103 000. Il rappelle qu'il y a eu plus de 10 millions de réfugiés et 200 millions de migrants l'an passé au niveau mondial; et que le plus grand camp de réfugiés compte 28 000 personnes et non quelques centaines : il est situé à Dadaab, au Kenya.

Pour l'"Independent" (libéral), les gouvernements doivent cesser de penser qu'il est en leur pouvoir de régler les flux migratoires. Les habitants des pays pauvres seront toujours prêts à prendre des risques pour échapper à la misère où à la persécution. L'objectif de nos gouvernements devrait être d'accompagner le plus humainement possible ce phénomène. Le journal rappelle que la Suède, qui préside l'Union européenne, a l'intention de mettre l'immigration à l'ordre du jour du prochain sommet européen. Elle pourrait proposer de répartir les centre d'accueil et de traitement des demandes d'asile, afin de réduire la pression là où elle est la plus forte, dans les pays du sud de l'Europe.

[http://www.lexpress.fr/actualite/societe/le-demantelement-de-la-jungle-de-calais-vu-par-la-presse-britannique\\_789695.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/le-demantelement-de-la-jungle-de-calais-vu-par-la-presse-britannique_789695.html)

## **Démantèlement de la "jungle" de Calais : un bilan plus que mitigé**

PARIS - L'opération de démantèlement de la "jungle" à Calais se soldait, trois jours plus tard, par un bilan plus que mitigé : parmi les 129 étrangers "majeurs" placés en rétention, plusieurs dizaines pourraient être libérés tandis qu'une trentaine de mineurs sur 125 ont déjà pris le large.

Sur les 129 étrangers majeurs sans-papiers interpellés mardi à Calais et placés en rétention, les juges des libertés et de la détention (JLD) ont d'ores et déjà demandé la libération de plus de 80 d'entre eux, même si les parquets ont fait appel dans la plupart des cas, a indiqué la Cimade à l'AFP.

Les parquets ayant 24 heures pour faire appel, la majorité des cas devaient être jugés aujourd'hui ou, compte-tenu du week-end, lundi.

Selon une source proche du dossier, vendredi soir, 22 libérations ont été prononcées sans que les parquets aient fait appel, 42 personnes sont maintenues en rétention pour 15 jours et 51 cas sont l'objet d'un appel suspensif.

Selon un décompte publié jeudi soir par le ministère de l'Immigration, 276 étrangers en situation irrégulière avaient été interpellés mardi dans l'opération de démantèlement de la "jungle" menées par les forces de l'ordre : 151 "majeurs" et 125 "mineurs isolés" qui ont été placés dans des centres d'accueil à Carvin (Pas de Calais), Vitry-sur-Orne (Moselle) et Senlis (Oise).

Sur les 151 majeurs, 22 avaient été remis en libertés le soir même et 129 placés en rétention.

Selon France Terre d'asile, quelque 45 de ces "retenus" "auraient déposé une demande d'asile ou sont en train de le faire dans les neuf centres" où ils ont été placés. Les étrangers en situation irrégulière placés en rétention disposent de cinq jours pour déposer une demande d'asile.

Selon diverses sources, la grande majorité des personnes interpellées seraient originaires d'Afghanistan.

Pour Damien Nantes de la Cimade, "toute cette procédure judiciaire était prévisible. Dans une rafle, car c'est bien d'une rafle qu'il s'agissait à Calais, a-t-il affirmé, il y a nécessairement des erreurs préjudiciables aux droits des personnes et ce sont ces erreurs que les juges ont constaté".

Parmi les "erreurs" qui ont entraîné la nullité des procédures, le fait qu'une cinquantaine de "retenus" ont déclaré être mineurs. L'administration, selon la Cimade, aurait indiqué dans les procédures les concernant qu'ils seraient nés, tous, le 1er janvier 1991.

Les juges ont donc considéré qu'un doute subsistait sur leur âge véritable et que ce doute devait leur profiter.

"Le choix de l'éloignement géographique des personnes a aussi été considéré comme une atteinte aux droits des personnes", a expliqué Damien Nantes relevant qu'aucun étranger n'avait été placé en rétention à proximité de Calais, que ce soit dans les centres de Coquelles ou de Lille, qui dispose, pour ce dernier, de 100 places alors que "seules" 25 sont occupées.

Enfin, à propos des 125 mineurs placés en foyers, "94 sont restés dans le dispositif", a indiqué à l'AFP Jean-Paul Delevoye, Médiateur de la République qui a visité vendredi matin un des ces

centres à Vitry-sur-Orne. Les autres se sont ainsi évanouis dans la nature, comme France Terre d'Asile l'avait révélé la veille.

[http://www.lexpress.fr/actualites/1/demantelement-de-la-jungle-de-calais-un-bilan-plus-que-mitige\\_790165.html](http://www.lexpress.fr/actualites/1/demantelement-de-la-jungle-de-calais-un-bilan-plus-que-mitige_790165.html)

## **Dispersion des Afghans de Calais pour affaiblir les droits de la défense**

Par Emmanuelle CERF, co-responsable de la Commission DROITS FONDAMENTAUX de l'UJA

Les Afghans de Calais ont été interpellés dans la "Jungle" (terme procéduralement employé par l'administration). Plusieurs « jungles », soit des campements de fortune, ont été ainsi bâtis dans la région de Calais, par des personnes ayant fui l'Afghanistan suite aux conflits armés sévissant dans la région et pour beaucoup, en raison des craintes qu'ils encourent de la part des Talibans.

Une fois interpellés, ils ont pour la plupart été dispersés dans toute la France, avec parfois près de 20 heures de trajet en car, pour être placés dans les centres de rétention de Marseille, Toulouse, Nîmes, Lyon, Vincennes ou le Mesnil Amelot, alors qu'il restait des places au centre de rétention de Coquelles, dans le Nord.

Ce fait a néanmoins été oralement contesté en audience devant le Juge des Libertés et de la Détention de Paris, par le représentant de la préfecture de police, sans document à l'appui.

Or, de l'autre côté de la barre, les jeunes avocats qui assuraient la défense des Afghans - *pro bono* - ont produit des documents en sens contraire et notamment une attestation d'Huissier et une attestation de la Cimade, association présente dans le centre de rétention de Coquelles.

La mobilisation des avocats et parmi eux, de nombreux jeunes engagés pour assurer la défense des droits fondamentaux, ont permis, sur tout le territoire national, l'annulation de la plupart des procédures engagées par l'administration contre les Afghans.

Tous les Afghans retenus, dont certains étaient mineurs – fait contesté par l'administration mais parfois confirmé - sont passés devant les Juges des Libertés et de la Détention.

Les Juges des Libertés et de la Détention (JLD) ont annulé toutes les procédures, sauf ceux d'Ile-de-France : Meaux et Paris.

Pourtant, les moyens de nullité soulevés n'étaient pas différents à Nîmes, Marseille, Lyon, Toulouse ou Paris...

Le Parquet (très curieusement en même temps à Marseille, Nîmes et Toulouse) a relevé appel de toutes les ordonnances d'annulation, sauf celles concernant les mineurs pour lesquels la minorité n'était pas contestable.

Les avocats ont, de leur côté, fait appel de toutes les ordonnances rendues par les JLD de Paris et de Meaux devant la Cour d'appel de Paris. La Cour a annulé la quasi-totalité des ordonnances et remis en liberté les retenus, notamment en raison de l'atteinte à l'exercice effectif des droits de l'étranger, dont le juge doit s'assurer, et qui était dû à l'absence de mise à disposition d'un téléphone dès la



notification des droits.

A Melun, le Tribunal administratif a statué sur le droit au séjour des Afghans et annulé 14 arrêtés de reconduite la frontière sur 15. A Paris, le Tribunal administratif a annulé 6 arrêtés sur 10.

Tous les avocats qui sont intervenus se sont mobilisés dans l'urgence. Ils ont laissé de côté leur cabinet pour quelques jours afin de se consacrer à la défense des plus vulnérables. Leurs interventions de qualité ont permis d'annuler un grand nombre de procédures qui avaient été conduites en violation des droits fondamentaux. Chapeau bas.  
[http://www.uja.asso.fr/Les-Afghans-de-Calais-la-jungle\\_a531.html](http://www.uja.asso.fr/Les-Afghans-de-Calais-la-jungle_a531.html)

**AFP 24 septembre 2009**

### **"Jungle" de Calais: Besson confirme qu'il y aura des retours forcés**

PARIS - Le ministre de l'Immigration Eric Besson a confirmé jeudi sur France 24, à propos des étrangers en situation irrégulière interpellés mardi à Calais, qu'"il y aura des retours forcés pour les personnes ne relevant ni du droit d'asile ni du retour volontaire".

Nicolas Sarkozy avait donné "raison", la veille, à Eric Besson d'avoir démantelé la "jungle" de Calais. "Je vous annonce d'ailleurs qu'avec les Anglais, nous organiserons le retour des personnes en situation irrégulière", avait ajouté le président en réponse à des questions de TF1 et France 2.

La plupart des étrangers interpellés dans la "jungle" sont originaires d'un pays en guerre, l'Afghanistan.

Interrogé à son tour sur France 24, Eric Besson a déclaré: "Le président l'a confirmé, il y aura des retours forcés pour les personnes ne relevant ni du droit d'asile ni du retour volontaire".

"Le président dit qu'il faut le faire partout, y compris dans les pays où c'est sensible, à condition que la protection des personnes soit assurée, qu'il n'y ait pas de risque pour leur intégrité physique", a-t-il ajouté.

Selon Pierre Henry, le directeur de France Terre d'asile, 43 personnes majeures interpellées mardi à Calais (sur quelque 140, une vingtaine ayant été libérées) "auraient déposé une demande d'asile ou sont en train de le faire dans les neuf centres de rétention dans lesquels elles ont été placées".

Selon Pierre Henry, ce chiffre devrait augmenter au cours des prochains jours.

Une information confirmée par le représentant du HCR en France, Francisco Galindo-Velez qui précise que les étrangers en situation irrégulière placés en rétention disposent de cinq jours pour déposer une demande d'asile.

Pour le Haut Commissariat aux Réfugiés qui a ouvert une antenne à Calais depuis le 3 juin avec France Terre d'asile, "l'important c'est que les personnes qui ont besoin de protection puissent déposer leur demande d'asile".

"Une fois que la procédure a été suivie, qu'éventuellement, tous les recours ont été épuisés, nous ne sommes pas contre un retour au pays d'origine", a ajouté M. Galindo-Velez en soulignant qu'il fallait être "très attentif à la situation des pays d'origine".

Pour M. Henry, "l'idée de retours forcés, c'est une ligne rouge: on ne doit renvoyer personne vers l'Afghanistan qui est un pays en guerre", a-t-il dit à l'AFP.

Il a par ailleurs rappelé qu'il se prononçait en faveur d'une "mesure de protection temporaire, aujourd'hui, pour les Afghans".

Cette protection, appliquée il y a une dizaine d'année avec les Balkans, a-t-il expliqué, "peut s'étendre sur trois ans et a le mérite de permettre le droit de séjour avec le droit au travail et à la protection sociale. Je ne vois pas d'autre solution", a-t-il dit.

[http://www.lexpress.fr/actualites/1/jungle-de-calais-besson-confirme-qu-il-y-aura-des-retours-forces\\_790029.html](http://www.lexpress.fr/actualites/1/jungle-de-calais-besson-confirme-qu-il-y-aura-des-retours-forces_790029.html)

**"Libération", 26 septembre 2009**

## **80 migrants majeurs remis en liberté**

Illégales les conditions d'interpellation des migrants mardi à Calais ? Selon la Cimade, les juges des libertés et de la détention (JLD) ont demandé la libération de plus de 80 des 130 majeurs, pour la plupart Afghans, arrêtés lors du démantèlement de la «jungle». Il y aurait eu 38 annulations de procédure à Nîmes, 8 à Marseille, 6 à Rennes et 30 à Toulouse. Et il s'agit là d'un décompte provisoire. Certains des étrangers interpellés ayant déclaré être mineurs, les juges ont considéré qu'un doute subsistait sur leur âge et que ce doute devait leur profiter. Parmi les autres motifs d'annulation, le fait que les interpellations ont eu «un caractère collectif» en raison notamment de la présence en nombre des forces de l'ordre. Un juge de Nîmes a calculé, par ailleurs, que le transfert de ces hommes depuis le nord de la France avait duré environ vingt heures, «soit près de la moitié de la rétention administrative», fixée à quarante-huit heures. « Les droits de la défense n'ont pu être assurés dans ces conditions », a-t-il fait valoir. Dans la grande majorité des cas, les différents parquets ont fait appel de ces décisions.

<http://www.liberation.fr/societe/0101593488-80-migrants-majeurs-remis-en-liberte>

**lemonde.fr 26 septembre 2009**

## **Malgré le démantèlement de la 'jungle', les migrants reviennent à Calais**

Trois jours après l'évacuation de la 'jungle', les associations ont commencé à voir refluer les migrants vers Calais. Comme il l'avait fait en 2002 lors de la fermeture de Sangatte, le gouvernement a pourtant délibérément cherché à disperser dans tout l'Hexagone, loin de Calais, les 276 migrants qui, pour la plupart d'origine afghane, ont été interpellés mardi 22 septembre.

Hormis 21 personnes titulaires d'une autorisation provisoire de séjour (APS) ou atteints de la gale et aussitôt relâchées, 125 mineurs ont été répartis dès mardi principalement dans trois foyers, à Vitry-sur-Orne près de Metz, Carvin (Pas-de-Calais) et Senlis (Oise). Tous les autres, menacés d'une reconduite à la frontière ou d'une réadmission dans un autre pays européen, ont été placés en rétention, parfois après des dizaines d'heures de garde à vue et de transport, dans un des neuf

centres de la région parisienne, du sud et de l'ouest de la France.

Dès jeudi, à Calais, les associations constataient qu'après deux jours de moindre affluence ils étaient aussi nombreux que les jours précédant le démantèlement de la 'jungle' à venir chercher un repas. 'Dans la queue du repas du soir, il y avait même des mineurs qui, emmenés mardi dans un centre d'accueil près de Metz, étaient passés à la télé le soir même pour dire que le foyer, c'était bien', témoigne Jean-Claude Lenoir, de l'association Salam.

A la distribution du midi, Jean-François Roger, de France Terre d'Asile, raconte, lui aussi, avoir discuté avec trois jeunes qui avaient fugué du foyer de Carvin. Les associations ne seraient pas étonnées de voir revenir des migrants plus âgés après l'annulation, jeudi, par la justice, de la rétention de plus de 80 d'entre eux qui avaient été transférés dans les centres de Toulouse, Nîmes et Marseille. Le Parquet a fait appel de ces décisions d'annulation. Mais la cour d'appel d'Aix-en-Provence a confirmé, vendredi, la remise en liberté de huit personnes.

Les associations pressentent que si les remises en liberté continuent, les migrants auront vite fait de rejoindre Calais. 'En 2002 déjà, souligne Jean-Pierre Alaux du Gisti, les autorités avaient parié qu'ils disparaîtraient. Mais ils ont fini par réapparaître.'

[http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/09/26/malgre-le-demantelement-de-la-jungle-les-migrants-reviennent-a-calais\\_1245495\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/09/26/malgre-le-demantelement-de-la-jungle-les-migrants-reviennent-a-calais_1245495_3224.html)

**AP 26 septembre 2009**

## **"Jungle" de Calais: la cour d'appel d'Aix confirme la remise en liberté de huit sans-papiers**

La cour d'appel d'Aix-en-Provence a confirmé vendredi soir la remise en liberté de huit sans-papiers interpellés à Calais et transférés à Marseille au centre de rétention administrative du Canet, a-t-on appris samedi de source judiciaire.

Parmi eux figurent sept Afghans et un Iranien, qui avaient été conduits jusqu'à Marseille en autocar.

Le parquet de Marseille avait fait appel jeudi soir, dans le délai autorisé de quatre heures, de l'ordonnance de remise en liberté prise par le juge des libertés et de la détention (JLD), ce qui avait eu pour effet de suspendre leur libération.

Ils devraient désormais être libérés, a précisé l'avocate des mis en cause, Me Vanina Vincensini, qui avait invoqué "l'irrégularité de la procédure".

<http://fr.news.yahoo.com/3/20090926/tfr-immigration-calais-justice-342d366.html>

**Rue 89, 23 septembre 2009**

## **Dans la jungle de Calais avec les migrants expulsés par la police**

Nous sommes un groupe de personnes investies auprès des migrants depuis plusieurs mois et engagées dans le réseau No Border. Si nous sommes allés mardi 22 au matin soutenir les migrants de la jungle au moment de leur expulsion par la police, c'est avant tout parce que nous avons parmi eux de véritables amis.

Nous étions témoins depuis des mois de l'arbitraire policier à Calais, de l'usage systématique de l'intimidation, du gaz et des matraques. Nous avons constaté l'absurdité du système Dublin II qui balance les migrants d'un pays à l'autre comme des balles de ping-pong parce qu'aucun d'entre ces pays n'est en mesure d'assumer leurs demandes d'asile.

Nous avons noté à quel point le danger incarné par les passeurs n'est qu'un épouvantail agité pour légitimer la répression à l'égard des migrants. Nous avons surtout vu combien ces migrants nous ressemblent et ne cherchent qu'à se construire, n'importe où, un avenir décent et paisible, combien les clichés véhiculés contre eux tombent comme des feuilles à leur contact, lorsqu'on prend la peine de leur serrer la main, d'échanger avec eux un thé et de comprendre les causes et les conditions terribles de leur exil. Lorsque nous avons appris la décision du gouvernement de fermer la jungle de Sangatte (Eric Besson, le 16 septembre 2009), nous étions donc légitimement en colère.

Nous étions une petite dizaine à partir à trois heures pour tenter l'impossible, à savoir protéger les migrants de la violence attendue des policiers. Nous avons constaté à notre arrivée que plus de 150 migrants étaient rassemblés autour de feux de camps, avec des banderoles en anglais et en pachto, exprimant leur envie de rester et d'être respectés, soutenus par de nombreux militants, dans une atmosphère pesante, dans l'attente de la destruction.

Panique et encerclement

A 7h30, nous avons vu les premiers fourgons arriver puis les policiers prendre position autour de la jungle pour bloquer tous les accès, au point que de nombreux Calaisiens ne pouvaient plus circuler à proximité de la zone des Dunes. Lorsque les policiers ont commencé à investir les lieux, une véritable panique s'est emparée des migrants. Après que certains ont essayé de fuir, la plupart s'est alors rassemblée. Notre premier réflexe, avec les autres militants présents, a été d'encercler les migrants avec des cordes et des banderoles afin de les protéger, ce qui n'était que symbolique face à l'horrible et implacable détermination de l'Etat.

Nous avons tous des souvenirs en commun avec ces migrants, nous avions à ce moment à l'esprit les moments passés avec eux. Nous avions dans notre dos des gosses de quinze ou seize ans accrochés à nous, effrayés et en larmes, pendant que les policiers essayaient de nous désolidariser. Après qu'ils ont arraché notre corde, nous avons formé une chaîne humaine que les policiers ont rompu en nous tirant par les bras, les épaules, la tête, tout ce qu'ils pouvaient attraper.

Face à la violence toujours plus appuyée des policiers, la détresse des migrants allait crescendo et nous ressentions face à ça un sentiment de haine et de rage nous faisant oublier toute crainte des risques physiques ou juridiques, ce qui nous a permis à peu de tenir tête durant près de vingt-cinq minutes face à la répression, ceux de nous qui étaient dégagés revenant pour continuer de résister.

C'est l'Europe qui les insulte

Les policiers arrachaient les migrants au groupe, trainant certains d'entre eux sur le sol, qui nous regardaient implorant et apeurés. Ces regards étaient insoutenables pour nous qui auparavant y avions vu l'espoir, lorsque ces mêmes garçons nous racontaient leurs rêves et ambitions pour l'avenir. Dans cette rafle, les migrants ont été considérés et traités comme du gibier, déshumanisés et humiliés pour longtemps. Eux aussi ne risquent pas d'oublier ce qu'on leur a infligé ce matin. C'est l'Europe qui les a insultés dans leur dignité.

Tandis que la population du quartier se réjouit du « succès » de l'opération, nous déplorons que migrants et militants aient été l'objet d'un spectacle organisé pour les médias et l'opinion, dans le but de mettre en scène une mascarade politique visant à faire croire à une résolution du problème,

alors qu'il ne s'agit que d'une triste opération de communication du gouvernement et de l'Union européenne.

Les journalistes ont été expulsés avec la même violence et une caméra a été détruite lorsque les policiers ont commencé à perdre patience face à l'opposition soutenue des migrants et militants. Les migrants essayaient eux aussi de résister, mais étaient davantage la cible des policiers lorsqu'ils tentaient de maintenir les lignes avec nous.

Nous posons la question : qu'est-ce que les autorités ont à craindre de la présence des journalistes ? Pourquoi les ont-ils éloignés ? Nous soupçonnons l'Etat de chercher à cacher au public sa façon d'agir et ses méthodes pour « résoudre » la question des migrants.

Nous tenons à dire que nous n'oublierons pas certaines images de violences et de détresse, qui renforcent notre détermination et notre mépris pour ce système qui génère chaque jour plus d'injustice. Ce que nous ressentons désormais, c'est l'étendue de notre impuissance et un dégoût prononcé pour les politiques actuelles.

Il est plus que temps de poser autrement la question des frontières, afin que chacun comprenne que la fermeture n'est ni une solution, ni un moyen démocratique de résoudre la catastrophe économique que nous vivons tous à cause du capitalisme. La crise n'est pas le fait des étrangers, légaux ou non, elle est partie intégrante d'un système qui se sert du chômage et des licenciements comme d'une variable d'ajustement pour une machine bancal.

Nous nous battons quotidiennement contre les politiques d'immigration actuelles, car elles ne sont que l'expression d'un individualisme insupportable et malheureusement ordinaire qui tend à faire de l'étranger un intrus responsable de tous les maux de capitalisme. La stigmatisation d'une population, si elle est suivie de mesures législatives et policières à son encontre (prise d'empreintes, fichage systématique, contrôle au faciès, dénis de droits élémentaires, mise en place de polices spécifiques, arrestations groupées et rafles...) ne peut aboutir qu'à la barbarie.

Ce qu'il s'est passé à Calais ce matin n'est pas une conséquence, mais un précédent. L'Europe n'en est ni à son premier ni à son dernier coup-bas...

<http://www.rue89.com/2009/09/23/dans-la-jungle-de-calais-avec-les-migrants-expulses-par-la-police>

**"Nord Littoral", 25 septembre 2009**

**Visite éclair d'Éric Besson, hier à la PAF de Coquelles : « Il n'y aura pas de réimplantation ! »**

Quarante-huit heures après l'étape "symbolique" du démantèlement, le ministre de l'Intégration est venu faire un point dans les locaux de la police aux frontières. Il s'est réjoui des photos de l'ex-jungle désormais désert de sable

La halte a duré une heure à peine. La police aux frontières a eu la "surprise" de recevoir Éric Besson, ministre de l'Immigration, hier en fin d'après-midi.

La halte se serait décidée dans la journée d'hier, alors qu'Éric Besson devait se rendre, aux journées

parlementaires du Touquet, a expliqué son attachée de presse. « J'ai profité de ce passage au Touquet pour venir faire un point avec le préfet et le sous-préfet et les élus de Calais, sur le lieu-dit la "jungle" pour voir où en étaient les travaux de déblaiement. » Des clichés formats A4 étaient disposés sur le bureau ovale de la PAF. Des photos antérieures à hier matin... Car depuis hier matin, la jungle n'est plus qu'un désert.

Le ministre s'est toutefois réjoui des clichés qu'on lui a présentés. Détruire la jungle était le premier objectif de cette opération. Il a en effet expliqué l'après-jungle. « Le maire et les élus ont informé qu'ils voulaient se servir de ce terrain pour étendre la zone d'activité.

» Le ministre a par ailleurs annoncé qu'il réfléchissait à des « aides que l'État pourrait apporter à Calais en compensation des efforts retenus. » Car pour Éric Besson qui avait promis de démanteler le site avant la fin de l'année, la jungle, c'est de l'histoire ancienne : « Cette polémique qui consiste à dire que les migrants vont revenir n'a pas de sens ! Il n'y a pas de réimplantation et il n'y en aura pas ! Nous ne laisserons pas réimplanter un "ersatz" de "jungle". On a fait le point avec le sous-préfet. Cette opération avait été précédée de démantèlement de squats sur Calais et les alentours, et elle sera suivie d'autres démantèlements », a indiqué le ministre en se gardant bien de ne pas avancer de date. « Le démantèlement de la jungle est un maillon mais il reste d'autres maillons. » L'étape "symbolique" passée, « il reste beaucoup de chose à faire, a-t-il continué. Il faut remonter la filière. »

#### Une estocade aux filières

« Nous avons porté un coup important, pas un coup fatidique ni définitif, mais nous avons porté un coup important à une chaîne de passeurs. Nous savons que les commanditaires considèrent que nous avons touché à leur business, à leur outil de travail », assure le ministre qui détaille la suite de son programme. Pour cela le ministre en appelle à « une PAF renforcée », « une politique de l'asile harmonisée », « un besoin de coopération accrue entre les polices européennes. » Il a ainsi annoncé que les accords d'Évian du 6 juillet dernier étaient en train de « se mettre en oeuvre. » En revenant à Calais 48 heures après le démantèlement de la jungle, le ministre a voulu illustrer un chiffre qui l'a passablement contrarié : Zéro sur deux cents. Aucun des étrangers en situation irrégulière présents dans la jungle n'a accépté une des 200 places d'hébergement disponibles. « Ce n'est donc pas un problème d'hébergement, mais des personnes qui voulaient dormir dans des conditions précaires, indignes car à proximité du port. Leur seule préoccupation était de passer Outre-Manche ! » Ce point presse a servi au ministre pour retoucher certaines images qui ont « touché nos concitoyens, à juste titre. » Les visages en larmes des migrants - jeunes ou moins - écrasant leurs larmes au fur et à mesure que les bulldozers broyaient leur maigre toit. Il évoque les mineurs étrangers isolés qui « ont été bien traités.

» « La France se singularise par le fait que les mineurs étrangers isolés ne sont jamais reconduits à la frontière. Nous allons beaucoup plus loin que la doctrine HRC », a insisté Éric Besson. Une politique qui explique le nombre de mineurs présents sur le camp, mardi matin.

#### L'asile coûte cher au ministère

Quant au comptage des demandes d'asile, elles atteignaient, selon Éric Besson, 174 primo demandes d'asile avant mardi, 47 de plus après le démantèlement de la jungle. Un point sur lequel il a tenu à insister : « Le pire ennemi de l'asile, c'est l'asile contourné. La France était la première en matière d'asile en Europe, la France est désormais la première au monde ! Mais, le vrai asile doit être protégé, il est menacé par le détournement de procédure. » Selon le ministre, des migrants ne "joueraient" pas le jeu en continuant de viser l'Angleterre alors qu'ils sont en procédure de demande

d'asile. Car « l'humanisme a un coût », annonce le successeur de Brice Hortefeux. « L'asile c'est la moitié du budget du ministère : 300 millions d'euros. »

La tâche historique

En guise de conclusion de son intervention, l'ex-trésorier du PS n'a pas manqué de tacler Martine Aubry. « Sangatte restera comme une tâche historique importante, explique celui qui avoue qu'il n'y est toutefois pas allé. L'État français était schizophrène. Alors quand Martine Aubry ne trouve d'autre solution que celle de recréer un nouveau Sangatte, ça en dit long sur sa méconnaissance du dossier, alors qu'elle n'a jamais mis les pieds là-bas ! ».

[http://www.nordlittoral.fr/actualite/la\\_une/article\\_1110856.shtml](http://www.nordlittoral.fr/actualite/la_une/article_1110856.shtml)

"la Voix du Nord", 24 septembre 2009

### **Après la tourmente médiatique à Calais, une mer de sable a remplacé la « jungle »... et ensuite ?**

Quai de la Moselle, hier midi, une cinquantaine d'Afghans et d'Irakiens attendent l'arrivée des bénévoles de l'association La Belle Étoile pour la distribution d'un repas. Comme d'habitude.

Dans la file d'attente, un Afghan raconte son aventure. Mardi, il a été interpellé dans la « jungle » devant caméras et radios, sous les yeux bienveillants du ministre de l'Immigration hier, il prenait son repas à Calais, à quelques centaines de mètres de son ancien campement, complètement rasé. La « jungle » n'existe plus. Les bulldozers ont dégagé les cabanes et ratissent le sable. « J'ai demandé le droit d'asile. Je suis donc en règle. Mais où puis-je aller autre part qu'à Calais ? Et je n'ai même plus de maison... »

Paris, la Belgique

Le ministre avait annoncé qu'il fallait démanteler la « jungle » pour des raisons d'hygiène, ce que personne ne conteste vraiment. Mais les solutions apportées par Éric Besson pour que Calais ne soit plus « le » point de chute de l'immigration clandestine ne font pas l'unanimité sur place. « On attend de voir dans le temps », indique Pierre, qui vit à cent mètres du point de distribution des repas. « Quand on voit qu'ils reviennent déjà, je n'imagine pas dans un mois. » Après l'annonce du démantèlement, les candidats à l'exil se sont réfugiés vers Dunkerque, la Belgique et Paris. Sur les 278 personnes interpellées mardi, 21 ont été libérées (en situation régulière) 130 ont pris la direction du Sud. Quant aux mineurs, une cinquantaine d'entre eux ont été placés en Moselle.

Combien ont déjà fugué ? Combien sont déjà de retour à Calais ? Hier midi, à Carvin, il n'en restait que 28 sur les 48 amenés la veille.

Pour l'heure, à Calais, l'après- « jungle » ressemble à s'y méprendre à un après-Sangatte, avec tout l'habillage de communication qui va avec.

\*\*\*

### **[MINEURS] À Carvin hier soir, ils n'étaient plus que 28**

Après le démantèlement de la « jungle », ils étaient 48 mineurs afghans, mardi après-midi, à être

hébergés à la résidence sociale du Hameau d'Épinoy à Carvin. « Mais ce matin (hier), on n'en comptait plus que 36 et après le repas du midi 28, explique Michel Vanackeer d'Adoma, le bailleur. Il faut dire qu'ils nous ont demandé les horaires du bus qui mène à la gare de Libercourt. Certains ont été vus à la gare de Lille, ou sur l'A21 vers Lens. On sait aussi qu'ils repèrent les zones industrielles, pour tenter de monter dans des camions. » Cet après-midi, deux bus sont affrétés pour transférer les volontaires vers un CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile) à Nancy. Combien seront du voyage ? Peut-être quelques-uns. Car plus que la volonté de rejoindre l'Angleterre à tout prix, c'est le désir d'être en règle, dans n'importe quel pays d'Europe, qui les anime.

[http://www.lavoixdunord.fr/Region/actualite/Secteur\\_Region/2009/09/24/article\\_apres-la-tourmente-mediatique-a-calais-u.shtml](http://www.lavoixdunord.fr/Region/actualite/Secteur_Region/2009/09/24/article_apres-la-tourmente-mediatique-a-calais-u.shtml)

<http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/8274508.stm>

Life for migrants after 'the jungle'

**BBC NEWS**

Life for migrants after 'the jungle'

By Helena Merriman

BBC News

**Benjamin looks through the wire fence separating him from the Calais dock and shows me where he tried to smuggle himself through to Britain.**

"I tried to get underneath a bus," he says. "But at the last minute my smuggler left, taking my money with him." This is one of the consequences of the closure this week of "the jungle" - the makeshift illegal camp in Calais where around 1,000 migrants were once living.

Most of them are from Iraq and Afghanistan, and are trying to reach the UK. Living in the camp with the migrants were people-smugglers, or "agents", who would help migrants sneak into the UK on either lorries or buses. But since the closure of the camp, many of these "agents" have disappeared, while others have put their prices up. "Before, they charged 1,000 euros (\$1,500; £920), but now they ask for 1,500 euros. They know people are more desperate to reach Britain now as they have nowhere else to live." The "jungle" is now just rubble and rubbish. Within the churned up earth are bits of clothing, bottles and shoes. Finding somewhere new to take shelter is difficult for those migrants formerly living there.

Some sleep under bridges, others on the streets. They have to contend with the hundreds of other migrants who have already staked out their territory. In a disused building, which migrants call "Africa house", Eritreans sit smoking out of the broken windows. Turks and Uzbeks live in the long grass near the old hoverport. A trail of socks, cardboard and empty plastic bottles leads into a recently vacated clearing. And Sudanese, Palestinians and Egyptians have taken the area next to the lighthouse. The only visible difference to the look of the camp is the Arabic graffiti on the wall.

Many of the migrants rely on NGOs for help. Every day at lunchtime, at Quai de La Moselle, a derelict space of open land, around 100 of them gather for a free lunch of bread, eggs and bananas. The area is known as "the wasteland".

**'American dream'**

Zazou, a French local, works in a bar in Calais. "It's a very sad story for people here," he says. "We



didn't used to see the migrants in the street because they had 'the jungle'. But since they erased 'the jungle', what will they do now? Will they sleep in the street? It's very dangerous for them. But they stay here because England for them is the American dream." Of all the migrants I met in Calais, only one was on the reverse journey. Twenty-two-year-old Malik was on his way home from Britain to Pakistan. He says he spent four years in England and now misses his family so wants to return. The others surrounding him say they cannot understand why he wants to go home.

Ahmad Nazeer is the assisted voluntary return officer for the International Organisation for Migration. He is doing the rounds, telling the migrants about the Voluntary Return Programme. He says the programme aims to help those migrants who are now stuck in Calais and who have suffered at the hands of people smugglers. It provides migrants who opt for voluntary return with free travel assistance home and a cash grant. Mr Nazeer says that he helped 60 Afghan migrants to return home last month. When I tell this to some of the migrants, they do not believe me. "Why would anyone go home?" they ask.

### **Purgatory**

Benjamin has now used up the money he had saved to fund his crossing to Britain. I ask him whether he will return to Iran if he cannot reach the UK. "I cannot go back," he says. "I left before the elections as I feared for my safety because of my political beliefs." It is hard to tell which migrants are facing real danger back home, and which ones are economic migrants. But one problem most of them face, regardless, is paying off their debts to the people smugglers.

Before leaving, migrants tend to pay a portion of the total amount to their agent, the rest is paid once they've earned enough money in their destination country. Many fear that if they return home now, they will never be able to raise enough money to repay the smugglers. They say that if they return home without money to pay them, they could be killed. France's Immigration Minister, Eric Besson, said on French television that the imminent closure of "the jungle" would send a strong message that people-traffickers could no longer use Calais as a launch point. With the departure of some of the people-smugglers, and the increase in their smuggling rates, perhaps that will work. But in the meantime, what does the future hold for those migrants here already? They tell me that if they cannot get to the UK, they will stay in Calais. Very few consider going home. So for the migrants, Calais has become a kind of purgatory. Britain, for them, is the ultimate dream. Home, the opposite.

All they do now is wait.

### **"Jungle de Calais": 2 opérations à venir**

AP 28/09/2009 | Mise à jour : 22:08 |

Après le démantèlement, le 22 septembre, de la "jungle" de Calais, le ministère de l'Immigration a annoncé aujourd'hui que deux nouvelles opérations seront organisées avant la fin de la semaine, en expliquant que les filières d'immigration clandestine cherchaient systématiquement à reconstruire de nouvelles plateformes de transit.

Dans un communiqué, le ministère précise que sur les 276 ressortissants étrangers en situation irrégulière qui ont été interpellés, 125 se sont déclarés mineurs étrangers isolés et ont été placés dans quatre centres d'hébergement spécialisés.

Sur les 151 qui se sont déclarés majeurs, 22 ont été remis en liberté et 129 placés en centre de rétention. Parmi ces derniers, "à ce jour, 60 ont demandé l'asile, 40 rétentions ont été prorogées, en vue d'une mesure d'éloignement forcé vers le pays d'origine, et 89 ont été remis en liberté", précise le ministère.

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2009/09/28/01011-20090928FILWWW00659-jungle-de-calais-2-operations-a-venir.php>

### **28/09/2009 Libétoulouse**

### **Le ministre Besson arrête les Afghans de la Jungle, la cour d'appel de Toulouse**

## les libère

**IMMIGRATION.** Le ministre Eric Besson a eu raison de vite se réjouir devant les caméras de télévision de la fermeture au bulldozer de la Jungle de Calais.

Il a eu raison aussi de se réjouir de l'immédiate mise en rétention administrative des immigrés clandestins qui y attendaient une hypothétique immigration vers la Grande-Bretagne.

Eric Besson a eu raison parce que sa satisfaction n'aura été que de très courte durée.

Les migrants Afghans, Iraniens et Pakistanais transférés à Marseille sont déjà dehors. Ce lundi, la cour d'appel de Toulouse vient d'ordonner de même la remise en liberté de la dernière charrette des 30 clandestins de la Jungle transférés derrière les [barbelés du centre de Cornebarrieu](#).

Samedi, cette cour avait déjà libéré 15 d'entre eux au motif qu'ils n'avaient pas eu le temps d'exercer leur droit de recours pendant le quatorze heures qu'a duré le trajet en autobus. Aujourd'hui 28 septembre, elle confirme la décision du juge des Libertés de relâcher les 15 restants.

Ils sont relâchés, mais pour 26 d'entre eux, libérés de surcroît de l'avis de reconduite à la frontière qui les menaçait encore. Cet avis a été maintenu pour 4 de ces migrants. Lesquels ont sept jours pour quitter le territoire français par leur propres moyens. En attendant, il ont tout de même été remis en liberté...

«*Les tribunaux ont envoyé un signal très fort aux autorités publiques*», en conclut leur avocat toulousain, Ludovic Rivière. Les juges n'auraient selon lui pas aimé du tout que le gouvernement se préoccupe plus du côté médiatique des choses que «*du traitement juridique du dossier*».

À s'en tenir au droit comme il le fait, Ludovic Rivière, lui, ne semble pas se préoccuper beaucoup de ménager les soucis de communication du ministre Besson.

GLv.

<http://www.libetoulouse.fr/2007/2009/09/le-ministre-besson-arrête-les-afghans-de-la-jungle-la-cour-dappel-de-toulouse-les-libère.html>

## Jungle de Calais : la plupart des migrants ont été relâchés

B.H. (lefigaro.fr) avec AFP 29/09/2009 |

**Pour 124 des 138 sans-papiers placés en rétention après le démantèlement de la «jungle» de Calais le 22 septembre, la justice a ordonné des remises en liberté, malgré les requêtes contraires de la place Vendôme.**

Un revers pour les ministères de l'Immigration et de la Justice. La quasi-totalité des étrangers en situation irrégulière placés en rétention après [le démantèlement de la «jungle» de Calais le 22 septembre](#) ont été libérés une semaine après, a annoncé mardi la Cimade. Selon l'association, [seule présente dans les centres de rétention](#), 124 des 138 sans-papiers arrêtés, majoritairement des Afghans, ont en effet été relâchés, suite à des décisions de justice. Des procédures seraient encore en cours pour la quinzaine de personnes qui reste en rétention.

«Je n'ai jamais dit que tout s'achevait avec le démantèlement de la 'jungle'. J'ai au contraire dit que c'était un travail de longue haleine», a réagi le ministre de l'Immigration Eric Besson sur France 2. Nous ne luttons pas contre les migrants - même s'ils doivent savoir qu'en France, il faut venir en situation régulière -, nous menons une lutte acharnée contre les passeurs qui exploitent la misère humaine.»

Les juges des libertés et de la détention (JLD), qui se sont prononcés sur «le respect des droits des personnes», ont considéré que celles-ci «n'avaient pas pu (les) exercer et, qu'une partie d'entre elles étaient mineures et ne pouvaient donc être placées en rétention», a expliqué la Cimade. Et si, sur injonction du garde des Sceaux, «les procureurs ont systématiquement fait appel des décisions des JLD», les juges des cours d'appel ont confirmé ces remises en liberté. Toujours selon l'association, les tribunaux administratifs ont par ailleurs prononcé «plusieurs dizaines d'annulations» d'arrêtés de reconduite à la frontière au motif du non-respect du droit de demande d'asile. Contactés par Lefigaro.fr, ni le ministère de la Justice ni celui de l'Immigration ne pouvaient commenter ces informations dans l'immédiat.

## Deux nouvelles opérations avant la fin de la semaine

«L'évacuation de la jungle de Calais s'est faite au mépris des droits fondamentaux», estime la Cimade, confortée par ces décisions de justice. Et l'association de qualifier d'«inacceptable» la perspective de nouvelles opérations du type de [celle réalisée à Calais](#) pour tenter de «reconduire» des migrants en Afghanistan, «un pays en guerre». Le ministre de l'Immigration, Eric Besson, a en effet annoncé mardi que «deux nouvelles opérations seront organisées avant la fin de la semaine», expliquant que les filières clandestines à destination de la Grande-Bretagne «cherchent systématiquement à reconstruire de nouvelles plateformes de transit».

Lundi, le ministère de l'Immigration saluait [dans un communiqué](#) le «succès» du démantèlement de la jungle de Calais, mais s'étonnait que le taux de remise en liberté soit très différent selon les juges à l'origine des décisions (0% de remise en liberté à Meaux, 100% à Marseille, Toulouse, Nice ou Lyon). «Tout en restant parfaitement respectueux de l'indépendance des juridictions, il n'est pas interdit de constater que certaines d'entre elles libèrent quasi systématiquement les étrangers en situation irrégulière qui leur sont présentés», insistait le communiqué.

Après les dernières audiences prévues mercredi, plusieurs associations, dont la Cimade, l'Association des avocats de France (SAF) et le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), doivent présenter jeudi «un bilan global des décisions judiciaires intervenues et des irrégularités sanctionnées».

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2009/09/29/01016-20090929ARTFIG00570-jungle-de-calais-la-plupart-des-migrants-ont-ete-relaches-.php>

## Calais : le préfet conteste le retour des expulsés de la «jungle»

Le Parisien 30.09.2009, 15h39 | Mise à jour : 18h38

Une semaine après le démantèlement de la « jungle de Calais », le préfet du Pas-de-Calais, Pierre de Bousquet de Florian, a affirmé mercredi qu'il y avait «beaucoup moins de migrants » depuis l'opération du 22 septembre dernier. «Dire que les migrants sont revenus est complètement faux», a-t-il déclaré dans un entretien téléphonique avec l'AFP.

«Il ne reste aujourd'hui, vraisemblablement, pas plus de 300 à 400 migrants dans le Calais», contre «1 200 à 1 300 au mois de mai-juin», a-t-il souligné.

Le préfet estime que la situation sur place est devenue «moins insupportable» pour les habitants et les entreprises de Calais, même s'il reconnaît des «tensions» sur le terrain, notamment avec les passeurs dont «le métier est devenu beaucoup plus compliqué».

Pierre de Bousquet de Florian réagissait aux informations diffusées mardi par la Cimade, seule association présente dans les centres de rétention, qui a affirmé que le démantèlement de la «jungle», principal campement de migrants près de Calais, était un «échec» et n'était «pas compatible avec le respect des droits des personnes».

«90 majeurs libérés, sur 131 en situation irrégulière»

Selon l'association, sur 138 sans-papiers, en majorité afghans, placés en rétention après l'opération du 22 septembre, 122 ont été libérés. «C'est surprenant d'entendre le président de la Cimade, dans sa tour d'ivoire à Paris, nous donner la leçon. Qu'on interroge les gens qui font la distribution des repas tous les jours» à Calais, réplique le préfet. Selon lui, «sur 131 majeurs» en situation irrégulière

interpellés et envoyés vers des centres de rétention, «90 ont été libérés», ce qui est «le taux moyen habituel au niveau national de personnes libérées après des procédures juridictionnelles». Sur les 125 personnes «se déclarant mineures» interpellées dans la jungle et placées dans des centres d'hébergement, 97 y étaient encore hébergées mardi, soit «quatre sur cinq».

«Mon souci n'est pas seulement de libérer Calais, mais aussi de lutter contre les trafics et les filières», a souligné le préfet. Ainsi, selon lui, 253 passeurs ont été interpellés depuis le 1er janvier. «Environ un passeur par jour en moyenne est déféré, poursuivi et très souvent condamné», affirme-t-il, ajoutant: «Ceux-là ne sont pas relâchés».

«Ils reviennent dès qu'ils en ont l'occasion »

En parallèle, les opérations de police se poursuivaient mercredi contre les migrants en situation irrégulière, toujours nombreux en ville. Sur le quai de la Moselle, des associations leur distribuent quotidiennement des vivres. «Il y a beaucoup de pression de la part de la police», explique Charles Framézelle, membre du collectif C-Sur. Selon lui, les interpellations ont lieu surtout au petit matin, car «c'est plus facile d'attraper les migrants pendant qu'ils dorment [...] On ne comprend pas à quoi ça sert. De toutes façons, les mecs reviennent dès qu'ils en ont l'occasion, ils n'ont nulle part ailleurs où aller».

«Les policiers m'ont arrêté le 22 septembre puis conduit jusqu'à Rennes, mais je suis revenu», raconte ainsi Alokze, 17 ans, qui dit avoir marché quatorze heures, puis pris deux trains, pour rentrer à Calais. «Rien que la nuit dernière, j'ai été arrêté quatre fois, puis chaque fois relâché. On ne comprend pas ce qu'ils cherchent», ajoute-t-il.

«Bien sûr que le nombre des migrants a diminué depuis la fin de la "jungle". Mais la première vague de ceux partis en centre de rétention est déjà revenue. C'est toujours les mêmes visages que l'on voit ici», témoigne Nadine, qui leur sert quotidiennement des repas pour l'association La Belle Etoile.

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/calais-le-prefet-conteste-le-retour-des-expulses-de-la-jungle-30-09-2009-657658.php>

**AFP 1er octobre 2009**

## **"Jungle" de Calais: des associations dénoncent "l'illégalité" de l'opération**

Plusieurs associations de défense du droit des étrangers ont dénoncé jeudi "l'illégalité" et "l'inanité" de l'opération de démantèlement de la "jungle" à Calais en se félicitant que les magistrats aient sanctionné "les irrégularités de procédure commises par le ministère de l'Immigration".

"Beaucoup de bruit pour rien!", a lancé Stéphane Maugendre, président du Gisti, lors d'une conférence de presse sur l'évacuation très médiatisée de la "jungle" de Calais et alors que la quasi-totalité des migrants placés en rétention ont été libérés. L'Association pour la défense des droits des étrangers (ADDE) a fait état du dernier bilan des "140 personnes" placées en rétention, quasiment toutes des Afghans, sur les 276 interpellées dans la "jungle" le 22 septembre. Cent trente-deux personnes, a précisé Vanina Rochiccioli de l'ADDE, ont été libérées dont 66 à la suite d'annulations par des juges administratifs de décisions de reconduites à la frontière. "Ces 66 annulations, a renchéri Jean-Louis Borie du Syndicat des avocats de France (Saf), ont été prononcées car les juges ont estimé que le droit d'asile avait été bafoué". Les tribunaux administratifs ont en effet constaté que les ressortissants afghans "n'avaient pas eu véritablement l'occasion de déposer leurs demandes

d'asile, malgré la présence d'une antenne du HCR dépêchée sur le site une semaine auparavant", a expliqué M. Borie.

Mis à part ces 66 annulations, les juges des libertés et de la détention (JLD) ainsi que ceux des cours d'appel ont invoqué deux grands arguments pour libérer les "retenus". D'abord, l'âge des personnes, souvent mineures : "Dans certains cas, les juges ont estimé que l'administration n'avait rien fait pour s'assurer que les personnes arrêtées n'étaient pas mineures", a expliqué la Cimade. Second argument, "l'impossibilité pour les personnes d'exercer leurs droits", en raison notamment de la longueur des transfèvements vers les neuf centres de rétention administratifs (CRA) dispersés à travers la France, certains trajets en autobus ayant duré 20 heures.

Avocats ou magistrats présents ont dénoncé "la volonté du gouvernement d'éclater la défense" des étrangers en les dispersant dans neuf CRA (Marseille, Toulouse, Lyon, Metz, Nîmes, Rouen, Rennes, Paris, Melun) alors que les centres de Coquelles et de Lesquin, près de Lille où les étrangers avaient été placés en garde à vue, "avaient des places disponibles". "On a voulu éclater les gens pour les éloigner de leurs droits", a déclaré Stéphane Maugendre remarquant que "c'est aussi ce que veut faire le gouvernement avec la réforme des CRA. Avec l'éclatement en lots, il y aura impossibilité de centraliser les informations et les étrangers seront dans l'impossibilité d'accéder à leurs droits". Le ministre de l'Immigration Eric Besson a, à plusieurs reprises, justifié l'opération de Calais en arguant du fait qu'elle "n'avait pas pour objectif d'interpeller le maximum de migrants". Pour lui, "l'objectif, qui était de détruire un campement insalubre et une plaque tournante des filières clandestines à destination de l'Angleterre, est atteint".

### **"Nord Littoral", 3 octobre 2009**

## **Les centres qui accueillent les mineurs [après la destruction de jungles à Calais]**

par Philippe Hénon

Dominique Dupilet [président du Conseil général du Pas-de-Calais] est très chatouilleux sur le dossier des mineurs migrants. Normal Au moment du budget, il doit réserver 5 millions d'euros pour assurer la mission auprès des moins de 18 ans, qui errent dans les rues du Calais. Alors quand il sent l'arnaque pointer son nez, il dégaine : « Vous n'êtes pas sans savoir que M. Besson a fait disparaître la Jungle. Il a découvert qu'à l'intérieur, il y avait des mineurs... beaucoup plus qu'il ne l'avait imaginé. » Aujourd'hui, 92 mineurs qui proviennent de la jungle sont placés dans les départements de l'Oise, de la Moselle et dans le Pas-de-Calais. « 31 sont dans des centres de notre département que M.Besson a qualifié de lieu tout à fait privilégié... Des lieux d'accueil dignes de ce nom. »

### **Loin du compte**

Mais pour le président du Département, on est loin du compte : « Il se trouve que les centres de Carvin et de Bruay ne sont pas homologués pour recevoir des mineurs. Et nous sommes convoqués au tribunal de Béthune vendredi, où le juge doit se prononcer sur l'avenir de ces enfants.

Dominique Dupilet rappelle que les enfants ont été pris en charge par l'Etat, « cela lui aurait coûté 700 000 euros. » Mais après... « Le juge va dire probablement que le lieu n'est pas approprié et qu'il faut que les enfants soient placés et qu'ils dépendent de l'aide sociale à l'enfance. » Si c'est le cas, « ils coûteront 180 000 euros par mois aux habitants du Pas-de-Calais. Cette opération est spectaculaire pour le ministre, mais payée par les Départements. » Et l'addition ne s'arrête pas là. « Depuis le 22 septembre, date où nous avons éradiqué la jungle, dit-on, il y a 76 enfants, qui ont été

récupérés jour après jour et qui sont placés à l'aide sociale et à l'enfance, donc sur le compte du conseil général. » Le président calcule qu'en fin de semaine prochaine, il risque donc d'avoir une centaine de mineurs supplémentaires : « J'ajoute que ces mineurs ne veulent pas rester en France, les garder c'est faire de la séquestration. S'ils veulent rester nous sommes d'accord pour faire ce qui est notre devoir, couvrir la santé et l'éducation. » Le président dévoile un autre chiffre : « Le Département dépense 1,5 millions d'euros par an pour les mineurs qui ne restent que 48 heures. » Il l'assure donc, « cette opération de démantèlement n'est pas une réussite. L'Etat doit prendre conscience que ces enfants ne sont pas des numéros, ce ne sont pas des délinquants, il faut s'en occuper. Mais ce n'est pas normal que la charge revienne aux départements. L'Etat s'est engagé publiquement à prendre en charge ces enfants lors d'une séance du conseil général qu'il continue... » Dominique Dupilet craint le double langage, il craint le cynisme d'Eric Besson, « qui serait égal à sa qualité de trahir ses amis. » mais il assure avoir trouvé la solution : « Si le juge pour enfant me confie les mineurs migrants, j'irai les conduire en préfecture et je demanderai au préfet de les héberger. » Depuis la fermeture de Sangatte, le Département prévoit une enveloppe de 3,5 millions d'euros par an pour les mineurs migrants qui décident de rester et 1,5 million pour ceux qui ne font que passer. « De ministère en ministère, de renvoi en renvoi, de M. Besson à Mme Morano à Mme Alliot-Marie et au ministère de l'Intérieur, je n'ai jamais rien touché ».

[http://www.nordlittoral.fr/actualite/la\\_une/article\\_1114763.shtml](http://www.nordlittoral.fr/actualite/la_une/article_1114763.shtml)

**"Nord Littoral" (France), 3 octobre 2009**

## **Opération communication pour Eric Besson**

La jungle démantelée, les squats se multiplient dans le centre-ville de Calais. Le ministre de l'Immigration est venu réaffirmer sa volonté de démanteler au jour le jour les squats et d'accentuer la pression sur les réseaux de passeurs.

10 heures hier matin : avec précision, l'avion d'Eric Besson se pose sur la piste de l'aéroport de Calais-Marck. Sur le tarmac, huit voitures aux vitres fumées l'attendent. Le préfet, Pierre Bousquet de Florian, et sous-préfet, Gérard Gavory, l'accueillent. Aussitôt le cortège démarre. Direction la sous-préfecture de Calais.

### **Démanteler tous les squats**

Comme à chacune de ces opérations de communication, le ministre de l'Immigration est suivi par une vingtaine de journalistes, se ruant pour faire qui des images, qui un son. Après une mise au point avec le préfet, sous-préfet et services de police, esplanade Vendroux, le ministre prend la direction du squat de l'avenue Verdun. Installé le long de la voie de chemin de fer, en face du Channel, il était occupé jusqu'à hier soir par quinze à vingt Soudanais et Somaliens.

Réseau ferré de France (RFF), propriétaire du terrain, a obtenu une ordonnance d'expulsion. L'association Salam, prévenue jeudi soir de l'opération, a prévenu les migrants qui ont évacué le campement aux petites heures du matin. Du linge pend encore entre les arbres. Passé le fossé menant au campement, la cuisine en plein air a été laissée telle qu'elle, un bol de riz renversé à terre, des fourchettes qui traînent. Plus loin, des bassines pour la vaisselle, le liquide de nettoyage ouvert juste à côté, à même le sol. Une sandalette, seule, traîne. De l'autre côté de la grande tente bâchée, soutenue par une structure métallique et dont le sol repose sur quelques parpaings disséminés sur des plaques de contreplaqués, trois canapés en cuir noir et une table basse. Les policiers n'ont procédé qu'à l'interpellation d'une personne en arrivant sur les lieux.

10 h 30 : Cinq cars de CRS prennent place. Une haie d'honneur de policiers se forment pour accueillir le ministre, pour sa troisième visite en quinze jours à Calais.

Le message rôdé n'a pas changé en deux semaines. Eric Besson martèle le « démantèlement de tous les squats se trouvant sur la Côte d'Opale », « la lutte contre les réseaux de passeurs » (lire ci-dessous). La nuit dernière, un Bulgare a ainsi été arrêté. Le préfet se targue de 250 arrestations de passeurs depuis le début de l'année, tous déférés devant la justice, et en prison pour la plupart.

Alors que le ministre fait sa conférence de presse, l'entreprise de nettoyage est à pied d'oeuvre. En moins d'une heure, la grande tente sera détruite par une entreprise mandatée par RFF. Le reste du terrain sera nettoyé dans la journée. Un squat de moins à Calais, qui devrait donner naissance d'ici peu à un autre.

Car la quinzaine d'occupants de ce campement vont poser leurs sacs ailleurs, en attendant de réussir leur passage en Angleterre.

\*\*\*

## **Interview : « La pression migratoire sur le Calais est en train de fortement diminuer »**

### **- Quelle est le but de cette troisième visite en à peine quinze jours ?**

« Ma présence ce matin (NDLR : hier) est symbolique. Il y a eu des avant et il y a des après le démantèlement de la jungle. Ces campements sont insupportables. Les personnes paient extrêmement chers pour vivre dans ces conditions sordides. L'objectif que nous nous assignons, c'est de détruire les uns après les autres les campements. Ce n'est pas une opération d'interpellations massives, c'est de rendre difficile, voire impossible le travail des passeurs. S'ils ne sont plus capables d'offrir des campements, ils ne seront plus capables de faire payer des prix exorbitants de 10 000 ou 15 000 euros pour rallier l'Angleterre depuis la Grèce. »

### **- Quelle est, à votre connaissance, la situation sur le Calais ?**

« La pression migratoire sur le Calais est en train de fortement diminuer. De 1 000 à 1 500 il y a quelques mois, les migrants seraient 500, voire 300 aujourd'hui. On ne peut pas dire que rien ne change. Il y a bien une baisse de la pression migratoire. Je constate aussi quelque chose qui me fait extrêmement plaisir : les jeunes interpellés dans la jungle et placés en foyer y sont pour leur grande majorité restés - à 75 % - alors qu'ils étaient libres de partir ».

### **- Les associations dénoncent le démantèlement de la jungle et son inefficacité...**

« La semaine dernière, quelques responsables associatifs ont presque justifié l'existence de la jungle en faisant le lien avec la liberté et la fraternité, j'ai dû mal à voir dans cette jungle la liberté et la fraternité. Ce n'était rien qu'un lieu de traite d'humains. Nous avons bien fait de la détruire. »

### **- Mais les migrants reviennent sur Calais, errent et dorment dans le centre-ville, est-ce une meilleure situation ?**

« 125 places en hébergements d'urgence ont été proposées aux migrants. Ils ne les ont pas utilisés. Ils

veulent rester le plus proches possible du port pour avoir une chance de passer. » Détruire des camps ne résout pas le problème d'immigration... « Le président m'a demandé d'accentuer la pression sur la filière clandestine.

Je sais que la destruction des camps ne suffit pas. Nous devons aussi mieux protéger les frontières extérieures, travailler avec les pays de transit qui ne font pas d'efforts comme la Turquie et surtout régler le problème des passeurs. Le problème, c'est qu'ils ne sont plus jamais en France. Ils restent tranquillement dans leurs pays comme le Pakistan, l'Irak...

Ici, on ne trouve que des lieutenants, qui ne sont que des relais. Les migrants paient leurs tentatives de passage et leur voyage avant de partir. C'est un package avec le transport et les hébergements sordides comme ici. Ce qui explique la plus grande difficulté de la police d'accumuler des preuves contre ces passeurs. Nous savons que nous pouvons rarement interpellier les passeurs eux-mêmes c'est pourquoi nous nous attachons à casser leur outil de travail ».

### **- A quand un changement de politique en Grande-Bretagne ?**

« Les Britanniques ont leur part de responsabilité. Ils en sont de plus en plus conscients. Comme le prouvent les accords d'Evian de juillet pour renforcer les contrôles aux frontières, les Britanniques ont accepté de prendre à leur charge la totalité des investissements humains, matériels, financiers. Ils luttent aussi de plus en plus contre le travail illégal et contrôlent de plus en plus les identités. L'idée que le Royaume-Uni est un eldorado a aujourd'hui du plomb dans l'aile. Je pense que le message est en train de passer. »

### **- La pression exercée à Calais reporte en ce moment une partie du problème migratoire chez nos voisins belges ou hollandais...**

« C'est vrai que plus de migrants sont en train de passer en Belgique et aux Pays-Bas. L'immigration est un problème européen, c'est pourquoi la France a proposé la semaine dernière de renforcer au niveau européen notre police aux frontières.

L'espace Schengen est extrêmement fragile, il doit être protégé. On entre beaucoup trop facilement illégalement. Nous devons faire preuve d'humanité avec le droit d'asile mais nous devons aussi protéger nos frontières. Le président veut que ce problème soit à l'ordre du jour d'un prochain sommet européen. Il faut aussi une harmonisation de la politique du droit d'asile à l'échelle européenne. »

[http://www.nordlittoral.fr/actualite/la\\_une/article\\_1\\_1114763.shtml](http://www.nordlittoral.fr/actualite/la_une/article_1_1114763.shtml)

**"la Voix du Nord", 4 octobre 2009**

### **De Lens à Angres, une marche en faveur des migrants avant de partager le bol de riz de la fraternité**

par Frédéric Camus

Qu'ils soient afghans, vietnamiens ou érythréens, les migrants ... sont soutenus par diverses associations à caractère humanitaire, et plus encore depuis le démantèlement de « la jungle » de Calais sur décision du ministre de l'Immigration, Éric Besson.

Dans la région lensoise, le « cercle de silence » organisé chaque mois par le collectif Fraternité Migrants avait pris fait et cause pour la dignité de ces personnes voulant gagner l'Angleterre. Le



député-maire de Liévin, Jean-Pierre Kucheida, avait déjà adressé un courrier au ministre, qui disait en substance : « Nous courons à la catastrophe humanitaire et la France offre désormais le visage d'une terre d'intolérance. La France doit rester une terre de solidarité et, en dehors du gouvernement, nous sommes nombreux à y croire et à défendre cet idéal. » Hier après-midi, Sylvain Robert et plusieurs élus lensois sont venus renforcer les rangs de la « marche citoyenne » au départ de la gare, tout comme Maryse Roger-Coupin, maire d'Angres. « Comme les organisations syndicales et les associations, nous soutenons cette lutte en faveur des migrants », a déclaré le premier adjoint au maire de Lens.

Avec pour slogans « Dignité pour tous », « Stop aux expulsions ! », « Halte à la maltraitance des migrants » ou encore « Résistance à l'oppression », de Lens à Angres, en passant par Liévin, le cortège est passé de 110 à 250 personnes.

Là, sur la place de la petite commune où se trouve le camp des migrants, la responsable de l'association Terre d'errance, Lily Boillet, a rappelé les raisons d'une telle démarche : « Quand le centre de Calais puis celui de Sangatte ont été fermés, la question des migrants n'a été réglée que temporairement. Aujourd'hui encore, après le démantèlement de "la jungle", il reste dix-neuf points d'ancrage entre Cherbourg et la Belgique. Ce n'est qu'un coup de pied dans la fourmilière ! Le gouvernement propose aux migrants d'opter pour le retour volontaire dans leur pays, ce qui est impensable quand on connaît les conditions de vie qui y règnent, ou la demande d'asile en France. Ceci alors que des solutions existent au cas par cas : il suffit de les étudier pour leur redonner un moyen de gérer leur destin. » Après un temps d'arrêt, Lilly Boillet continue : « Tout ceci n'est pas qu'une histoire de passeurs... On a l'impression que l'Europe tourne le dos aux valeurs qui l'ont formée. » La parole a alors été donnée à Dounia, une Érythréenne qui a raconté son parcours à travers le Soudan, la Libye et l'Italie, et à un Vietnamien qui a déclaré en français : « Avant de passer en Angleterre, nous souhaitons vivre en paix et être traités comme de vrais êtres humains en France.

Nous aimerions tant un monde sans frontières... » Le responsable de Fraternité Migrants a ajouté que « les migrants étaient les bienvenus chez nous » avant de lancer des chants sur l'air du P'tit Quinquin et d'autres succès populaires.

En fin d'après-midi, les migrants, au nombre d'une cinquantaine, ont préparé « le riz de la fraternité » afin de le partager avec tous ceux qui soutiennent leur cause.

[http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Lens/actualite/Autour\\_de\\_Lens/Lievin\\_et\\_Alentours/2009/10/04/article\\_de-lens-a-angres-une-marche-en-faveur-de.shtml](http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Lens/actualite/Autour_de_Lens/Lievin_et_Alentours/2009/10/04/article_de-lens-a-angres-une-marche-en-faveur-de.shtml)

**AP 5 octobre 2009**

## **Un charter franco-britannique décollera mardi vers l'Afghanistan, selon des ONG**

Deux semaines après le démantèlement de la "jungle" de Calais, un charter franco-britannique "serait prévu pour le 6 octobre à destination de Kaboul", ont affirmé lundi 32 organisations de défense des droits de l'Homme.

Selon ces organisations, l'avion partira de Londres et fera une escale à Paris, avant de prendre la direction de Kaboul, avec à bord des clandestins afghans arrêtés en Grande-Bretagne et en France, notamment à Calais et Dunkerque.

Contacté par l'Associated Press, le ministère de l'Immigration n'a pas confirmé ces informations.

"Nous ne disposons d'aucune information dans ce sens", indiquait-on au ministère.

Deux semaines après le démantèlement du camps d'immigrés clandestins baptisé "jungle" à Calais, 130 des 138 adultes arrêtés et placés en centres de rétention ont été libérés, selon ces organisations, parmi lesquelles figurent la Cimade, la Ligue des droits de l'Homme ou le MRAP. Selon la Cimade, 43 personnes interpellées lors de cette opération et celles qui ont suivi sont toujours en centres de rétention.

"Alors que les conditions humanitaires et de sécurité ne cessent de se dégrader en Afghanistan, que les ONG comme le secrétaire général des Nations unies se déclarent particulièrement préoccupés par la situation, la France et la Grande-Bretagne tentent, comme au mois de novembre 2008, une opération conjointe", affirment-elles dans un communiqué. "L'Afghanistan est un pays en guerre. Il est inacceptable d'y renvoyer ceux qui s'en sont enfuis à la recherche d'une protection en Europe".  
<http://fr.news.yahoo.com/3/20091005/twl-france-gb-afghanistan-immigration-ch-fcd69a8.html>

**Reuters 5 octobre 2009**

## **Un "charter" franco-britannique pour Kaboul fait débat**

Une trentaine d'organisations dénoncent la préparation d'un "charter" franco-britannique visant à reconduire mardi à Kaboul des clandestins arrêtés dans les deux pays, notamment dans la région française de Calais.

Les associations de défense des immigrés et des droits de l'homme jugent "inacceptable" de reconduire les réfugiés dans un pays en guerre, l'Afghanistan, où les conditions humanitaires et de sécurité ne cessent de se dégrader.

"La France et la Grande-Bretagne tentent, comme au mois de novembre 2008, une opération conjointe. L'Afghanistan est un pays en guerre. Il est inacceptable d'y renvoyer ceux qui s'en sont enfuis à la recherche d'une protection en Europe", écrivent-elles dans un communiqué.

Elles soulignent que les tribunaux français ont remis en liberté 130 des 138 Afghans qui avaient été interpellés le 22 septembre, en vue de leur éloignement, "lors de la 'fermeture' spectaculaire de la 'jungle' de Calais", une zone dans laquelle se rassemblaient les candidats à l'immigration au Royaume-Uni.

"Ces juridictions ont mis en évidence l'inanité de cette opération médiatique et ont rappelé le respect du droit et des libertés fondamentales des personnes", disent les associations.

<http://fr.news.yahoo.com/4/20091005/tts-france-immigration-afghanistan-ca02f96.html>

**Libéville 05/10/2009**

## **Un charter vers Kaboul pourrait décoller demain**

Les gouvernements français et britanniques prépareraient un renvoi groupé d'Afghans à Kaboul, en charter. L'avion pourrait décoller demain, sans doute de Londres, avant de passer par un aéroport français. Paris, Lille ou Toulouse seraient envisageables. Le ministère de l'Immigration affirme "*ne disposer d'aucune information en ce sens*", [sans pour autant démentir](#).

C'est la Cimade, association présente dans les centres de rétention, qui a lancé l'alerte : aujourd'hui, trente associations d'aide aux migrants dénoncent cette "*opération de communication*" du ministre de l'Intérieur, comme l'explique Jean-Pierre Alaux, du Gisti (Groupement d'information et de soutien aux immigrés). En effet, seule une dizaine de ressortissants afghans seraient expulsables, à condition d'obtenir le laissez-passer fourni par leur ambassade.

Ils ne viennent pas forcément du démantèlement de la jungle, à Calais, car depuis, les arrestations ne cessent pas. A Paris, près de la gare de l'Est, mais aussi sur le littoral du Calais et du

Dunkerquois, où tous les camps de réfugiés sont systématiquement détruits. Les migrants sont en très grande majorité relâchés aussitôt, soit parce qu'ils ne sont pas expulsables, soit par décision des tribunaux, parce que leurs arrestations n'ont pas respecté la loi. Ce qui explique qu'il ne reste plus qu'une cinquantaine d'Afghans dans les centres de rétention à travers la France. La plupart d'entre eux doivent être reconduits vers leur pays d'entrée dans l'Union européenne. Il en reste bien peu pour le charter.

*"Cela ne gêne pas Besson, car il est toujours dans le symbolique", note Jean-Pierre Alaux. "Avec ce charter, il ajoute une pincée pour terroriser un peu plus les migrants. Le renvoi de dix Afghans par charter, avec une belle campagne de communication, c'est une menace plus terrorisante que les autres. Car ce qui fait peur aux réfugiés, ce sont les renvois massifs. Il ajoute un effet complémentaire après la grande rafle opérée à Calais. Cela règlera tout, sauf le problème."*

En novembre 2008, la menace d'un charter franco-britannique avait également pesé : le vol avait été finalement annulé. Le communiqué des associations précise : *"l'Afghanistan est un pays en guerre. Il est inacceptable d'y renvoyer ceux qui s'en sont enfuis à la recherche d'une protection en Europe."*

S.M.

<http://www.libelille.fr/saberan/2009/10/un-charter-vers-kaboul-pourrait-d%C3%A9coller-demain.html>

**"The Telegraph" (UK), 5 octobre 2009**

### **Calais migrants to get flight home and £1,900**

Hundreds of Afghan migrants will be flown home to Afghanistan from Calais on Tuesday with a £1,900 cash payment paid for by British and French taxpayers

by Peter Allen in Paris

As well as a guaranteed place on the plane worth around £500, many of those on board will receive the sum and a guarantee of retraining back in their homeland.

However, there will be nothing to prevent any of them travelling all the way back to France the moment they get to Afghanistan.

It is intended to be the first of many flights which will cost millions of pounds, split between France and Britain.

The aim is to reduce the number of migrants who are massing in Calais, which they use as a springboard to try and get to Britain, where they will claim asylum or disappear into the black economy.

The dramatic development followed last month's clearing of "The Jungle", a notorious Calais squatter camp which was filled with mainly young men from Afghanistan.

The French immigration minister hailed the raid as an important step in the battle to make the northern port 'watertight' to migrants, but was widely criticised after almost all those arrested were later released.

It now appears that a compromise has been reached with many of them who have agreed to accept the huge cash incentive to go home, even if only briefly. The sums involved are worth hundreds of times more in central Asia than in Britain or France.

The French pulled out of a similar deportation scheme a year ago, with First Lady Carla Bruni among those insisting that it was immoral to send Afghans back to their war-torn country.

But now such arguments appear to have been forgotten, with the first plane – believed to be being supplied by a British firm – taking off from London in the early hours, before stopping to pick up

some 250 migrants in Paris.

They will then be flown to Kabul, accompanied by police and security guards – believed to be mainly British as French unions have refused to get involved in the scheme.

Many of the deportees be travelling under the so-called 'Global Calais Scheme', which offers the 2,000 euros in cash. The project was outlined earlier this year by Pierre de Bousquet de Florian, who as state Prefect for the Pas-de-Calais, is the most powerful politician in the region.

He said the cash would "smooth their passage in their home country and enable each and every one of them to realise their ambitions."

Mr De Bousquet de Florian added: "We're trying to open their eyes to the illusion of their wish to go to Great Britain. The United Kingdom is not the Eldorado they believe it to be.

"The solution that we advocate is voluntary repatriation. These people are deluded by the people smugglers whose have an interest in maintaining their illusions. The procedure of voluntary repatriation is not simply to buy an airline ticket for each person.'

French charities reacted with anger to the move, saying that the migrants' human rights would be violated.

In a joint statement, 30 refugee groups, said: "France and Great Britain will try, like in the month of November 2008, a joint operation. Afghanistan is a country at war. It's unacceptable to send back home those who have fled the country looking for protection in Europe."

Earlier this year, Phil Woolas, Britain's immigration minister, told MPs that the UK and France were "assessing the feasibility" of repatriation flights as a way of reducing illegal immigration from France.

<http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/europe/france/6263067/Calais-migrants-to-get-flight-home-and-1900.html>

## **Aucun charter pour l'Afghanistan, selon le ministère de l'Immigration**

AP | 06.10.2009 | 15:38

Le ministère de l'Immigration a fait savoir qu'aucun vol charter transportant des clandestins afghans, arrêtés notamment à Calais, ne quitterait mardi la France à destination de l'Afghanistan.

"Aucun vol retour n'aura lieu aujourd'hui", a-t-on appris auprès du ministère, joint par l'Associated Press.

Plusieurs associations de défense des droits de l'Homme affirmaient depuis lundi qu'un charter franco-britannique devait quitter mardi Londres à destination de Kaboul, via la France.

Selon l'association SOS Soutien ô sans-papiers, un avion affrété par les gouvernements britannique et français en provenance de Londres devait décoller de l'aéroport Lille Lesquin à 22h30 vers l'Afghanistan. Une information qui a provoqué une levée de boucliers parmi les ONG et les partis de gauche.

"Si cette opération avait effectivement lieu, cela constituerait un très grave manquement au droit d'asile", a réagi le Parti socialiste, en dénonçant un "projet scandaleux". "Malgré le satisfecit qu'il s'accorde à lui-même, Eric Besson (ministre de l'Immigration, NDLR) franchit une marche de plus dans le cynisme et l'inhumanité", estime le PS dans un communiqué.

"Le retour forcé vers l'Afghanistan ne constitue pas, dans l'instant, une solution acceptable", ont ainsi estimé France Terre d'asile, Forum réfugiés et le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) dans un communiqué commun. La porte-parole des Verts Djamila Sonzogni a de son côté dénoncé une "escalade inquiétante des gouvernements français et anglais".

En novembre 2008, la France avait renoncé à l'expulsion dans un charter conjoint avec le Royaume-Uni d'une cinquantaine de sans-papiers afghans arrêtés près de Calais, évoquant des difficultés juridiques et des menaces pour la sécurité des clandestins susceptibles d'être reconduits dans leur pays. AP

"Le Post" (France), 6 octobre 2009

## Une expulsion de sans-papiers annulée: "Éric Besson a plié sous la pression"

La polémique est montée... puis l'annonce du ministère de l'Immigration est tombée.

Lundi après-midi, une trentaine d'associations d'aide aux étrangers, dont la Cimade ou la Ligue des droits de l'homme, ont affirmé dans un communiqué commun qu'un "vol groupé" était prévu ce mardi soir pour expulser des Afghans. Selon ces associations et plusieurs médias, une quarantaine de clandestins devaient être renvoyés à Kaboul, ce soir, dans un charter franco-britannique.

L'avion, qui était censé partir de Londres avant de transiter par Lille, devait embarquer des sans-papiers afghans arrêtés dans la "jungle" de Calais, il y a deux semaines, et d'autres clandestins du centre de rétention du Mesnil-Amelot, en Seine-et-Marne.

Comme l'opération devait avoir lieu ce soir, ces associations demandaient hier aux autorités françaises et britanniques de "renoncer à tout projet d'expulsion vers l'Afghanistan". Ce pays étant "en guerre", il est inacceptable d'y renvoyer ceux qui se sont enfuis à la recherche d'une protection en Europe", écrivaient-ils.

Le PS a aussi dénoncé "un projet scandaleux" et "contraire au respect des droits humains", et les Verts ont estimé que Paris et Londres franchissaient "une limite très inquiétante".

Ce mardi matin, l'annonce de ce "vol groupé" commençait à faire du bruit... Et ce midi, le ministère de l'Immigration a fait savoir qu'aucun vol visant à expulser des réfugiés afghans "n'aura lieu" ce mardi soir.

Pour quelles raisons ?

Officiellement, le ministre de l'Immigration Eric Besson affirme qu'un souci diplomatique avec l'Azerbaïdjan a compliqué l'organisation de ce vol, explique RTL.

Pourtant, selon des sources policières, "le plan de ce vol était prêt", indique encore la radio.

Alors, le ministère de l'Immigration a-t-il trouvé un prétexte pour éteindre une polémique naissante ?

\*  
\* \*

Contactée par "Le Post", Claire Rodier, membre du Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés), pense que l'argument avancé par Éric Besson pour expliquer l'annulation de ce vol est "réchauffé".

**- Éric Besson dit qu'un souci diplomatique avec l'Azerbaïdjan a compliqué l'organisation de ce vol. Quand pensez-vous ?**

"C'est un argument réchauffé puisqu'en novembre 2008, quand le gouvernement français avait dû annuler une opération similaire à la dernière minute, Éric Besson avait déjà utilisé cet argument. Il disait que la France n'avait pas passé d'accord avec l'Azerbaïdjan pour faire atterrir des avions."

**- Pensez-vous que le ministre de l'Immigration a plié sous la pression médiatique, et grâce à l'action des associations ?**

"Oui, il est clair qu'Éric Besson a plié sous la pression des associations. Mais d'autres facteurs peuvent également expliquer ce recul, notamment le fait que le parlement européen a été saisi. Par ailleurs, ces expulsions par 'vol groupé' sont assez compliquées à organiser sur le plan matériel."

"Surtout, le gouvernement a dû avoir du mal à réunir assez de clandestins afghans pour remplir l'avion. En effet, en France, il est difficile d'expulser des gens qui seraient en danger s'ils revenaient dans leur pays d'origine. On ne peut que s'en féliciter... C'est difficile à cause de la jurisprudence

des tribunaux français. Pour chaque personne susceptible d'être expulsée, les tribunaux vérifient si cette personne ne risque rien en retournant dans son pays."

"Quelques chiffres suffisent à illustrer cette jurisprudence des tribunaux français. Sur les 276 personnes arrêtées au moment de la fermeture de la 'jungle' de Calais, 140 ont été placées en centre de rétention. Le gouvernement projetait de les expulser. Une semaine après, 132 personnes ont été remises en liberté par les tribunaux. Sur les 8 sans-papiers qu'il restait, 7 ont été libérés hier grâce à la cour européenne des droits de l'Homme, qui a demandé à la France de suspendre la décision d'éloignement. Résultat : il ne reste plus qu'une personne en centre de rétention. Les autres sont dans la nature."

### **- Pourquoi le gouvernement a-t-il voulu fermer la jungle de Calais, alors ?**

"Pour envoyer un message aux Afghans qui auraient envie de stationner en France, avant de passer en Angleterre. L'objectif du gouvernement, c'est de dissuader les candidats à l'exil de venir en France."

[http://www.lepost.fr/article/2009/10/06/1728695\\_une-expulsion-de-sans-papiers-annulee-eric-besson-a-plie-sous-la-pression.html](http://www.lepost.fr/article/2009/10/06/1728695_une-expulsion-de-sans-papiers-annulee-eric-besson-a-plie-sous-la-pression.html)

### **UKPA, 6 octobre 2009**

#### **French U-turn on Afghan flight deal**

Plans for the first joint British and French flight taking immigrants back to Afghanistan have fallen apart after Paris withdrew its co-operation at the last minute in the face of protests from refugee groups.

A charter flight leaving the UK on Tuesday night carrying a group of deported Afghans to Kabul was due to stop off in Lille, where Afghans detained by France, some detained during raids on the Calais "Jungle" camp, would have joined the flight.

The Home Office refused to comment but sources confirmed the British side of the deportation would go ahead as planned with around 25 Afghans originally held in Britain returned.

France's last minute withdrawal followed vociferous protests by a coalition of refugee groups.

Frank Supplisson, France's deputy immigration minister, issued a short statement saying there would be "no return flight" on Tuesday.

He said: "To put a stop to certain rumours, I inform you that no return flight designed to repatriate refugees to Afghanistan will take place today."

Paris agreed to the principle of joint return flights during talks at Evian in February between Home Office minister Phil Woolas and his French counterpart Eric Besson. But the last minute change of heart by the French raises doubts about future joint arrangements.

Flights returning failed asylum seekers are a routine part of UK immigration policy but are much more controversial on the other side of the channel.

In addition to paying for the flight home, Britain meets the cost of travel for the Afghans from Kabul to their home towns and hostel accommodation in the Afghan capital for up to 14 days.

A spokesman for the Refugee Council in the UK said Afghanistan was still a "volatile" place and raised concerns about the safety of those forcibly returned.

<http://www.google.com/hostednews/ukpress/article/ALeqM5gJQRrBaqam-5RkQ8PTdU6t-62Q-Q>

### **"la Voix du Nord", 7 octobre 2009**

#### **Rapide mobilisation hier soir à Lesquin contre un projet de charter d'Afghans**

par Franck Bazin

Un projet de charter pour ramener dans leur pays des réfugiés afghans a provoqué hier un tollé et a déclenché une mobilisation rapide des défenseurs des droits de l'homme.

En quelques heures, associations, syndicats et partis de gauche ont réussi à mobiliser quelque 150 personnes qui se sont retrouvées à 20 heures devant l'aérogare de Lille-Lesquin. La rumeur faisait état d'un charter franco-britannique devant faire escale à Lille pour embarquer dix réfugiés. L'avion aurait ensuite rejoint Kaboul, via Bakou. Le ministère de l'Immigration, en début de soirée, n'a pas démenti ce projet, signalant qu'il n'était pas prévu pour hier.

### « Logique mortifère »

Si l'appel à manifester a été lancé par le collectif No Border, il a été rapidement relayé parmi les militants de la Ligue des droits de l'homme, de Salam (aide aux migrants), des Verts, du Parti socialiste... Gilles Pargneaux, patron des socialistes nordistes, était ceint de son écharpe bleue de député européen. Autre représentante du Parlement de Strasbourg et spécialiste des droits de l'homme, la Verte Hélène Flautre a estimé que « la logique du gouvernement est une logique mortifère » et qu'elle « va à l'encontre du rapport des Nations unies sorti (lundi) qui recommande le droit à la mobilité et d'installation pour tous ». L'élue écologiste a conclu que « la France et la Grande-Bretagne ne comprennent pas dans quel monde on vit !

» Jean-Claude Lenoir, de Salam, estime que « la mobilisation paye parce que le gouvernement n'a que des visées électoralistes ». Il pense que le mouvement va s'amplifier parce que « personne ne peut accepter qu'on reconduise des gamins vers la mort ».

Les manifestants se sont ensuite dirigés, en cortège, vers le centre de rétention, à quelques centaines de mètres de l'aéroport, sous le regard d'importantes forces de police.

[http://www.lavoixdunord.fr/Region/actualite/Secteur\\_Region/2009/10/07/article\\_rapide-mobilisation-hier-soir-a-lesquin.shtml](http://www.lavoixdunord.fr/Region/actualite/Secteur_Region/2009/10/07/article_rapide-mobilisation-hier-soir-a-lesquin.shtml)

### **Un camp de migrants démantelé à Calais, Besson confirme des expulsions par avion sur Kaboul**

(AFP) mercredi, octobre 7, 2009 - 09:40s

CALAIS — La police a démantelé un nouveau campement sauvage mercredi matin à Calais et interpellé 27 migrants, deux semaines après le démantèlement de la "jungle", a annoncé la préfecture du Pas-de-Calais.

Le ministre de l'Immigration Eric Besson a d'autre part confirmé sur RMC qu'il y aurait bien des vols organisés en direction de Kaboul pour reconduire des Afghans interpellés dans le Calaisis, si "un certain nombre de conditions sont remplies".

A Calais, l'opération a eu lieu vers 8H30 sur le port, près des lieux d'embarcation des ferries vers l'Angleterre.

Les migrants interpellés sont de nationalité érythréenne, soudanaise, irakienne, afghane, palestinienne et ghanéenne.

Parmi eux, quatre Afghans ont présenté des papiers de demandes d'asile et ont été libérés. Les autres ont été placés en garde à vue, indique-t-on à la préfecture. Le campement a été entièrement rasé, a-t-on ajouté de même source.

"Cette opération met fin à une occupation illégale, qui s'est progressivement étoffée dans des conditions particulièrement préoccupantes d'insalubrité et qui représentait une véritable gêne pour l'activité portuaire et notamment pour les liaisons maritimes transmanche", a fait valoir la préfecture dans un communiqué.

Outre la destruction de la "jungle", principal campement des migrants qui errent dans le Calaisis en attente d'un passage vers l'Angleterre, des destructions de squats ont lieu régulièrement depuis le

printemps, au rythme moyen d'un par semaine, selon la préfecture.

Ces opérations visent officiellement à porter un coup aux filières d'immigration clandestine et à faire baisser la pression migratoire sur Calais. Elles sont fortement critiquées par des associations humanitaires qui les jugent à la fois inefficaces et contraires aux droits des personnes.

"Le président Sarkozy a été très clair la semaine dernière sur le sujet en annonçant qu'il y aura des vols groupés, des reconduites forcées avec les Britanniques", a déclaré Eric Besson.

"Il y aura des vols groupés sous réserve qu'un certain nombre de conditions soient remplies: que nous puissions être certains que les personnes seront en sécurité en arrivant à Kaboul et deuxièmement, qu'il y ait possibilité d'une aide à la réinstallation", a-t-il ajouté.

Refusant de "mettre sur la place publique les projets ou les absences de projets", Eric Besson n'a pas voulu dire si un vol pour Kaboul était prévu mardi soir, comme l'avaient indiqué plusieurs associations.

"Si on n'a pas le statut de réfugié, si on n'accepte pas le retour volontaire, et pour envoyer un message de fermeté aux passeurs, oui, je vous confirme que la France reconduira à la frontière pour les 12 nationalités qui sont représentées dans le Calaisis", a insisté le ministre de l'Immigration.

Le député PS de l'Essonne Manuel Valls a de son côté demandé mercredi au gouvernement "de respecter le droit d'asile", estimant que "renvoyer aujourd'hui des Afghans en Afghanistan, c'est les mettre en danger".

"On ne peut pas renvoyer des gens dans leur pays où ils seraient ensuite en danger", a déclaré M. Valls sur RTL. Or "renvoyer aujourd'hui des Afghans en Afghanistan, c'est les mettre en danger", a-t-il dit.

Copyright © 2009 AFP.

<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5hroPW2qRgI2oJeGW-bSIG42n6WFQ>

Analyse

## **A Calais, l'impasse après le démantèlement de la "jungle",**

par Laetitia Van Eeckhout

LE MONDE | 08.10.09 | 13h33 • Mis à jour le 08.10.09 | 13h33

Le démantèlement de la "jungle" de Calais donne le sentiment d'un éternel recommencement. Il est significatif de l'impasse dans laquelle se trouve la politique migratoire européenne. Trois jours à peine après l'opération organisée le 22 septembre à grands renforts de communication, les associations voyaient revenir des migrants interpellés lors de l'opération : des mineurs ayant quitté les foyers d'accueil où ils avaient été placés, mais aussi des majeurs libérés par la justice après avoir été placés en rétention.

Selon la Cimade, 130 des 138 étrangers placés en rétention, ont été libérés dans la semaine qui a suivi. Et sur les huit personnes restées en détention et donc menacées d'expulsion, sept Afghans ont vu leur mesure d'éloignement suspendue le 5 octobre par la Cour européenne des droits de l'homme saisie en urgence. Le ministère de l'immigration a dû ainsi renoncer au vol groupé à destination de Kaboul qu'il avait prévu d'organiser avec les Britanniques.

Il y a sept ans, au moment de la fermeture du camp de Sangatte, en décembre 2002, Nicolas Sarkozy, se félicitait de mettre "fin à un symbole d'appel d'air de l'immigration clandestine". La fermeture de ce camp, conjuguée déjà à la promesse d'un renforcement des contrôles à la frontière, devait être porteuse d'un message clair : il n'est plus possible de passer par le Pas-de-Calais.

Il n'a pourtant pas fallu longtemps pour que le flux des migrants vers Calais reprenne. Simplement



sous l'effet d'une intensification des contrôles et interpellations, leur implantation s'est étendue sur tout le littoral nord de la France jusque dans l'arrière-pays, dans les bois et talus bordant les autoroutes menant aux ports, là où stationnent des camions à bord desquels ils tentent de monter. De nombreux camps informels ont ainsi vu le jour, depuis 2003, les uns proches des villes portuaires comme à Loon-Plage ou Grande-Synthe près de Dunkerque, d'autres plus en amont, comme Teteghem, voire très en amont : à Saint-Omer, Norrent-Fontes, Angres...

Eric Besson, le ministre de l'immigration, a très vite assuré que le démantèlement de la "jungle" de Calais ne resterait pas un acte isolé. Déjà, d'autres camps ou squats ont été évacués et détruits dans la ville et ses alentours. *"Bien évidemment les migrants reconstruiront des campements ailleurs"*, n'ignorait pas le préfet Pierre de Bousquet de Florian, la veille de l'opération. Mais, prévenait-il, *"nous ne laisserons pas faire. D'autres arriveront peut-être, mais en attendant cela rendra plus difficile le travail des passeurs"*. Comme le redoutent les associations, cela ne fera que contraindre un peu plus les migrants à l'errance, la dispersion et l'insécurité. Or la précarisation des conditions de vie des migrants n'a jamais eu l'effet dissuasif attendu, les lendemains de la fermeture de Sangatte l'ont montré.

L'abcès de Calais témoigne avant tout de l'incapacité de l'Europe à trouver une réponse sérieuse et durable à l'afflux, aussi imprévisible qu'inévitable, de réfugiés et de migrants décidés à tout pour échapper à la misère ou aux persécutions dans leur pays d'origine. Tant que la Grande-Bretagne n'intégrera pas l'espace de libre circulation Schengen, il persistera un risque de fixation sur toute cette côte, et en particulier à Calais, port distant d'à peine 20 km de la côte anglaise. Et même si les Britanniques finissaient par intégrer l'espace Schengen, Calais cesserait certes d'être une ville aimant, mais il resterait à construire une vraie réponse collective en termes d'accueil de ces populations.

*"Toute action à Calais n'aura d'efficacité que si elle s'insère dans une stratégie européenne cohérente, harmonisée et solidaire entre les Etats membres"*, affirmait récemment Jacques Barrot, le vice-président de la Commission européenne en charge des questions migratoires. Ces appels répétés de M. Barrot à la solidarité sonnent comme un vœu pieux tant il apparaît qu'aucun des Etats de l'UE n'est prêt à partager avec ses voisins l'une des dernières prérogatives de souveraineté nationale : l'admission des étrangers sur son territoire.

En témoignent les discussions sur la révision du règlement de Dublin, négocié au début des années 1990 et en vertu duquel le premier pays dont le sol a été foulé par le demandeur d'asile, et lui seul, est responsable de sa demande. Tout au plus les Etats membres seraient-ils prêts à convenir qu'une demande d'asile puisse être examinée dans le pays où le demandeur se trouve à condition qu'il puisse faire état de liens familiaux. Mais il n'est nullement envisagé de remettre en cause le principe de base du règlement. Les Etats membres pourront ainsi continuer à se renvoyer les migrants.

Jusqu'alors, la *"solidarité"* européenne ne s'est essentiellement déclinée qu'en matière de contrôle des frontières. Les chiffres du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) parlent d'eux-mêmes. En 2003, au sein de l'Union des douze, 680 000 demandes d'asile avaient été déposées dans les Etats membres ; en 2008, ils n'étaient plus que 220 000 à avoir franchi les frontières de l'UE des Vingt-Sept, pour une demande d'asile. Que pèsent 220 000 personnes au regard des 42 millions de déracinés dans le monde ?

Article paru dans l'édition du 09.10.09

**"Nord Littoral", 11 octobre 2009**

## **Accueil des migrants mineurs : Le juge des enfants se déplace à Carvin**

Pascal Sockeel, juge pour enfants à Béthune, s'est déplacé à Carvin, vendredi après-midi, pour

entendre les vingt mineurs d'origine étrangère placés là provisoirement, depuis le 22 septembre, après leur arrestation à Calais La procédure juridico-administrative suit son cours concernant les 31 enfants placés provisoirement dans des foyers du Pas-de-Calais.

Le juge des enfants Pascal Sockeel, de Béthune, s'est déplacé au Foyer de Carvin où sont accueillis depuis le 22 septembre vingt mineurs arrêtés dans la jungle de Calais. Un déplacement peu habituel, certes, mais dicté par la nécessité de s'adapter à la situation. Le magistrat justifie sa présence : « Une ordonnance de placement a été prise par le procureur de la République de Boulogne-sur-Mer, qui a transmis à Béthune, juridiction compétente. Le juge des enfants a été saisi, conformément à la loi et je dois donc faire cette audience pour confirmer ou non le placement. » Et le juge de préciser que si le conseil général a été convié aussi, c'est parce qu'il est l'institution qui a la charge des mineurs, qu'ils soient étrangers ou français. Le juge a donc entendu chacun des jeunes sur ses souhaits, avant de prendre une décision les concernant.

Le Département, par la voix de son directeur général des services, Alain Vogelweith, a fait part, une nouvelle fois, de son vif mécontentement face aux « promesses non tenues » du ministre de l'Immigration.

### « Campagne médiatique »

« On nous avait dit que l'État prendrait en charge ces mineurs. Or il est très vraisemblable que le juge décide de confier à notre responsabilité ces mineurs. Nous n'en avons pourtant pas les moyens. Il nous faudrait un dispositif approprié, avec des interprètes, des psychologues spécialisés dans les traumatismes liés aux guerres. Il nous faudrait aussi des liens avec les services de santé spécialisés dans la prise en charge des pathologies telles que la tuberculose ou la gale, ou bien encore des relations avec les services diplomatiques pour pouvoir retracer le parcours de ces jeunes... Une prise en charge correcte et efficace de mineurs étrangers ne peut être confiée à une seule collectivité territoriale ! » Bref, autant de services dont dispose l'État, ou qui existent déjà à Paris et en Ile-de-France, où l'accueil des mineurs étrangers est l'objet d'un vaste travail de coordination. Services qui ne sont pas en place dans le Pas-de-Calais et dont le conseil général voudrait bien ne pas avoir la charge nouvelle et supplémentaire. Ce n'est pas seulement une question financière, mais aussi humaine, puisqu'il s'agit là de respecter la convention des Droits de l'Enfant.

« Si le juge décide de nous confier ces enfants, nous assumerons nos responsabilités, confie encore M. Vogelweith, lui-même ancien juge pour enfants à Créteil. Parce que nous respectons la loi et que, contrairement à M. Besson, nous ne sommes pas là pour mener des campagnes médiatiques ! » Ce qui risque de se produire, si le juge décide de confier les mineurs au conseil général, c'est qu'ils se retrouvent séparés dans différentes structures.

Le juge rendra sa décision lundi à 14 heures. Il pourrait laisser une quinzaine de jours au conseil général afin que ce dernier trouve des solutions d'hébergement.

[http://www.nordlittoral.fr/actualite/Info\\_locale/article\\_1118514.shtml](http://www.nordlittoral.fr/actualite/Info_locale/article_1118514.shtml)

Montpellier journal 14 octobre 2009

## **Le gouvernement veut-il vraiment aider les Afghans de Calais ?**

**Sur les 276 migrants interpellés lors de l'évacuation de la "jungle" par les forces de police, 19 sont toujours à Nîmes. *Montpellier journal* a passé une journée avec eux. Ils racontent leurs parcours. Aujourd'hui, ils espèrent obtenir l'asile mais la Cimade dénonce "l'acharnement de la préfecture" à leur rencontre.**

Ils étaient à Calais, la pointe nord de la France et, par la volonté d'un ministre, ils ont été conduits, de force, 1000 km plus bas. Suite à la décision d'Éric Besson, ministre de l'immigration, la "jungle" de Calais est évacuée le 22 septembre. 276 étrangers "en situation irrégulière" sont interpellés. Le jour même, 40 d'entre eux, réfugiés afghans, sont transférés, après une quinzaine d'heures de car, au centre de rétention administrative de Nîmes où ils sont arrivés le lendemain. Comme s'ils étaient des délinquants : menottés et avec un fonctionnaire de police pour chaque personne. Uriner avec les menottes. Et pour le "gros besoin" ? "Non, non, patientez." Nawid (1) raconte : "Je ne pensais pas qu'en France - on parle de la France, la France, l'humanité, les droits de l'homme, etc. - on pouvait traiter les gens comme des chiens. [...] Le jour où ils m'ont pris, c'était l'Aïd, après le ramadan [c'était le 20, deux jours avant en fait]. Chez nous, ce jour-là, on libère les prisonniers pour qu'ils soient avec leur famille. En France, ils nous ont emprisonné le jour de notre grande fête. Comme des chiens. Je n'ai vu aucune personne traitée comme un être humain." (2)

### **La menace des talibans**

Malgré cela, ils disent souvent que la France est le pays où ils ont été le mieux traités. Ou le moins mal. Il faut dire qu'ils en ont vu des pays. D'abord il y a la situation en Afghanistan. Ils racontent qu'ils avaient le choix entre partir ou mourir. La menace qui revient souvent, ce sont les talibans. Khazan est journaliste. Il publiait des textes d'étudiantes, il voulait "aider les gens simples, rendre service". Mais selon lui, pour les talibans, "écrire dans un journal, c'est pire que d'aller à l'école". Alors ils l'ont menacé : "On va t'enterrer vivant, on va étrangler les filles avec des lacets de chaussures." Ils sont venus dans sa maison et ont dit à sa mère : "Votre fils, on ne le laissera pas vivant."

Fahrid, lui, avait les cheveux trop longs. À la tombée de la nuit, armés de mitraillettes, les talibans lui ont rasé la tête par trois fois. Et ont fini par lui dire : "Rejoins-nous et on ne t'embêtera plus. Si tu ne viens pas, on va te prendre de force." Il y aussi Jawed qui voulait se marier. Mais la famille de celle qu'il aimait n'a pas voulu. Ils sont partis pour se marier ailleurs. Quand ils sont revenus, sa femme est morte brûlée vive. Selon sa famille, elle se serait suicidée. Fahrid pense que ce sont les frères de sa femme qui l'ont tuée. Ils l'ont menacé et il a dû fuir. Pour ne pas mourir.

### **Le calvaire commence**

Partir. Prendre contact avec un passeur. Rassembler environ 15 000 €. La famille vend ses biens, s'endette. Et le calvaire commence. L'Iran, la Turquie, la Grèce, l'Italie puis la France. Certains mettent parfois 8 mois pour parvenir à destination. Car les retours en arrière sont nombreux. Fahrid, 22 ans se souvient qu'on lui a demandé de se mettre debout dans un camion pour mieux tasser les personnes avant de leur dire de s'asseoir. Comme ils pouvaient. Il a voyagé comme ça, pendant deux fois 24 heures, sans boire, sans manger. Il a passé aussi un mois et demi dans une cave à Istanbul. Puis à 21 personnes dans une voiture à peine plus grande qu'une Kangoo (il montre une voiture garée). Et la prison aussi en Turquie, en Iran, en Grèce. Au total au moins 55 jours. En Iran, il y a passé 21 jours avec comme seule pitance, du pain et de l'eau, deux fois par jour. Certains sont aussi pris en otage en Iran, on demande une rançon à leurs familles, on les mutilé parfois.

Puis il y a la traversée d'environ 10h d'Izmir jusqu'en Grèce, en Zodiac. Nawid raconte que les passeurs lui avaient dit : "Dès que vous arriverez en Grèce, vous verrez les maisons toutes blanches et la verdure. Il y a des gens qui ont besoin de vous. Ils se bagarrent pour vous. Vous gagnerez 80 000 roupies par mois [environ 1000 €]. J'ai commencé à rêver : 80 000 roupies ? Ce sera trop pour moi, j'en donnerai à ma famille. Et aussi aux pauvres." Puis la côte est arrivée : "On cherchait les maisons blanches et la verdure. On est tombé sur des gros policiers qui nous ont menottés et nous ont parlé comme des chiens." Nawid a eu le bras amoché par les policiers. On prend leurs empreintes et ils ont quelques jours pour quitter le pays. Il a dormi dans une chambre, entassés à 25. Et le lendemain on leur a demandé 6 € pour la nuit ! Pendant la traversée, certains tombent sur les policiers grecs. Armés de baïonnettes, ils crèvent le Zodiac. Celui de Nawid n'a eu que trois

trous et ils ont pu gagner la côte.

### **Ils sont tout le temps mouillés**

Évidemment ils ne rentrent pas chez eux. Ils continuent. Et quand ils arrivent à Calais, la galère continue. Les policiers qui font des rafles en permanence. Nawid raconte l'histoire d'un réfugié qui s'est fait prendre 3 fois dans la même journée. Dans la "jungle", il n'y a pas d'électricité, ils doivent parfois se laver dans les eaux polluées par une cimenterie voisine qui leur brûle la peau. Il y a la pluie. Ils sont tout le temps mouillés. Pour manger il faut faire deux heures de marche aller et retour. La "jungle" est à l'écart, *"pour ne pas être une charge pour la population des villes"*. Mais pourquoi Calais ? *"On va où tout le monde se réunit."*

Nawid résume : *"Chez moi, je mangeais 3 fois par jour. Ici, il faut se casser la tête et le bras pour avoir deux repas. Là on a compris que l'Europe est beaucoup plus pauvre que chez nous."* Alors, un jour, Nawid appelle son passeur en Afghanistan : *"J'ai une vie de merde ici. Je suis devenu mendiant. Je demande de l'argent à tout le monde, je ne sais pas où dormir."* Et aussi son frère qui lui dit : *"Tu fais comme tu veux mais tu ne rentres pas. Si tu retournes ici, on n'a plus rien."* Il plaisante même : *"Je suis venu de chez moi en bonne santé. Et maintenant, si je rentre ce sera avec un bras amoché et des problèmes de reins !"* Il conclut : *"Si j'avais su toutes les difficultés, j'aurais accepté que les talibans me pendent. Et j'aurais mis moi-même la corde autour de mon cou."*

### **Aide des bénévoles**

Alors Nîmes, maintenant, c'est forcément beaucoup mieux. Car la justice les a libérés. Notamment pour des vices de forme dans la procédure. Bien sûr ils ne sont logés que sur des lits de camps et mangent sous une tente qui fait office de réfectoire. Mais ils ont un toit, des sanitaires. Des soins leur sont prodigués par un médecin. Un coiffeur est même venu leur couper les cheveux. Les bénévoles se relaient pour leur venir en aide et confectionner les repas à tour de rôle. La communauté afghane de la région est très présente. Mais ils doivent encore bouger car leur présence n'est pas sans perturber la vie de la paroisse protestante de "La fraternité". Le soir, ils seront donc répartis sur deux nouveaux lieux qu'ils devront rejoindre vers 20h. La précarité et l'errance toujours.

Et puis il y a surtout l'avenir. La demande d'asile. Des salariés de la Cimade qui travaillent la semaine dans les Centres de rétention, sont présents bénévolement le week-end pour préparer les dossiers. Et ça prend beaucoup de temps. Il faut donner un maximum de détails. Mais pour ça, la culture afghane aide. Car là-bas, on ne connaît pas la synthèse ou le résumé. La réponse à une seule question peut prendre plusieurs heures. Et puis comment demander à ces gens d'aller plus vite pour raconter les horreurs qu'ils ont vécues ?

### **Plusieurs réunions avec des militants**

Du côté de l'État, c'est le flou. Éric Besson, le ministre de l'immigration, de l'intégration et - ne l'oublions pas - de l'identité nationale, semblait vouloir donner une image compatissante pour ces victimes des passeurs. Mais à l'en croire, *"leur obsession c'est, par exemple, de passer en Angleterre. Donc, ils ne veulent pas des solutions d'hébergement que nous leur proposons. Ils veulent dormir à proximité du port de Calais pour pouvoir essayer de passer clandestinement ; et c'est ça que nous refusons."* ([RTL, 22/09](#)) Ils sont sans doute nombreux dans ce cas. Parce qu'ils ont de la famille là-bas mais aussi parce qu'ils pensent que ce sera plus facile d'y demander l'asile. Ainsi, sur les 40 qui ont été transférés arbitrairement à Nîmes, seuls 19 ont décidé de rester et de tenter le coup de la demande d'asile ici. Et encore, après plusieurs heures de réunion avec des militants de la Cimade et des Afghans de la région qui ont tenté de les convaincre que c'était la moins mauvaise solution pour eux. Les autres sont repartis. Sans doute tenter leur chance près de Calais.

Reste à savoir si l'État va leur permettre de faire leur demande dans les meilleures conditions. La

Cimade aimerait que cela se fasse par la procédure "normale". Elle leur donne 21 jours pour faire leur demande. Mais aussi des droits en contre partie : un titre de séjour et des droits sociaux (hébergement, allocation,...) et cela, dès le début de la demande. À la préfecture du Gard, on précisait, lundi : *"Ils seront reçus en préfecture dans la semaine pour avoir un entretien. A priori, ce seront des procédures prioritaires mais en fait c'est du cas par cas. La décision de procédure ne sera prise qu'en fonction de l'étude du dossier."*

### **Statistiques d'admission très différentes**

Qu'est-ce que la procédure dite "prioritaire" ? C'est une procédure qui laisse moins de temps pour constituer la demande (15 jours au lieu de 21 jours) et qui ne donne pas accès à un titre de séjour et aux droits sociaux. Et surtout les statistiques d'admission sont très différentes : environ 2 % contre 30 % pour la procédure "normale", selon la Cimade. Selon France terre d'asile, ce taux monterait même à 60 % en cas d'hébergement en centre d'accueil (3). *Montpellier journal* a donc demandé à la préfecture du Gard, selon quels critères serait choisie la procédure. Nous n'avons, pour l'instant, obtenu aucune réponse. Idem pour la préfecture de région dont le préfet, [Claude Baland](#), [disait en début d'année vouloir être "loyal" avec les sans-papiers](#).

Il semblerait que la procédure prioritaire soit justifiée par l'État par le fait que les demandeurs font l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière. Et que leur demande d'asile ne viserait qu'à gagner du temps. Problème, cet arrêté s'il est, pour l'instant, juridiquement valide est contestable au moins moralement et peut-être, à plus long terme, juridiquement. En effet, l'interprète commis lors de l'audience au tribunal administratif qui a prononcé l'arrêté de reconduite, parlait très mal le pachtou, la langue des migrants ! Selon Jean-Paul Nuñez de la Cimade, il aurait même été récusé par la cours d'appel lors de la procédure relative au Juge de la liberté et de la détention. De plus, on peut douter qu'avant leur accueil à "La fraternité", ces migrants ont disposé de toutes les informations nécessaires pour étudier calmement les possibilités et choisir la meilleure. Enfin, on ne voit pas trop comment on pourrait justifier de renvoyer ces personnes en Afghanistan alors que ce pays est en guerre et que la situation ne semble pas vraiment s'améliorer.

Scandalisé par l'attitude de l'État, Jean-Paul Nuñez dénonce un *"acharnement de la préfecture"*. D'abord il demande que le rendez-vous soit envoyé par écrit aux Afghans. Ensuite, selon lui, *"le préfet ne veut pas entendre que ces gens fassent enfin une demande normale. Il y a tout qui est fait pour qu'en gros, ils disparaissent dans la nature et qu'ils reviennent vers les passeurs et l'exploitation en Angleterre ou ailleurs."* Cela ne semble pas entamer la détermination des militants. Bien au contraire puisqu'ils ont déjà prévu *"une grande soirée de soutien aux Afghans de Nîmes"*, le 20 octobre à 18h30, à l'auditorium du conseil général du Gard.

### **Les jeunes ont quinze jours pour quitter Carvin**

Le juge renvoie les mineurs Afghans vers les services du Conseil général

Nord Littoral, mercredi 14.10.2009, 14:00

Les dix-sept mineurs afghans placés à Carvin ont été confiés lundi après-midi à l'Aide sociale à l'enfance gérée par le conseil général du Pas-de-Calais. Ils doivent quitter Carvin d'ici 15 jours.

Pascal Sockeel, juge pour enfants à Béthune, s'est déplacé à Carvin vendredi après-midi. Le magistrat a entendu les vingt mineurs étrangers placés là provisoirement, depuis le 22 septembre, après leur arrestation lors du démantèlement de la "jungle". « Une ordonnance de placement a été prise par le procureur de la République de Boulogne-sur-Mer, qui a transmis à Béthune, juridiction

compétente, explique Pascal Sockeel. Le juge des enfants a été saisi, conformément à la loi et je dois donc faire cette audience pour confirmer ou non le placement. » Le juge des enfants a rendu sa décision : il confie dix-sept adolescents au service départemental de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Le Conseil général dispose de quinze jours pour apporter la meilleure solution à ces jeunes. Dominique Dupilet précise que « l'accueil de ces mineurs exige des conditions très particulières que ne peuvent offrir les services du Conseil général, en termes par exemple de santé publique, de prise en charge psychologique, d'interprétariat et de liens diplomatiques avec les pays d'origine ».

### « Ça ne peut plus durer »

Le président du département saisi l'occasion de réitérer ses demandes auprès de l'État afin qu'il « mette en place dans le Pas-de-Calais un dispositif d'hébergement spécialisé » comme il en existe un à Taverny, en région parisienne. Dominique Dupilet dénonce cette situation : « Ça ne peut plus durer. Ce problème dépasse le cadre du département du Pas-de-Calais. Il doit être examiné rapidement au niveau national voire européen. » L'an passé le Département réclamait ainsi à l'État 1,36 million d'euros pour la prise en charge de ces jeunes étrangers.

A.T. H

Nord Littoral

### Les mineurs sortis du budget parisien

Contrairement aux autres départements de France, Paris bénéficie d'une dotation spécifique pour l'accueil des mineurs isolés. C'est d'ailleurs l'inénarrable requête de Dominique Dupilet, président du Conseil général du Pas-de-Calais : que l'État assume la charge financière de la prise en charge des mineurs clandestins.

La décentralisation de l'Aide sociale à l'enfance impose aux Départements de prendre en charge les mineurs isolés découverts sur son territoire, qu'ils soient Français, étrangers ou sans-papiers. L'établissement du budget 2010 du département de Paris ne porte cependant aucune trace du financement État pour le "dispositif mineurs" à Paris.

Hier matin route de Gravelines, un nouveau squat démantelé

mercredi 14.10.2009, 14:00

Sur la base d'un dépôt de plainte pour occupation illicite d'un terrain boisé situé route de Gravelines à Calais, une opération coordonnée de démantèlement d'un campement occupé par une trentaine de migrants a été engagée hier matin vers 7 h 30.

### Vingt-quatre étrangers d'origine afghane ont été interpellés.

Vingt-quatre interpellations

Douze ont été placés en garde à vue et douze ont été laissés libres pour des raisons liées à leur situation administrative et tenant notamment au dépôt d'une demande d'asile. Des propositions de retour volontaire dans leur pays et d'orientation vers des centres d'hébergement dédiés à l'accueil des étrangers seront faites à chacun d'eux. A l'issue de l'intervention, le terrain a été remis en état

par les services de la ville de Calais.

Nord Littoral

"L'Avenir de l'Artois", 15 octobre 2009

### **Association Terre d'errance : « Certains prennent le risque d'ouvrir les camions, mais il n'y a pas de mafia »**

« Nous ne sommes pas là pour protéger les passeurs, mais ce qui est arrivé, c'est n'importe quoi ! » Lily Boillet, présidente de l'association Terre d'errance, est scandalisée par l'arrestation des trois Erythréens et leur condamnation à six mois de prison.

Première raison, selon la présidente : « Ils n'ont même pas attrapé les bons ! D'après ce que nous ont raconté les migrants, ils étaient une dizaine à l'arrière d'un camion lorsque les gendarmes sont intervenus. Ça a été la pagaille et les gendarmes en ont pris trois au hasard. D'ailleurs, les trois condamnés peuvent prouver leurs nombreuses tentatives de passage, avec les arrêtés de reconduites à la frontière qui leur ont été délivrés. Mais rien n'est retenu à décharge. » Lily Boillet estime que cette opération n'est qu'un coup médiatique destiné à préparer le terrain avant la destruction du camp de Norrent-Fontes : « Les trois interpellés ont aussitôt été qualifiés de "passeurs" par les autorités, on parle de violence, mais toute cette campagne vise à justifier la destruction du camp. Les migrants savent qu'ils ne doivent pas se battre mais appeler la gendarmerie lorsqu'il y a un problème. C'est arrivé six ou sept fois depuis le début de l'année ! Récemment, ils ont livré aux gendarmes des Vietnamiens qui étaient venus pour "récupérer" l'aire d'autoroute. La semaine dernière, c'étaient deux Irakiens... Les autorités jouent les pompiers pyromanes : elles laissent les migrants dans des situations terribles et ensuite se plaignent que leurs conditions de vie ne sont pas saines et que des tensions apparaissent. » Lily Boillet rejette toute existence d'une "mafia" au camp de Norrent-Fontes : « Nous avons été les seuls à nous débarrasser des passeurs appartenant à des réseaux mafieux. Ici, ce sont des clandestins qui arrivent pour passer en Angleterre et certains décident de prendre le risque d'ouvrir les camions. Ils sont payés pour ça (et encore pas toujours) mais n'ont pas le sentiment d'appartenir à une mafia car ils ne forcent personne, il n'y pas de racket ou de violence. Il n'existe pas de réseau, ça se fait spontanément. De toute façon, les migrants n'ont pas le choix : ils veulent passer en Angleterre.

D'ailleurs, même en admettant que les gendarmes aient attrapé des passeurs, ça ne résoud rien : le soir même d'autres tentaient leur chance. Pendant combien de temps va-t-on ainsi harceler les migrants sans s'attaquer au fond du problème ? »

[http://www.lavenirdelartois.fr/actualite/Faits\\_divers/Faits\\_divers/2009/10/15/article\\_certains\\_prennent\\_le\\_risque\\_d\\_ouvrir\\_le.shtml](http://www.lavenirdelartois.fr/actualite/Faits_divers/Faits_divers/2009/10/15/article_certains_prennent_le_risque_d_ouvrir_le.shtml)

### **Un vol-charter d'immigrés afghans est bien parti**

INFO EUROPE 1- 21/10/09 Eric Besson a annoncé mercredi qu'un charter avec 3 immigrés afghans avait bien quitté la France mardi soir.

**Le ministre de l'Immigration, Eric Besson**, a indiqué mercredi sur Europe1 qu'un avion "spécialement affreté" avait bien décollé mardi, vers minuit, de l'aéroport de Roissy, avec à son bord trois Afghans, "trois adultes de sexe masculin". Ce vol était un vol "conjoint groupé avec les Britanniques."

**Les associations et la gauche s'étaient opposées à ce vol-charter.** "C'est absolument hallucinant

que la terre des droits de l'Homme renvoient dans la gueule du loup des hommes et des femmes qui fuient ceux que l'on combat par ailleurs sur leur territoire", avait déclaré Martine Aubry, la première secrétaire du PS. "L'Afghanistan est un pays en guerre. Il est inacceptable d'y renvoyer ceux qui s'en sont enfuis à la recherche d'une protection en Europe", pouvait-on par ailleurs lire dans un texte commun à une quarantaine d'organisations -des associations mais aussi le PCF, le Parti de Gauche et les Verts. Marie-Georges Buffet, secrétaire nationale du PCF, avait prévenu que les militants et élus communistes seront "présents sur place" mardi soir pour "empêcher" le vol.

**A droite aussi, des voix se sont élevées.** "Le bruit court à nouveau qu'un charter pourrait être organisé conjointement avec la Grande-Bretagne pour renvoyer des migrants afghans à Kaboul. Je demande instamment (à M. Besson) de renoncer à ce projet de renvoi groupé", avait écrit ainsi la députée UMP Françoise Hostalier dans un communiqué.

**Une douzaine de migrants** devant être placés sur des vols au départ de la France ont saisi en urgence la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) au sujet de ces retours forcés. Mais l'institution a fait savoir qu'elle rejetait le caractère d'urgence pour au moins deux des douze dossiers.

**Il y a deux semaines, des associations de défense des sans-papiers** et des droits de l'Homme avaient annoncé qu'un charter franco-britannique était programmé le 6 octobre pour Kaboul, en partance de Londres avec escale à Lille-Lesquin. **Mais l'information avait été démentie.**

**Au lendemain du démantèlement de la "jungle" de Calais**, le 22 septembre dernier, le président Nicolas Sarkozy avait annoncé l'organisation de retours forcés en Afghanistan en coopération avec le Royaume-Uni, conformément à un accord franco-britannique en date du 6 juillet 2009. <http://www.europe1.fr/layout/set/popupprint/content/view/popup/249485>

## **20 minutes**

**IMMIGRATION** – Le ministre Eric Besson l'a annoncé mercredi matin sur Europe 1...

Mardi soir, il y a finalement bien eu un «charter de la honte», comme les appellent les associations de défense des droits des étrangers. Et le ministre de l'Immigration, Eric Besson, a [annoncé ce mercredi matin sur Europe 1](#) que des reconduites forcées auraient désormais lieu tous les mardis soir.

Le ministre a expliqué qu'un vol groupé franco-britannique «spécialement affreté» avait décollé de Roissy vers minuit avec trois Afghans en situation irrégulière en France, la nuit dernière. «Il a failli y en avoir quatre, et j'ai demandé à la dernière minute, parce que je voulais que toutes les précautions soient prises, qu'on ne reconduise pas un quatrième, parce que j'estimais que toutes les conditions n'étaient pas réunies», a-t-il précisé à Jean-Pierre Elkabbach.

### **«Pas de risque pour eux», selon Eric Besson**

L'avion, en provenance de Londres, a fait escale à Roissy pour embarquer les trois personnes, a précisé le ministère. L'avion devrait arriver en Afghanistan «dans l'après-midi». Eric Besson a précisé que ces trois hommes, interpellés près de Vintimille (frontière franco-italienne), dans le square Villemin à Paris (Xe) et dans la jungle de Calais (Pas-de-Calais), étaient «originaires de la région de Kaboul, zone où il n'y a pas de risque pour eux».

«Un fonctionnaire français se trouve à Kaboul» pour les accueillir et ils bénéficieront «d'un accompagnement individualisé», a précisé Eric Besson

Le directeur général de France Terre d'Asile, Pierre Henry, a dénoncé sur I-Télé la «duplicité» du



ministre de l'Immigration. «Le ministère a joué sur les mots» a-t-il déclaré alors qu'hier soir, France Terre d'Asile [avait annoncé avoir réussi à obtenir l'annulation du charter](#). «Je suis scandalisé par cette décision», s'est-il exclamé.

Mardi, l'annonce d'un retour forcé vers l'Afghanistan de seize migrants avait [mobilisé](#) associations et personnalités politiques.

<http://www.20minutes.fr/article/357099/France-Trois-Afghans-de-France-reconduits-par-avion-en-Afghanistan.php>

Eco89

## **Ces juristes qui ont une parade pour éviter l'expulsion d'Afghans**

**Par Philippe Madelin | Journaliste | 20/10/2009 | 19H13**

Le ministre de l'Immigration a annoncé ce mercredi matin [l'expulsion de trois Afghans par avion](#), à bord d'un vol à destination de Kaboul affrété conjointement avec les autorités anglaises et qui a fait escale à Paris mardi soir. Ces trois migrants avaient été interpellés près de Vintimille (frontière franco-italienne), dans le square Villemin à Paris (Xe) et dans la « jungle » de Calais (Pas-de-Calais).

Forcés de quitter la France, ils n'auront pas eu la chance d'être pris en charge, comme certains de leurs compatriotes, par l'association Pierre-Claver.

Elle consacre ses efforts à aider « les personnes déplacées par force de leur pays d'origine et trouvant refuge en France, et en premier lieu les demandeurs d'asile », et a obtenu de nombreuses décisions permettant l'attribution de statut de demandeurs d'asile à des réfugiés afghans.

### **Ces migrants devraient être renvoyés en Grèce. Mais il y a une faille...**

C'est pour eux la fin d'un itinéraire de galère : fuite d'Afghanistan pour échapper aux persécutions de l'une ou l'autre des parties en guerre, transit par l'Iran, puis passage en Turquie d'où les fugitifs sont expulsés en étant « jetés » dans les eaux grecques, selon de nombreux témoignages.

Les policiers grecs prennent les empreintes, qui vont entrer dans la base de données Eurodac, répondent très mollement ou pas du tout aux demandes d'asile politique et renvoient les réfugiés dans la nature, non sans quelques mauvais traitements au passage, soutiennent les fugitifs. Qui par des moyens divers s'empressent de remonter vers le Nord, vers le « paradis » britannique, via l'Italie et la France. Où ils sont arrêtés comme clandestins.

Selon les accords de Dublin 2 qui régit le statut des réfugiés -politiques ou non- en Europe, ils devraient être aussitôt renvoyés vers le « pays d'entrée », c'est-à-dire la Grèce.

Or les avocats qui travaillent pour l'association ont réussi à trouver la parade : elle se fonde sur le fait que la Grèce n'entreprend rien en faveur des réfugiés (1% seulement sont admis). Ce qui constitue une entorse grave au droit européen. Et donne à la France le droit de traiter elle-même ces demandes d'asile, évitant le retour des réfugiés en Grèce.

### **L'association a obtenu sept décisions de justice favorables**

La procédure à deux étages :

- **référé devant le tribunal administratif** contre la décision de renvoi -dite de réadmission- en Grèce, et devant le juge des libertés et de la détention

- **référé-liberté** permettant aux Afghans de sortir des centres de rétention

La réussite de ces démarches juridiques est fondamentale pour que les réfugiés puissent obtenir l'attribution par une préfecture d'une autorisation provisoire de séjour (APS) laquelle leur permet de déposer une demande de droit d'asile à l'Office française de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

Avec, à la clé, l'ouverture d'un certain nombre de droits sociaux. L'association a obtenu auprès des tribunaux administratifs, Paris et Lille, sept ordonnances du 23 mars 2009, au 5 octobre 2009. Et sept ordonnances de référé liberté du 13 décembre 2008 au 27 septembre 2009.

### **Les autorités administratives traînent les pieds pour appliquer les décisions**

L'une des décisions positives a été rendue par exemple en raison du caractère déloyal du motif de mise en rétention : elle était rédigée dans une langue censée être le dari (une des langues pratiquées en Afghanistan) mais selon un alphabet fantaisiste, sans aucun sens. Ce caractère déloyal est très souvent invoqué parce que les policiers ne prennent pas la peine d'informer correctement les réfugiés interpellés.

Pour autant, les réfugiés n'en ont pas fini. Et c'est même là que tout commence : très empressées à appliquer les décisions qui vont dans leur sens, les autorités administratives traînent outrageusement les pieds pour celles qui sont favorables aux réfugiés.

Ainsi, un certain Assad S. a dû attendre six mois avant d'obtenir son autorisation provisoire de séjour. L'association a dû remonter jusqu'au ministère pour obtenir une simple application d'un jugement.

Ce qui nous conduit à un cas limite : pendant que les avocats plaidaient devant le tribunal administratif la cause de Hamad M., un professeur de dari, les policiers venaient le chercher dans le centre de rétention où il était interné pour le conduire à l'avion qui devait le ramener en Grèce. Il a refusé d'embarquer, ses défenseurs ont donc pu le rattraper.

Et même en cas de décision positive obtenue sur toute la ligne, avec attribution du statut de demandeur d'asile, rien n'est fini : il faut se réhabituer à une vie normale, trouver un abri, des moyens pour survivre. Ils sont 200 chaque année à transiter par la France.

► **Mis à jour le 21/10 à 11h07** après l'annonce du ministère.

<http://eco.rue89.com/philippe-madelin/2009/10/20/loperation-claver-une-faillle-juridique-pour-eviter-lexpulsion-dafghans>

#### 1. Communiqué CIMADE

21 October 2009 |

##### **Charter d'Afghans : mise en danger délibérée de la vie d'autrui**

Malgré les démentis que le ministre de l'Immigration avait donnés hier à quelques élus, la France a renvoyé dans le cadre d'un charter franco-britannique plusieurs exilés afghans dans la nuit de mardi à mercredi.

La Cimade condamne avec la plus grande fermeté ces expulsions et le risque qu'elles font courir aux personnes concernées : le renvoi d'exilés vers un pays en guerre et en pleine insécurité constitue une mise en danger délibérée de la sécurité et de la vie d'autrui.

Qu'apportent de telles expulsions ? Elles ne règlent rien : ni la question du statut et de la protection dont les exilés afghans ont besoin en France et dans le reste de l'Europe ni celui des « filières » que le ministre dit vouloir démanteler.

Précédé d'effets d'annonces répétés, ce charter semble être destiné d'abord à remplir un rôle de communication politique. Cette utilisation de la vie d'autrui à des fins principalement médiatiques est consternant et n'honore ni ceux qui la décident ni ceux qui l'autorisent en laissant faire.

Source TERRA :

<http://www.lacimade.org/communiqués/1904-Charter-d-Afghans---mise-en-danger-d-lib-r-e-de-la-vie-d-autrui>

---

2. Article publié le mer, 21/10/2009 - 19:26, par Carine Fouteau  
<http://www.mediapart.fr/club/blog/carine-fouteau> - Mediapart.fr

Eric Besson est «fier» d'expulser des Afghans

En quittant le ministère de l'immigration, Brice Hortefeux déclarait être «fier» d'avoir dépassé le quota d'expulsions d'étrangers qui lui était fixé. Mercredi 21 octobre, Éric Besson, aussi, est «fier». Son fait d'armes? Être parvenu à reconduire vers Kaboul trois Afghans dans le cadre d'un «vol conjoint» franco-britannique. Son prédécesseur lui-même avait dû renoncer à une opération du même type en 2008 après avoir jugé que les «conditions de sécurité» n'étaient pas réunies à destination.

Le sont-elles aujourd'hui, alors que le pays est ravagé par la guerre? Pour Éric Besson mais aussi pour Bernard Kouchner, le ministre des affaires étrangères, qui ne s'est pas opposé au départ du charter, pas de doutes. L'Afghanistan serait divisée en deux zones: Kaboul et le Nord d'un côté, le Sud de l'autre. «Ces personnes viennent de villes situées à proximité de Kaboul (...). Il y a des provinces qui sont gérées par des ethnies, des tribus. Il y a des zones plus sécurisées comme Kaboul et le Nord. Le Sud l'est moins. Potentiellement, on avait plus de possibilités de reconduites, mais on s'est limité aux zones les plus sûres», a affirmé le ministre de l'immigration lors d'une conférence de presse, sans se référer à la situation individuelle et familiale des personnes contraintes au retour. «La France ne doit pas avoir honte de sa politique d'immigration, elle doit même être fière», a-t-il martelé.

En provenance de Londres, l'avion a décollé de Roissy Charles-de-Gaulle à minuit. Après une escale à Bakou, en Azerbaïdjan, il serait arrivé à Kaboul à 9 h 45. Selon le ministère, 24 autres ressortissants afghans, interpellés en Grande-Bretagne, étaient enregistrés sur ce vol «affrété par l'agence des frontières britannique». À en croire Éric Besson, ces personnes ne sont pas à plaindre: «Au moment où je vous parle, elles se restaurent dans un hôtel du centre [de Kaboul]», dans lequel elles pourront rester «quinze jours», «si elles le souhaitent». «Elles bénéficient d'un service d'accueil et de réinsertion, avec un accompagnement personnalisé», a insisté le ministère.

Les récits des Afghans expulsés

Seule association présente dans les centres de rétention administrative (CRA), la Cimade n'a découvert le nom des Afghans expulsés que mercredi matin, après une journée de rumeurs et d'informations contradictoires. Les récits de deux d'entre eux ont été retrouvés. Ils font état des risques encourus en cas de reconduite à la frontière. «Celui qui a été enfermé au CRA de Vincennes a expliqué que toute sa famille s'était réfugiée en Iran, car son oncle avait été emprisonné puis tué par balle en Afghanistan et son frère avait été blessé par balle, indique Caroline Larpin, juriste à la Cimade. Celui du CRA de Palaiseau a indiqué qu'il craignait de retourner dans son pays parce que son père y avait été tué par les talibans et que d'après lui sa région était sous leur contrôle.»

Pas de quoi émouvoir Éric Besson, qui affirme agir au nom «des lois de la République» et «du fondement de la souveraineté d'un État». Selon lui, «toutes les voies de recours ont été mises en œuvre et les décisions de justice scrupuleusement respectées (...). Chacune de ces trois personnes a déposé une demande d'asile qui a été rejetée». «C'est factuellement faux, note Caroline Larpin, l'une d'entre elles n'a pas demandé l'asile, parce qu'elle avait été placée en CRA une première fois et qu'elle en avait été libérée, si bien qu'elle pensait qu'il lui arriverait la même chose cette fois-ci.»

Cette stratégie s'explique par le fait que, depuis plusieurs années, les reconduites à la frontière de ressortissants afghans étaient rarissimes. Ce qui n'a jamais empêché les policiers de les arrêter, notamment dans le Calais et autour de la gare de l'Est à Paris. Dans quel but? Interpellés avant d'avoir déposé une demande d'asile, ils ne peuvent plus bénéficier de la procédure «normale» et des droits afférents (accès à un logement et aide financière). Pèse sur eux le soupçon qu'ils briguent le statut de réfugié dans l'unique espoir d'être libéré de CRA.

C'est ce qui est arrivé aux deux autres Afghans. Arrêtés par la police, enfermés en centre de rétention,

ils n'ont eu que cinq jours pour rédiger leur requête en français, sans traducteur. Leur dossier a été examiné «en urgence» (moins de 96 heures) par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), c'est-à-dire dans des conditions loin d'être optimales. Avant même d'avoir eu le temps de déposer un recours devant la Commission des recours des réfugiés, ils ont été expulsés. «L'un d'entre eux avait mis deux ans et demi pour venir d'Afghanistan. Il s'est fait arrêter le lendemain de son arrivée sur le territoire», indique Caroline Larpin, qui s'étonne, par ailleurs, de la rapidité de la réponse (négative) de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), qui avait également été saisie. Un message politique, des boucs émissaires

Au-delà de la procédure judiciaire, l'enjeu est éminemment politique pour l'exécutif. Des associations de défense des droits des étrangers aux partis de gauche en passant par quelques élus de la majorité, le mouvement de protestation s'est amplifié depuis la première tentative d'expulsion collective, il y a deux semaines. En vain. Nicolas Sarkozy ayant donné son feu vert, Éric Besson s'est employé à «réussir» là où Brice Hortefeux avait échoué. «Bien sûr, c'est un message», a-t-il déclaré lors de la conférence de presse, désignant implicitement les trois Afghans comme de simples boucs émissaires. Un message adressé à qui? «Aux passeurs», s'est-il contenté de répondre. Mais aussi aux «migrants économiques», qu'il a distingués des «vrais demandeurs d'asile». Et à un électorat de droite, sensible à ce type d'opération.

Plus généralement, ce «charter» s'inscrit dans une politique de la menace et d'abaissement des droits des étrangers. Les Afghans pensaient échapper aux reconduites à la frontière? Ils ne le peuvent plus. Une quarantaine d'entre eux sont toujours en rétention, à Coquelles, à Lille, à Paris, au Mesnil-Amelot et à Nice. Dans ce CRA, onze d'entre eux ont entamé une grève de la faim. Éric Besson va-t-il entendre le message?

Retrouvez la série sur les retours forcés en cliquant sur les titres:

- Un escorteur de la PAF raconte la violence ordinaire des expulsions forcées

<http://www.mediapart.fr/journal/france/071009/un-escorteur-de-la-paf-raconte-la-violence-ordinaire-des-expulsions-forcees>

- Un policier de la PAF raconte: de bien jolis voyages pour un «système qui ne sert à rien»

<http://www.mediapart.fr/journal/france/111009/un-policier-de-la-paf-raconte-de-bien-jolis-voyages-pour-un-systeme-qui-ne-ser>

- Le manuel des policiers de la PAF pour «réussir» une expulsion forcée

<http://www.mediapart.fr/journal/france/091009/le-manuel-des-policiers-de-la-paf-pour-reussir-une-expulsion-forcee>

- Des étrangers expulsés témoignent des violences policières subies

<http://www.mediapart.fr/journal/france/131009/des-etrangers-expulses-temoignent-des-violences-policieres-subies>

Liens:

[1] <http://www.mediapart.fr/journal/france/061009/eric-besson-veut-expulser-les-afghans-par-charters>

[2] <http://www.mediapart.fr/journal/france/171108/paris-renonce-a-l-expulsion-d-afghans>

[3]

<http://www.mediapart.fr/journal/france/071009/un-escorteur-de-la-paf-raconte-la-violence-ordinaire-des-expulsions-forcees>

[4]

<http://www.mediapart.fr/journal/france/111009/un-policier-de-la-paf-raconte-de-bien-jolis-voyages-pour-un-systeme-qui-ne-ser>

[5]

<http://www.mediapart.fr/journal/france/091009/le-manuel-des-policiers-de-la-paf-pour-reussir-une-expulsion-forcee>

[6]

<http://www.mediapart.fr/journal/france/131009/des-etrangers-expulses-temoignent-des-violences-policieres-subies>

Source TERRA : URL source:

<http://www.mediapart.fr/journal/france/211009/eric-besson-est-fier-d-expulser-des-afghans>

3. INFO EUROPE 1 - Contrairement à ce que qu'a affirmé Eric Besson, les trois expulsés ne viennent pas de la capitale afghane.

Créé le 22/10/09 - Dernière mise à jour le 23/10/09 à 7h29  
Les trois Afghans expulsés ne sont pas de Kaboul  
Europe1.fr avec Florence Lozach

© Reuters

Le gouvernement afghan ne décolère pas après l'expulsion mardi par la France des trois ressortissants Afghans

<http://www.europe1.fr/Info/Actualite-France/Politique/Besson-annonce-la-reconduite-forcee-de-trois-Afghans/%28gid%29/249768> . Selon les informations recueillies par la correspondante d'Europe 1 à Kaboul, les trois hommes, âgés de 18, 19 et 22 ans, ne sont pas originaires de la région de Kaboul, comme l'affirmait Eric Besson. "L'un vient de la province de Paktia, l'autre de Baghlan, le dernier de Parwan", a détaillé le général Mohammad Omar Ayar, vice-ministre aux réfugiés et au rapatriement.

"Ces trois Afghans ne peuvent actuellement pas rentrer chez eux", assure le vice-ministre. Le cas de Nik Khan Hashimkhil, 18 ans, originaire de la province de Paktia, est le plus problématique : "c'est une province dont certaines zones sont sûres, mais là d'où il vient précisément, c'est extrêmement dangereux. S'il rentre chez lui, les taliban lui demanderont de rejoindre leur rang", assure le militaire.

"On est complètement opposés à ce qu'ils ont fait. Et c'est contraire aux droits de l'Homme et aux droits internationaux. Ce n'est pas bien de ramener de force ces Afghans, surtout originaires de ces provinces où il y a la guerre, les taliban, le terrorisme", poursuit le général Mohammad Omar Ayar.

"Les Français ont des troupes qui se battent ici. Si la sécurité était bonne dans le pays, pourquoi seraient-elles là ?", s'interroge-t-il avant de lancer un appel : "Nous demandons aux pays européens qu'ils ne renvoient plus d'Afghans tant que la sécurité n'est pas assurée dans le pays."

Ecoutez le général Mohammad Omar Ayar interrogée par Florence Lozach :

Les trois Afghans ont passé la nuit dans un hôtel à Kaboul. Puis ils sont partis à l'aube avec leur sac sur leur dos, et nul ne sait où ils se trouvent actuellement.

Eric Besson s'est défendu par voie de communiqué. "Aucune de ces régions (Paktia, Baghlan, Parwan) ne se situe dans les zones les plus insurrectionnelles du sud de l'Afghanistan. La mise en avant d'exactions dans telle ou telle région ne suffit pas à caractériser leur situation sécuritaire. En toute hypothèse, dans aucun pays du monde le seul fait d'être originaire d'un pays en guerre ne vaut titre de séjour", écrit le ministre de l'Immigration.

"Les autorités afghanes ont validé ces reconduites, par la signature d'un accord dans ce sens le 28 septembre 2002 avec le gouvernement français et le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies", assure-t-il par ailleurs. "(Elles) ont réitéré cet engagement au cours des derniers mois au plus haut niveau du gouvernement afghan, ont identifié les personnes reconduites lors d'entretiens individuels, et les ont admises nominativement à entrer en Afghanistan lors de leur arrivée à Kaboul."

> Besson annonce la reconduite forcée de trois Afghans

<http://www.europe1.fr/Info/Actualite-France/Politique/Besson-annonce-la-reconduite-forcee-de-trois-Afghans/%28gid%29/249768>

© Europe 1

Source TERRA : [http://www.europe1.fr/Info/Actualite-Internationale/Asie/Les-trois-Afghans-expulses-ne-sont-pas-de-Kaboul/\(gid\)/250070](http://www.europe1.fr/Info/Actualite-Internationale/Asie/Les-trois-Afghans-expulses-ne-sont-pas-de-Kaboul/(gid)/250070)

4. BLOG Nomades-Express LE 22 OCTOBRE 2009 11H21 | PAR DOMINIQUE LAGARDE  
<http://blogs.lexpress.fr/nomades-express/> De Kaboul

Afghanistan: le retour forcé de Faysal

<http://blogs.lexpress.fr/nomades-express/2009/10/afghanistan-le-retour-force-de.php>

Faysal, 22 ans, est l'un des trois immigrés afghans rapatriés par la France hier à bord d'un charter

franco-britannique. Aucun de ces hommes n'était originaire de Kaboul et tous auraient quitté très vite la capitale afghane. Pour sa part, Faysal a rejoint dès hier soir ses parents et ses six frères et sœurs qui vivent depuis quelques mois à Peshawar, la grande ville pakistanaise proche de la frontière afghane. Il a accepté, ce matin, de répondre par téléphone à nos questions. Voici son récit. Il est vraisemblable, à défaut d'être vérifiable.

« Je suis un Pachtoune de la province de Kapisa. C'est l'une des régions les plus dangereuses d'Afghanistan, à cause de la présence des talibans et des combattants du Hezb-e-islami de Gulbuddin Hekmatyar. C'est là que des soldats français ont été tués l'an dernier.

Moi, j'étais chauffeur routier, j'avais mon propre camion et je faisais du transport de marchandises. Je livrais parfois de la nourriture aux Américains de la base de Bagram. Mais l'an dernier, les talibans nous ont menacés, moi et ma famille, en m'accusant de travailler pour les Etats-Unis.

Alors, nous avons décidé de partir. J'ai vendu mon camion. Ma famille s'est installée à Peshawar. Moi je suis d'abord allé en Iran, puis en Turquie, et de là, j'ai essayé de passer en France. J'étais caché dans un camion chargé de ballots de textile. Mais j'ai été repéré au passage de la frontière. C'était à la mi-octobre 2008. J'ai été arrêté et je suis resté en prison une dizaine de jours. Ensuite, j'ai été relâché.

Pendant quelques mois, j'ai erré en France, en essayant de trouver le moyen de sortir. Puis d'autres Afghans m'ont parlé de Calais et des camions qui partent pour Londres. Nous avons fait la route ensemble jusqu'à Calais et nous sommes arrivés dans la « jungle ». J'y suis resté six mois. C'était très dur. Nous étions traités comme des animaux. Il y avait une église qui organisait des distributions de nourriture. Mais c'était assez loin, et il ne fallait pas se faire prendre par la police.

J'espérais pouvoir embarquer sur l'un des poids-lourds qui allaient à Londres. La France ou l'Angleterre, cela m'était égal. Je cherchais un endroit où vivre et Calais était impossible. Je me suis fait prendre par la police dans un camion qui partait pour l'Angleterre.

Je suis resté une douzaine de jours en prison. Les policiers étaient très rudes avec moi. Ils m'ont accusé d'avoir tué les soldats français, parce que je venais de la province de Kapissa. Ils m'ont frappé. Ils voulaient m'obliger à signer un papier disant que je m'engageais à rentrer au pays. L'interprète était pakistanais, et très désagréable. J'ai essayé d'expliquer que j'étais en danger, parce que j'avais travaillé pour les troupes étrangères.

A Roissy mardi soir nous étions d'abord quatre qui devaient embarquer. Mais il y en a un qui est resté. Nous sommes donc partis à trois. Dans l'avion, nous avons retrouvé ceux de Londres. Je criais que j'allais être tué, je frappais ma tête sur le dossier du siège devant moi. Ce sont les Afghans de Londres qui m'ont calmé. Ils m'ont dit que cela ne servait à rien, que je n'avais pas le choix.

A Bakou, nous avons changé d'avion. Nous sommes montés dans un appareil azéri. A bord, il y avait d'autres Afghans, chassés de Russie. Nous avons été séparés à l'arrivée à Kaboul. Les « Français », on nous a fait monter dans des voitures diplomatiques.

Nous sommes allés à l'ambassade. Ceux de Londres avaient reçu dans l'avion chacun 200 dollars du gouvernement britannique. Nous c'est après notre arrivée à Kaboul, à l'ambassade de France, que l'on nous a remis de l'argent. 2000 euros. L'ambassade nous a aussi promis que nous ne risquions rien. J'ai tout de suite pris la route pour Peshawar.

Je ne veux pas vivre au Pakistan. J'ai décidé de m'installer bientôt à Kaboul avec ma famille. Mais l'argent de l'ambassade ne suffira pas, d'autant que j'ai aussi des dettes à rembourser. Je vais les recontacter et leur demander comment je peux vivre et travailler en sécurité dans mon pays. »

Afghanistan: Agha Gul Daoud, expulsé par les Britanniques

<http://blogs.lexpress.fr/nomades-express/2009/10/afghanistan-agma-gul-daoud-exp.php>

LE 23 OCTOBRE 2009 10H20 | PAR

DOMINIQUE LAGARDE <http://blogs.lexpress.fr/nomades-express/>

De Kaboul

Lui aussi était dans l'avion affrété par Paris et Londres. Mais l'histoire d'Agha Gul Daoud, un Pachtoune de 36 ans, est très différente de celle de Faysal, dont nous avons publié hier le récit. Ce sont les Anglais qui l'ont expulsé, après quatre années passées dans la capitale britannique.

Originaire de la province de Ghazni, il a 16 ans lorsqu'il intègre, en 1999, le Hezb-e-islami de Gulbuddin Hekmatyar qui contrôle alors son village. Il devient un combattant. Le métier des armes paye bien, il n'a aucune raison de chercher autre chose. Mais après l'intervention internationale de 2001 la situation se détériore pour ces groupes armés dont les chefs vont chercher refuge au Pakistan.

En 2005, Agha Gul décide d'aller tenter sa chance ailleurs. Il part avec ses économies, 6000 dollars en tout. L'Iran, la Turquie, l'Italie, la France où il reste trois semaines, à Paris d'abord – dans le

quartier de la gare de l'Est- puis au Havre.

C'est du Havre qu'il prend un ferry pour l'Angleterre, passager clandestin caché dans un camion. A son arrivée, il est intercepté par la police. « Ils m'ont donné un bon repas, puis un papier pour que je puisse gratuitement prendre un train pour Londres. En me disant de me rendre dans un bureau spécialisé, au Home office ».

Nous sommes le 26 janvier 2006. A Londres, on lui délivre un permis de séjour temporaire, le temps d'examiner son dossier. La procédure va prendre près de quatre ans. Pendant toute cette période, Agha Gul n'a pas le droit de travailler, mais il bénéficie de cours d'anglais gratuits. Il est hébergé par un cousin chauffeur de taxi. Une fois par mois, puis une fois par semaine à partir de 2007, il doit aller pointer. Le 10 octobre 2009, le verdict des services de l'immigration tombe enfin, et il n'est pas bon : il doit quitter le Royaume Uni. « Ils m'ont dit que je n'étais pas menacé en Afghanistan » soupire Agha Gul.

Il est d'abord transféré dans un centre de détention, où il passe une dizaine de jours avant d'être conduit à l'aéroport. Peu après le décollage, comme tous les autres Afghans expulsés par les Britanniques, il reçoit 200 dollars. A l'escale de Roissy, l'embarquement des trois Afghans expulsés de France est quelque peu mouvementé. « Ils étaient furieux, ils vociféraient, hurlaient ».

Aussitôt arrivé à Kaboul, Agha Gul rejoint sa famille qui s'est entre-temps installée dans une maison de la banlieue de la capitale. C'est là qu'il nous a reçu ce matin, autour d'un verre de thé, entouré de sa mère et de ses sœurs. Il s'interroge sur son avenir, avec l'espoir que sa connaissance de l'anglais, acquise à Londres, sera un atout.

(la photo est de Thierry Dudoit, photographe à l'Express)

Source TERRA : <http://blogs.lexpress.fr/nomades-express/afghanistan/>

---

Nord Eclair Publié le mercredi 21 octobre 2009 à 14h55

## **Afghans : les surprenantes décisions du tribunal administratif de Lille**

Mardi, devant le tribunal administratif de Lille, les avocats des jeunes Afghans préparent leurs plaidoiries.

Ce mardi, les dossiers de 14 jeunes Afghans sont passés devant le tribunal administratif de Lille.

Menacés d'expulsion, ils demandaient l'annulation de la décision préfectorale leur interdisant le séjour en France.

En clair, les ressortissants Afghans se voyaient refuser le droit de rester en France le temps que leur demande d'asile politique soit examinée par l'Ofpra, en première instance ou en appel.

[http://memorix.sdv.fr/5c/www.nordeclair.fr/infoslocales\\_articles/1083111813/Position1/SDV\\_LVDN/default/mpty.gif/5538316561556c4a394e41414253766a](http://memorix.sdv.fr/5c/www.nordeclair.fr/infoslocales_articles/1083111813/Position1/SDV_LVDN/default/mpty.gif/5538316561556c4a394e41414253766a) Les juges administratifs de Lille ont dévoilé leurs ordonnances, ce mercredi. Les 14 dossiers avaient été répartis entre deux audiences, présidées par deux juges différents.

L'un des juges a décidé de rejeter les demandes de six des demandeurs Afghans, accordant une décision favorable pour l'un des dossiers parce que le demandeur avait fait une première demande d'asile aux Pays-Bas.

Mais ce sont les décisions délivrées par l'autre juge qui ont provoqué "l'incompréhension" des avocats des ressortissants Afghans. En effet, sur les sept dossiers qu'il avait à juger, le juge administratif a donné raison à deux demandeurs, mais retoqué les demandes des autres. Pour deux d'entre-eux, il a délivré un "non lieu à statuer", en raison de leur changement de situation entre la date du lancement de la procédure et celle de l'audience (obtention d'un statut de réfugié auprès de l'Ofpra). Pour les trois autres dossiers rejetés, "la réponse a été négative au motif que les Afghans étaient déjà passés devant l'Ofpra une première fois. Or, ils ont encore la possibilité d'obtenir le statut devant la cour nationale du droit d'asile, et c'est justement pour cela que nous avons engagé la procédure devant le tribunal administratif de Lille", explique Me Eve Thieffry, avocate de plusieurs des jeunes Afghans concernés. Et l'avocate d'avouer "ne rien comprendre" aux décisions délivrées ce mercredi. "Sur le plan juridique, il n'y avait aucune différence entre les dossiers. C'est incompréhensible. Et nous sommes six, avocats spécialisés dans le droit des étrangers, à n'y rien comprendre".

L'avocate a annoncé son intention, ainsi que celle de ses confrères, de déposer un pourvoi devant le Conseil d'Etat.

Plus d'informations à venir dans les pages de Nord éclair de ce jeudi.

Source TERRA : <http://www.nordeclair.fr/Actualite/Depeches/2009/10/21/nef-1123674.shtml>

## *pétition pour 19 Afghans de Calais déplacés à Nîmes*

## **Au titre de la réparation nous demandons la régularisation pour les 19 afghans de Nîmes!**

Dix-neuf demandeurs d'asile afghans, « évacués » de la "jungle" de Calais le 22 septembre dernier ont été placés en centre de rétention à Nîmes puis libérés par le juge des libertés et de la détention le 28 septembre à minuit.

Depuis, avec l'aide d'associations et de citoyens, ils multiplient les démarches pour pouvoir déposer leur demande d'asile.

Renvoyés de la préfecture du Gard à celle de l'Hérault, après être passés par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), ils attendent toujours de pouvoir accéder à une procédure d'asile normale. La préfecture de l'Hérault exprime son acharnement en voulant les placer délibérément dans une procédure expéditive dans laquelle ces afghans ne pourront pas faire valoir leurs droits.

Le ministre de l'Immigration, Eric Besson a été aussi sollicité, par diverses associations, en vain...

**Nous signataires de la présente pétition, dénonçons vivement le non-respect du droit d'asile et des droits fondamentaux de ces migrants.**

Empêcher ces Afghans de demander l'asile dans des conditions normales :

- C'est, les priver des conditions d'accueil décentes qui devraient leur être garanties et les mettre en situation d'échec.
- C'est les renvoyer vers les passeurs de la « jungle »,
- C'est préparer leur expulsion vers un pays en guerre et en pleine insécurité.

**Nous signataires de la présente pétition demandons, en réparation des nombreux manquements aux droits de la part de l'État, la régularisation inconditionnelle des 19 Afghans de Nîmes afin qu'ils puissent bénéficier de l'asile en France.**

## **Après l'évacuation de la "jungle" à Calais, les exilés afghans se replient sur Paris**

LE MONDE | 02.11.09 | 14h13 • Mis à jour le 02.11.09

Les exilés afghans sont de moins en moins à Calais (Pas-de-Calais) et de plus en plus à Paris. Bien qu'encore présents dans le Calaisis, ils y sont de plus en plus invisibles, tandis qu'à Paris, leur présence est de plus en plus évidente. Comme si l'abcès de fixation de Calais se déplaçait jusque vers la capitale.

La présence d'exilés afghans à Paris n'est pas une nouveauté : depuis la fermeture en 2002 du centre de Sangatte (Pas-de-Calais), des migrants errent aux alentours des gares de l'Est et du Nord. Mais avec le démantèlement de la "jungle" le 22 septembre, le campement sauvage de Calais, leur nombre s'est accru. Parce que, traqués par les forces de l'ordre dans le Calaisis, ils se replient sur la capitale. Ou parce qu'en transit à Paris ils renoncent, de plus en plus définitivement, à poursuivre leur trajectoire migratoire.

Chaque soir, environ 250 exilés, Afghans pour la plupart, font la queue en haut du quai de Jemmapes, près du métro Jaurès, pour bénéficier d'un repas chaud distribué par l'Armée du salut.



Un peu plus bas, sur le pont Louis-Blanc, ils cherchent à monter dans un des trois bus Atlas qui les conduisent vers le centre d'hébergement d'urgence de la Boulangerie (18<sup>e</sup> arrondissement). Pour les plus chanceux : chaque soir ils sont près de 80 à devoir renoncer à passer une nuit au chaud.

Beaucoup ne tentent même plus leur chance et s'empressent, une fois leur repas avalé, de se trouver un abri pour la nuit. Sous les ponts, les arcades d'immeubles, une table de ping-pong en béton... Ils s'égrènent tout le long du canal Saint-Martin jusqu'au square Villemain (10<sup>e</sup> arrondissement), qui leur est désormais inaccessible la nuit.

C'est là que la plupart ont longtemps trouvé refuge. Mais la nuit du 18 août, confrontée à des agressions sur ses agents, la [Mairie de Paris](#) a fait évacuer le square par les forces de l'ordre (*Le Monde* du 28 août). Depuis, elle assure une surveillance pour que plus personne n'y pénètre la nuit.

Kefattullah, 30 ans avait réussi à rejoindre la Grande-Bretagne où il a travaillé six mois. Jusqu'au jour où, las de vivre dans la clandestinité, il s'est présenté à la police anglaise. Mais celle-ci l'a renvoyé en France, là où ses empreintes ont été prises, en vertu du règlement européen Dublin II qui implique qu'un exilé soit remis au premier pays dans lequel il a été identifié. *"J'avais tout en Angleterre : du travail, une maison, des amis... Je viens en France et je couche dehors !"*, lâche-t-il. D'autant qu'une fois revenu en [France Kefattullah](#) a déposé une demande d'asile, abandonnant tout projet de regagner l'Angleterre. Mais bien qu'il montre l'attestation de ce dépôt, la préfecture ne lui a toujours pas donné le récépissé lui donnant droit à une place en centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA).

*"De nouveaux exilés continuent d'arriver et, de plus en plus, ils veulent rester en France"*, constate [Mathilde Edel](#), éducatrice spécialisée qui travaille au kiosque d'orientation et de soutien créé par la [Ville de Paris](#) et l'association France terre d'asile (FTDA). Mais beaucoup sont sous procédure Dublin II. *"Et il peut se passer plusieurs mois avant de savoir s'ils vont être renvoyés en Grèce ou en Italie"*, souligne [Amad Natiq](#), autre permanent de FTDA. Autant de temps où ils restent soumis à l'errance.

La Ville de Paris et les associations appellent l'Etat à ses *"responsabilités"* pour qu'il ouvre des places d'hébergement supplémentaires et que puisse être assuré un suivi social et sanitaire. Dans deux courriers au premier ministre les 31 août et 20 octobre, le maire de Paris s'est même dit prêt à participer au dispositif. Jusqu'à présent, l'Etat est resté sourd à ces appels.

A la préfecture de Paris, on explique ne pas vouloir sédentariser les migrants. *"La présence de ces personnes en errance n'est pas liée à une offre d'hébergement insuffisante mais à la proximité de la gare du Nord et à l'existence de filières clandestines"*, soutient [Claude Kupfer](#), secrétaire général de la préfecture. M. Kupfer maintient que *"ce sont des gens qui aspirent à gagner l'Angleterre"*. *"Créer des noeuds de fixation serait contre-productif par rapport à la volonté gouvernementale de lutte contre les filières"*, souligne-t-il.

Pour les associations, comme la municipalité, la réponse de la préfecture est d'autant moins soutenable que *"les deux tiers des exilés en errance sont dans l'attente d'une décision administrative et sont donc en droit de se maintenir au moins temporairement, sur le territoire"*, relève [Dominique Bordin](#), chargé des actions en faveur des sans-abri à la Mairie de Paris.

De son côté, la préfecture indique que, *"dans le cadre du plan hiver, plusieurs centaines de places d'hébergement"* seront bientôt ouvertes. Comme chaque année.

### **Laetitia Van Eeckhout**

Article paru dans l'édition du 03.11.09

[http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/11/02/apres-l-evacuation-de-la-jungle-a-calais-les-exiles-afghans-se-replient-sur-paris\\_1261597\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/11/02/apres-l-evacuation-de-la-jungle-a-calais-les-exiles-afghans-se-replient-sur-paris_1261597_3224.html)

## *Annexe 1 : un intéressant rapport de militants de la région de Nîmes*

ERN, le 14 octobre

### **Accueil des sortants du centre de rétention de Nîmes (sept-oct. 2009) : Trente-trois Afghans en provenance de Calais**

#### **Pour info :**

- Nuitées : le total pour la période du 24 septembre au lundi 12 octobre s'élève à plus de 250 nuitées à la Fraternité et plus de 400 accueils de jour (midi et soir). Soit 1226 nuitées depuis juillet 2008 à la Fraternité.
- Parmi les Afghans accueillis : deux parlent l'anglais, deux autres le comprennent. Age moyen estimé entre 20 et 30 ans. Parmi les professions exercées en Afghanistan : agriculteur, commerçant, journaliste, professeur d'anglais, garagiste etc... Les autres étaient étudiants ou écoliers.
- Selon les premiers témoignages, la plupart sont partis sous l'effet de la menace des Talibans ; nombre d'entre eux ont perdu plusieurs membres de leur famille, voire la totalité pour certains. Une expulsion équivaudrait à les remettre entre les mains des Talibans. Ces infirmations sont confirmées par les Afghans de Montpellier.

#### **Solidarité manifestée à l'occasion de l'accueil des Afghans :**

##### **Aides spontanées :**

###### **Parmi les Associations :**

- Association France –Palestine (présence, repas, goûters etc...)
- Musulmans de différentes mosquées (prière du vendredi, tapis, couscous, viande)
- Cercle de silence d'Orange, d'Avignon
- Membres des différentes paroisses de Nîmes : paroisses ERN (axe diaconal), catholiques (de Ste Jeanne d'Arc, St François, Sœurs Clarisses etc...)
- Association des Afghans de Montpellier

###### **Initiatives personnelles nombreuses :**

- pasteurs à la retraite, collègues et amis de paroissiens, gens du quartier (au courant par la presse), permanents du CRA, interprètes bénévoles etc....

##### **Sollicitations et partenariat :**

Cimade (soutien juridique, matériel : aide installation d'une cuve etc...)  
RESF (transport)  
FEP (Fédération de l'Entraide Protestante)  
APA (antenne médicale, friperie, nourriture)  
Secours Populaire (nourriture, habits, couverture etc...)  
Table ouverte : douches, repas.  
Paroisses (ERF de Beauvoisin, St Dominique, St François)  
Croix Rouge (couvertures, lits de camp, soins médicaux, douche, hébergement)  
Médecins et infirmiers bénévoles  
Boutique pakistanaise  
Bouchers (nourriture hallal)  
Pharmaciens bénévoles (médicaments)  
Eclaireurs EEUDF de Nîmes (prêt du marabout)  
Association des Afghans de Montpellier

## **Chronologie des faits**

**Lundi 21 septembre** : interpellations à Calais

**Mardi 22** : réunion de « crise » au local Cimade de Nîmes pour se préparer à la sortie massive d'Afghans du CRA (Centre de Rétention Administrative).

**Mercredi 23** :

**Le matin** : Appel téléphonique du CRA auprès du Secours Populaire pour « habiller quarante personnes ».

**Après-midi** : arrivée de 40 Afghans au CRA de Nîmes sous le joug d'un APRF (Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière) du préfet du Nord.

**Soir** : réunion de bénévoles à la Fraternité, en présence des présidentes du CPa (Conseil de Paroisse) et du CP (Conseil Presbytéral).

**Judi 24 septembre** : Audience devant le JLD (Juge des Libertés et de la Détention) chargé de se prononcer sur le placement en rétention. Rétention annulée par le juge ; le procureur ayant fait appel, les personnes majeures sont retenues jusqu'au prochain jugement en appel prévu le lundi 28. Montage du marabout à la Fraternité, prêté par les éclaireurs EEUDF.

**Dans la nuit du jeudi 24 septembre au vendredi 25** (à minuit et demi) : la Fraternité accueille huit Afghans relâchés du CRA suspectés d'être « mineurs » bien que déclarés comme étant tous nés « le 1<sup>er</sup> janvier 1991 » par la police (l'âge de la majorité permettant de les rendre expulsables). Normalement placés en centre de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), les huit accueillis à la Fraternité font partie de ceux qui n'ont pas pu être hébergés dans un tel centre, « faute de place ». A l'objection des responsables de la Frat du fait de la minorité supposée de ces sortants du CRA, la réponse orale du CRA donnée à la Cimade : « Le procureur est d'accord ».

Parmi les huit accueillis, les cinq qui ont bénéficié d'un traitement contre la gale ne sont pas passés devant le JLD et ont été relâchés pieds nus, sans aucun document administratif pouvant justifier leur présence sur le territoire. Les autres possèdent un document du JLD assortis d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) dans un délai de 7 jours.

La Fraternité répartit l'accueil : cinq sont logés rue Flandrin (maison catholique), trois à la Frat (qui s'ajoutent aux six accueillis à ce jour).

Il reste vingt cinq Afghans retenus au CRA susceptibles d'être relâchés dans les jours qui viennent. Le comité vigilance est saisi. Plusieurs réunions s'organisent.

**Vendredi 25** : Passage en appel auprès du TA pour lever l'APRF du Nord. Demandes rejetées.

Entorse au droit de la défense constatée : le traducteur assermenté admet en début d'après-midi, après plusieurs plaintes répétées des retenus et une pression des avocats en cours d'audience, qu'il n'a que « quelques notions de la langue Pachtoun » (langue vernaculaire de la plupart d'entre eux). En dépit de cela, le juge maintient les audiences et délibère en rejetant les demandes, à l'exception de 3 APRF qui sont annulées<sup>1</sup>.

**Samedi 26 et dimanche 27** : Face aux traumatismes psychologiques constatés, à la fatigue nerveuse, au sommeil difficile, à la précarité vestimentaire qui s'accompagne d'une suspicion de gale pour certains d'entre eux, la solidarité s'organise en partenariat avec l'APA (Association Protestante d'Assistance), la Croix Rouge, le Secours Populaire, un infirmier et un médecin bénévoles (prescriptions médicales). Par ailleurs, la paroisse de l'Eglise Réformée de Beauvoisin est sollicitée pour accueillir, le cas échéant, une dizaine d'Afghans dans le centre de la Garenne. L'Eglise catholique accepte d'ouvrir la salle St Dominique (quartier Grézan, à côté de la Frat) où seront logés cinq à six personnes (accueil de nuit uniquement).

**Lundi 28** : Les retenus du CRA passent en appel du JLD. Audiences toute la journée. Délibéré du

<sup>1</sup> Annulation de l'APRF prononcée pour le cas d'une personne majeure ayant formulé sa demande d'asile assez tôt, et pour deux mineurs.

juge annoncé pour le lendemain : le dépassement des délais de délibéré permet à la Cimade d'entamer une procédure qui libère dans la nuit les 25 retenus, ce qui provoquera la colère du procureur lors de l'audience du lendemain.

La Croix Rouge livre lits de camps et couverture, et des bouteilles d'eau. La salle St Dominique n'est pas encore complètement installée.

**Dans la nuit du 28 au 29 :** A une heure du matin environ, libération des 25 retenus du CRA.

Amenés à la Fraternité, les retrouvailles entre « frères » permettent aux 33 Afghans de décompresser. Ils sont répartis pour le couchage : 11 sont amenés par les paroissiens de Beauvoisin pour être logés à la Garenne, 5 sont amenés rue Flandrin (maison catholique), le reste à la Fraternité soit 17 Afghans auxquels s'ajoutent les 4 autres sans-papiers logés ce jour.

**Le mardi 29 :** Regroupement de tous les Afghans pour un accueil de jour à la Fraternité (repas midi et soir). Plusieurs Afghans décident de repartir à Calais ou à Paris (groupe de 3 personnes, puis groupe de 4 personnes)<sup>2</sup>.

Visite de l'association des Afghans de Montpellier<sup>3</sup>. Réunion avec la Cimade et les interprètes pour expliquer les choix, les démarches juridiques possibles dans le délai des 7 jours avant que l'OQTF ne prenne effet.

*NB : Plainte (légitime) d'une voisine de la Fraternité pour la nuit agitée.*

**Le mercredi 30 :**

Réunion avec la Cimade, les représentants de la Frat, et de l'ERN (la présidente) : il est convenu avec la Cimade que l'accueil des Afghans à la Fraternité devra prendre une nouvelle orientation : la Fraternité pourra servir de lieu d'accueil de jour, à raison de deux jours par semaine. La Fraternité serait donc le lieu de centralisation pour l'accompagnement juridique de la Cimade et lieu de stabilisation pour les personnes choisissant de demander l'asile. La sollicitation du préfet du Gard s'emballe s'imposer<sup>4</sup>.

Aménagement de la salle St Dominique. Couchage réparti de cette façon : 10 à Beauvoisin, 6 à St Dominique, 5 rue Flandrin, le reste à la Frat.

**Judi 1<sup>er</sup> octobre :** rencontre avec le directeur de cabinet du Préfet du Gard et un comité composé de deux représentants de la Cimade, des « accueillants » (ERN et Eglise Catholique), des Afghans de Montpellier. Réponse attendue d'ici vendredi ou lundi quant à la démarche juridique qui sera choisie (normale ou prioritaire)<sup>5</sup>.

**Vendredi 2 octobre :** Pas de réponse du préfet.

**Samedi 4 et dimanche 3 :** finalement, 19 parmi les sortants du CRA décident de rester et de demander l'asile. La Cimade établit la liste avec état civil de chacun.

**Le lundi 5 octobre :** le délai des 7 jours arrive à terme. Dépôt des dossiers de demande d'Asile auprès de l'OFI (Office Français d'Immigration) avec demandes de rendez-vous.

L'absence de réponse du Préfet laisse présager une mesure prioritaire bien que n'étant pas encore

---

<sup>2</sup> Trois d'entre eux reviendront, après avoir récupéré leurs affaires à Calais (déposées à l'association Salam). L'un d'eux sera de nouveau interpellé et placé en centre de rétention dans le Nord. Sans nouvelles depuis ce jour.

<sup>3</sup> Association qui compte une cinquantaine de personnes issues de familles afghanes très bien intégrées en France. Parmi eux, un réalisateur et un président d'IUT.

<sup>4</sup> L'objectif de cette rencontre avec le Préfet est triple : demander la mise en place d'une procédure « normale » pour les personnes demandant l'Asile (et non « prioritaire », c'est-à-dire expéditive), interpellier le préfet quant à la situation humaine de ces personnes et le poids de l'accompagnement social que cela représente pour les associations qui s'en préoccupent dans la recherche d'un lieu d'hébergement ; apporter le témoignage des Afghans de Montpellier (situation du pays, engagements pour les accompagner et construire un projet avec eux).

<sup>5</sup> NB : dans le cadre d'une démarche normale, 15-16% des demandes d'asile sont acceptées (36% pour les Afghans). Dans le cadre d'une mesure prioritaire décidée par un préfet, la moyenne nationale des demandes acceptées chute à 2% : l'enjeu est donc important.

notifiée.

**Le mardi 6 octobre et jours suivants :**

La Cimade prépare les dossiers en établissant les récits de vie de chacun.

Période difficile pour les demandeurs d'asile : plusieurs nuits blanches.

Le foyer St François est contacté pour héberger 10 Afghans. La Croix Rouge trouve une solution pour héberger les sans papiers de la rue Flandrin ce qui permet de libérer de la place pour loger les 9 autres Afghans.

**Lundi 12 octobre et jours suivants :**

Accueil de jour à la Fraternité avec des équipes prévues pour chaque jour de la semaine (repas et présence). Hébergement de nuit à St François et rue Flandrin. Suite des entretiens individuels avec la Cimade. Attente de la réponse du Préfet.

Cyrille Payot

*Annexe 2*

communiqué d'Amnesty International

***Amnesty International***

**Chartes pour Kaboul : la situation déplorable des droits humains en Afghanistan rend profondément inquiétants les projets de renvois forcés**

Paris, le 7 octobre 2009 – Amnesty International France (AIF) exprime sa profonde inquiétude face aux dernières déclarations du ministre de l'Immigration. Monsieur Besson a, en effet, confirmé aujourd'hui qu'il maintenait des vols groupés vers Kaboul sous réserve "d'être certain que les personnes seront en sécurité en arrivant et qu'il y ait possibilité d'une aide à la réinstallation". Pour AIF, la meilleure façon d'évaluer les risques pour la sécurité des personnes pouvant être renvoyées est de leur permettre d'accéder à la procédure d'asile à travers un examen complet et attentif de leur situation.

*« Avec la procédure accélérée, le ministre ne peut être certain que le retour forcé est sans danger, a déclaré Geneviève Garrigos, Présidente d'Amnesty International France, ses déclarations publiques doivent être suivies d'actes qui garantissent les droits et la sécurité des Afghans »*

Ces personnes doivent pouvoir bénéficier de toutes les garanties offertes par la loi française : le temps nécessaire pour expliquer leur situation, la possibilité d'être entendues au sujet de leurs craintes en cas de retour en Afghanistan, le droit de faire appel d'une première décision négative et l'accès à une aide juridique.

Suite aux opérations de police visant des migrants présents dans le Nord Pas de Calais, les personnes concernées par un renvoi forcé vers Kaboul sont maintenues en centre de rétention. Si elles veulent déposer une demande d'asile, elles ne disposent que d'un délai de 5 jours et reçoivent une réponse en 96 heures suite à un entretien qui, s'il a lieu, s'effectue généralement par téléphone. En cas de rejet, elles peuvent être renvoyées dans leur pays avant même que la Cour nationale du droit d'asile, juridiction indépendante et spécialisée, ait pu être saisie ou ait eu le temps de statuer sur leurs craintes en cas de retour dans leur pays.

Depuis différents pays, de nombreux militants et sympathisants d'Amnesty International écrivent au ministre de l'Immigration français pour lui demander de ne pas soumettre à cette procédure accélérée dite « prioritaire » les personnes arrêtées lors des opérations policières. Pour tenir ses engagements, le ministre doit reconnaître que cette procédure n'offre pas les garanties suffisantes pour s'assurer de la sécurité des personnes devant être renvoyées vers Kaboul.

### **Informations complémentaires**

Depuis plusieurs mois, tous les indicateurs concernant les violations des droits humains en Afghanistan sont au rouge, compte tenu d'une situation humanitaire dramatique pour les civils et le développement de combats dans de nouvelles zones du pays.

- Au mois de juillet 2009, le Haut commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) relevait que les combats se poursuivent dans les régions du Sud, du Sud-est et de l'Est de l'Afghanistan et que de nombreux actes de violences indiscriminées ont été constatés dans ces régions et que la situation s'est gravement détériorée dans le Nord et l'Ouest du pays.

Surtout, pour le HCR, le renvoi de personnes en d'autres lieux que ceux où elles habitaient les expose à des risques réels pour leur sécurité, notamment être arrêtées ou détenues arbitrairement, être la cible d'assassinats du fait de rivalités liées à leur origine ou à leur appartenance familiale.

- Le 30 juin 2009, lors de la 6154<sup>ème</sup> séance du Conseil de sécurité, le représentant de la France déclarait que la situation en matière des droits de l'homme représentait un sujet d'inquiétude et le Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies dans ce pays (MANUA), estimait que « la situation actuelle en Afghanistan était certainement la plus complexe que la communauté internationale ait vécue jusqu'à présent ».

- Le 23 juin 2009, un rapport du Secrétaire Général de l'ONU constatait que le nombre mensuel des incidents avait augmenté de 43% cette année, cette hausse s'expliquant par la recrudescence des combats dans les zones de conflit traditionnelles du Sud et de l'est

Amnesty International n'a jamais cessé de rappeler les graves atteintes aux droits humains perpétrées en Afghanistan, telles que le manque criant des services les plus élémentaires, et le déplacement de dizaines de milliers de personnes, certaines en raison directement du conflit, d'autres à cause de la pauvreté et de la pénurie alimentaire, aggravées par le conflit et l'insécurité .

AIF a interpellé vendredi dernier le ministre sur le prix réel pour les migrants et demandeurs d'asile du littoral de La Manche de sa décision largement médiatisée de fermer les « Jungles ».

AIF soulignait que si certains campements aux alentours de la ville de Calais ont disparu, les problèmes de fond demeurent. La situation n'a pas changé et s'est même pour beaucoup aggravée. Eloignés pour certains avant l'opération du 22 septembre, dispersés sur le territoire français pour ceux qui ont été arrêtés, les migrants n'ont pas disparu en même temps que leur campement précaire et beaucoup d'entre eux restent menacés de transferts vers la Grèce en application de textes européens ou frappés par une mesure d'éloignement vers des pays comme l'Afghanistan.

### **Amnesty International France**

Service presse - Aurélie Chatelard / Laure Delattre 01 53 38 65 77 - 65 41 / 06 76 94 37 05